

Library of The Theological Seminary

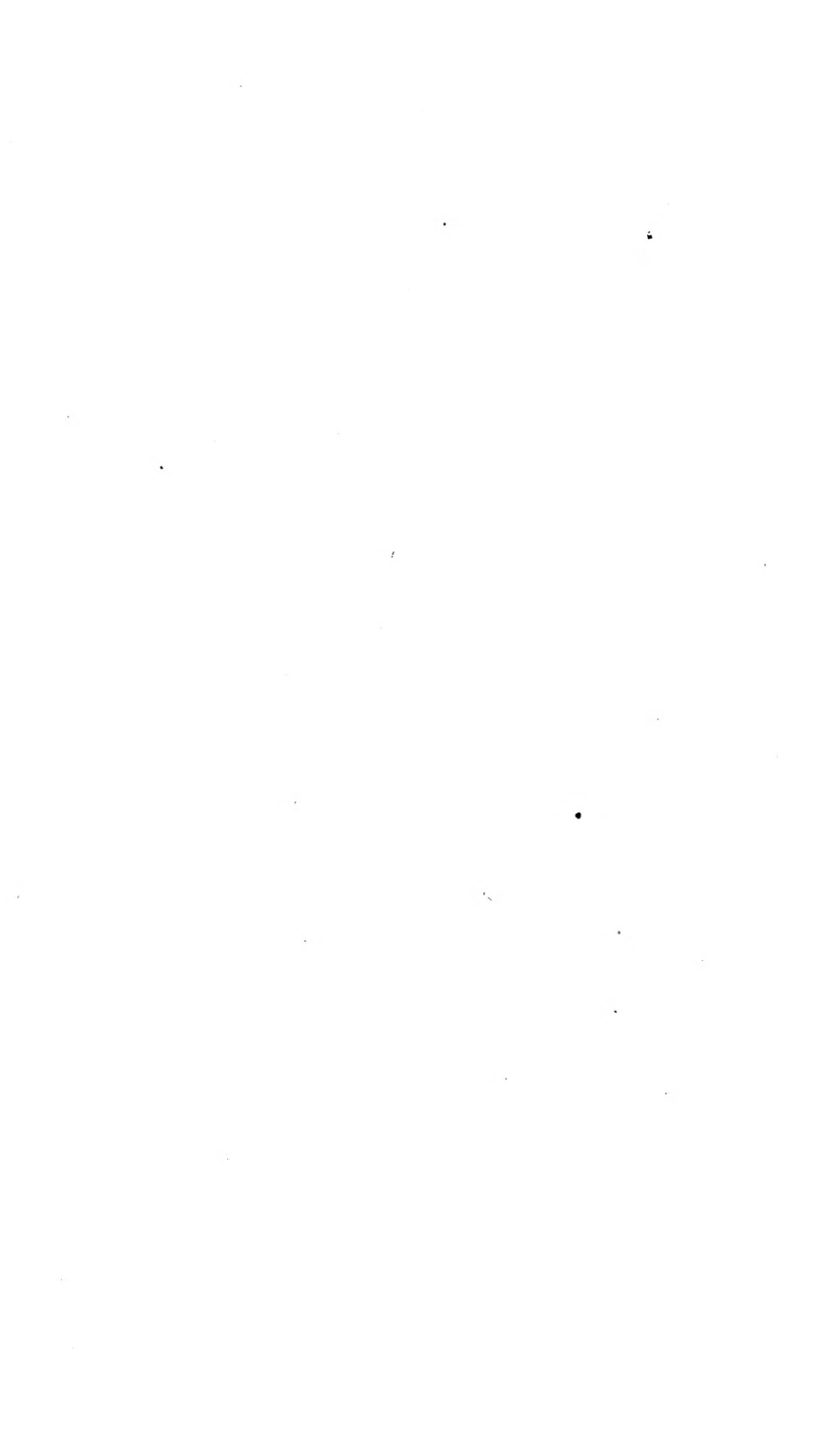
PRINCETON · NEW JERSEY



BX 9453 .C34 1859
Castel, E. b. 1829.
Les Huguenots et la
constitution de l'Eglise



LES HUGUENOTS.



LES HUGUENOTS

ET LA

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

EN 1559

✓
PAR E. CASTEL

AUMONIER DU LYCÉE IMPÉRIAL LOUIS-LE-GRAND A PARIS.

PUBLIÉ A L'OCCASION DU JUBILÉ DE 1859.

PARIS.

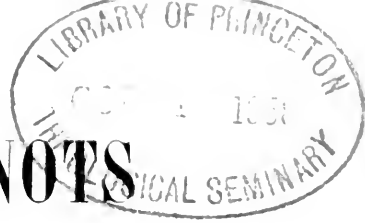
GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, rue de la Paix, et rue Saint-Arnaud, 4.

GENÈVE.

E. BÉROUD, LIBRAIRE.

1859.



PRÉFACE.

Le dimanche 29 mai 1859 sera pour le protestantisme de notre patrie une fête religieuse d'une exceptionnelle solennité : le premier Jubilé, trois fois séculaire, de la Réformation française. Les communautés évangéliques célébreront ce jour-là l'anniversaire de leur réunion en une seule Église, démocratiquement organisée. Le premier synode national, qui réalisa cette grande œuvre, s'ouvrit à Paris, dans une maison du faubourg Saint-Germain, le 25 mai 1559, sous le feu de la plus terrible persécution. Quatre jours après, sa mission était accomplie. Il avait uni les Églises réformées de France par le lien officiel d'une même confession de foi et d'une commune discipline ecclésiastique.

Il n'était point permis de laisser passer l'anniversaire de cette mémorable époque, sans rappeler

aux protestants de France et au petit nombre d'esprits indépendants qui, sans partager les doctrines de la Réforme, ne sont pas entièrement indifférents à ses destinées, les circonstances au milieu desquelles fut tenu le synode constituant du protestantisme français, l'œuvre qu'il consumma et l'esprit dans lequel il organisa l'Église naissante. C'est la tâche que nous avons essayé de remplir dans la seconde partie du volume que nous publions. Cent autres étaient mieux qualifiés que nous pour l'accomplir. Mais pour nous cette étude se détachait, en quelque sorte d'elle-même, de travaux plus étendus ; et nous avons pensé d'ailleurs qu'en raison même de son caractère tout individuel et indépendant, elle pourrait avoir sa raison d'être et se faire une place modeste à côté de la publication promise et préparée par la commission du Jubilé.

A ce travail nous avons cru pouvoir ajouter quelques recherches sur le fameux sobriquet de *huguenots* si longtemps porté par les réformés, et popularisé peu de temps après le premier synode

national. Cette épithète nous a fourni l'occasion de passer en revue la plupart des attaques dont le protestantisme de notre pays fut l'objet dès son origine. Peut-être aurons-nous réussi à mettre ainsi en lumière quelques-uns des procédés perfides qui, par la persécution morale qu'ils constituaient et par la persécution matérielle qu'ils engendraient, conservèrent au catholicisme la majorité du peuple français.

Il est facile d'apercevoir le lien qui rattache intimement l'un à l'autre ces deux morceaux, et les raisons de l'ordre qui leur a été assigné. Si l'un nous apprend le triste secret des haines religieuses et de la persécution, l'autre nous montre l'admirable spectacle d'une Église s'organisant paisiblement au milieu des gibets, pour ainsi dire, et sur la cendre brûlante des bûchers. Grande et profonde leçon que la Providence toute-puissante de notre Père qui est aux cieux donnait pour la seconde fois au monde chrétien : la conscience est plus forte que la mort !

Si cette vérité, qui ressort clairement de l'ensemble des faits que nous avons rappelés, pouvait servir à réveiller quelques âmes endormies, à fortifier quelques esprits timides et craintifs, à ranimer le zèle et à soutenir les espérances de quelques disciples de l'Évangile de Christ, notre étude aurait atteint son but. Il ne nous resterait plus qu'à bénir Dieu, auquel tout honneur soit rendu pour la grande œuvre de Réformation religieuse et morale accomplie, il y a trois siècles, dans notre pays, et pour la conservation merveilleuse dont elle a été l'objet!

E. C.

Paris, avril 1859.

LES HUGUENOTS.

ORIGINE HISTORIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE DE CE MOT.

I.

Ce serait une histoire peu édifiante à la vérité, mais curieuse et instructive, que celle des sobriquets illustres. Ils furent longtemps l'expression la plus énergique peut-être du sentiment populaire. En attendant qu'elle pût conquérir le droit de jeter plus régulièrement son influence dans la balance des choses humaines, l'opinion publique avait compris quel usage efficace elle pouvait faire du sobriquet. Elle s'y exerça de bonne heure, et l'épithète de parti devint entre ses mains une arme d'un redoutable pouvoir.

Une des plus fines fleurs de l'esprit gaulois au seizième siècle, le jurisconsulte Étienne Pasquier, a fait à cet égard la réflexion suivante : « Le plus grand malheur qui puisse advenir en une république, c'est lorsque,

soit par fortune, soit par discours, l'on voit un peuple se bigarrer en mots de partialités. » Puis énumérant les querelles meurtrières des Guelfes et des Gibelins, de la Rose rouge et de la Rose blanche, des Armagnacs et des Bourguignons, il rappelle à l'esprit du lecteur les ruines sanglantes accumulées sous ces *mots de partialités*.

Étienne Pasquier n'a pas été le seul à éprouver la frayeur des épithètes de parti. A la même époque, un autre ami de la tolérance et de la paix religieuse, le chancelier de l'Hôpital, en comprenait aussi et en signalait solennellement les dangers. Le 13 décembre 1560, aux états généraux d'Orléans, en présence de François II, du roi de Navarre, de Catherine de Médicis, des princes et des princesses de la famille royale, et des cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon et de Guise, il rappelait, de même que Pasquier, «les maux apportés en Italie par les noms de Guelfes et de Gibelins», et il prononçait avec chaleur ces mémorables paroles : «La douceur profitera plus que la rigueur. Otons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions : luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens.»

A la tribune nationale de 1789, organe des mêmes frayeurs et saisi peut-être tout à coup d'une réminiscence de l'Hôpital, le courageux et honorable Cazalès poussait à son tour du fond de sa poitrine agitée

cette généreuse exclamation : « Parlez quelquefois à ce peuple de ses devoirs. Bannissez, proscrivez ces mots affreux d'*aristocratie* et de *démocratie* ; ils servent de ralliement à des factieux. Prêchez l'union à tous les Français ; réunissez-les de sentiments et de pensées, d'intérêt et d'affection ; que tous les intérêts se confondent dans l'intérêt public ; vous verrez alors ce que vous pouvez. »

Il suffit de ces citations. Dans tous les temps, sans doute, les plus sages esprits doivent avoir considéré les *mots de partialités* avec la même épouvante et la même réprobation. Ils offrent, il est vrai, l'avantage d'accuser plus nettement la diversité des tendances. Quelquefois ils résument admirablement des systèmes différents et s'implantent, à ce titre, dans la langue de l'histoire ou de la philosophie ; témoin ces mots d'*aristocratie* et de *démocratie* que voulait bannir Cazalès. Il est même des cas où ils portent avec eux de grands jugements populaires, aussi incapables de se taire que de s'exprimer d'une autre façon ; témoin cette épithète que rappelle suffisamment le nom de Loyola et qui, depuis les *Petites lettres* de Pascal, a justement flétri une morale indigne, sans doute, d'être appelée de ce nom. Qui ne voit cependant combien ces avantages sont dépassés par les plus graves inconvénients ? Trop synthétique de sa nature, l'épithète de parti détourne l'homme de la réflexion et de l'ana-

lyse, véritable grandeur de l'esprit, seule base légitime de la plupart de ses jugements. Une fois en possession de l'épithète, il se croit dispensé du soin pénible d'examiner les choses avec calme et d'en juger avec impartialité. Expression de passions populaires plutôt que de convictions profondes, elle envenime tous les débats et entretient parmi les hommes beaucoup moins les bonnes que les mauvaises raisons qu'ils peuvent avoir de se partager en camps opposés. Produit naturel de la division, à son tour elle en devient le germe le plus fécond. Elle irrite, elle ameuté les turbulents des partis contraires; elle sert de ralliement à des factieux; elle devient pour la société le drapeau de la discorde; elle perpétue fatalement le préjugé avec la passion. Le progrès, qui se réalise en grande partie par la diffusion des lumières et du sentiment de l'équité, n'a peut-être pas de plus dangereux ennemi. Les petites sociétés surtout, et les sociétés ecclésiastiques plus que les autres, souffrent cruellement des atteintes pernicieuses des dénominations blessantes. Le plus souvent au service des mauvaises causes, ces épithètes sont des barrages par lesquels l'esprit de routine ou de témérité essaie d'arrêter et retarde souvent la marche tranquille de la vérité. Espérons que ces vieilles machines de guerre, trop dangereuses pour tous et trop déloyales, n'auront bientôt plus de place que dans l'histoire du passé; et puissions-nous les

voir toutes remplacer dans un prochain avenir par l'esprit de justice, d'impartialité et de charité!¹

II.

Entre ces noms divers, inventés et propagés par l'animosité des partis, il en est peu qui tiennent une plus large place dans notre histoire nationale moderne, peu qui offrent un plus intéressant objet d'études que celui de *huguenots*.

Ce nom que si longtemps les pères de la Réforme française ont transmis en héritage à leurs enfants comme le mystérieux drapeau de la foi et de la conscience persécutées, ce nom dans lequel on sent vaguement une tradition de réprobation, mais que les victimes de l'intolérance ont instinctivement adopté comme un titre de noblesse, nom populaire encore peut-être en certains lieux illustrés par de nombreux martyrs, et tous les jours popularisé davantage par cette grande œuvre musicale qu'il a inspirée, qui ne serait désireux d'en connaître l'origine véritable? Quelles furent l'époque précise et les circonstances historiques de son apparition? A quelles dispositions

1. Étienne Pasquier, *Recherches de la France*. 1723; in-fol., liv. VIII, ch. 55. — Bèze, *Histoire ecclésiastique*. 1841; in-8°, t. I, p. 256 et 266. — La Place, *Commentaires sur l'état de la religion*, etc. 1565; in-12, fol. 111 et 122. — Magasin de librairie, 1858; in-8°, t. I, p. 75.

répondait-il dans l'esprit du peuple français, et quel sentiment dut-il réveiller au cœur de la fraction réformée? En peut-on fixer l'étymologie première, et à quelles causes faut-il attribuer la vogue immense dont il a joui? Est-il possible enfin de déterminer avec quelque probabilité la signification qu'à travers plus de deux siècles la conscience nationale a successivement attachée à cette expression?

Toutes ces questions débordent de beaucoup une simple recherche grammaticale et ne sauraient paraître sans doute dénuées d'intérêt. Les études philologiques ont d'ailleurs aussi leur importance, et d'illustres exemples prouvent suffisamment que si, au premier abord, on est tenté de leur attribuer un air d'ennui, de leur côté elles n'ont pas toujours cru trop téméraire de prétendre aux vives allures de la récréation. Le lecteur nous permettra-t-il de lui rappeler quel cas en a fait toute sa vie l'éloquent Vinet? Pascal avait dit avant lui: «Les mots sont inséparables des choses.» L'histoire intime d'une expression est donc nécessairement celle d'une idée. D'après ce principe, tout nom fameux et en possession de régner sur les masses doit répondre à quelque grand mouvement de l'opinion. Or, toute manifestation générale ou partielle du sentiment populaire, si elle n'est pas la voix de Dieu, présente du moins quelque grande leçon historique ou providentielle à recueillir.

Quelles que soient, du reste, les inductions historiques et morales auxquelles nos recherches pourront nous conduire, les circonstances présentes devraient suffire à justifier ce travail. A-t-il même besoin de justification en un temps où les annales du protestantisme sont la matière de si patientes investigations, également précieuses et pour les auteurs qui s'y consacrent avec une pieuse persévérance et pour ceux de leurs lecteurs qui les accueillent avec une reconnaissance bien méritée? Nous en appellerions au besoin à l'exemple de ces consciencieuses recherches pour légitimer les détails un peu minutieux à travers lesquels nous aurons à promener notre attention avant d'arriver à formuler une conclusion. Désireux avant tout de mettre le lecteur en mesure de prononcer lui-même un jugement, nous n'avons le droit de dérober à son examen aucune des pièces du procès. Mais, nous l'avons déjà dit, les circonstances actuelles nous ont paru réclamer d'une manière toute particulière un semblable travail. Les Églises réformées de France vont pour la première fois célébrer un Jubilé de la Réformation de 1559. Ce Jubilé, qui sera l'anniversaire du premier synode national, doit aussi correspondre presque exactement à l'apparition du mot huguenot. Fallait-il différer davantage l'étude approfondie de cet illustre sobriquet? nous ne l'avons point pensé; c'est le cas ou jamais.

III.

A quelle époque précise le mot de huguenots a-t-il fait son apparition sur la scène de l'histoire ? Il est facile de répondre à cette première question. Les historiens s'accordent généralement à désigner l'année 1560 comme celle de sa naissance ou du moins de sa divulgation. Sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, les réformés étaient appelés par leurs adversaires, dans un sens défavorable, soit *sacramentaires*, soit *luthériens*; sacramentaires, « à cause, dit Mézeray, qu'ils niaient la réalité du corps de notre Seigneur au saint sacrement. » C'est, au rapport de Théodore de Bèze, le crime sur lequel se fondaient ordinairement les sentences de mort. Ce fut aussi le point sur lequel porta principalement la controverse dans les premières années de la Réformation. Le plus souvent cependant, jusqu'en 1560, s'il faut en croire Mézeray, c'est la dénomination de luthériens dont furent qualifiés en France « ceux qui professaient les nouvelles opinions, quoique en plusieurs points ils ne suivissent pas les dogmes de Luther. » ¹

L'assertion de Mézeray est parfaitement fondée. Ouvrez tous les historiens du seizième siècle, aux

1. Mézeray, Abr. chronol. 1668; in-4°, t. III, p. 999. — Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 106, — Édit de Compiègne, 1557, dans la France protestante. Pièces justificatives, n° IX.

règnes des deux premiers Valois-Angoulême, et vous vous convaincrez qu'en France, aussi bien qu'en Suisse, les adversaires de la Réforme employaient le plus souvent à l'égard des novateurs la qualification de luthériens. C'est l'observation de presque tous les écrivains contemporains. Théodore de Bèze, Régnier de la Planche, le président la Place, Jean de Serres, Aubery, Tavanès, la Popelinière, de Thou, Pierre Matthieu, Antoine Froment, Jean Crespin, etc., ont bien soin de faire observer, pour la plupart, que le nom de luthériens qu'ils emploient fréquemment pour désigner les réformés de langue française, ils l'empruntent au langage vulgaire, c'est-à-dire aux adversaires de la Réformation¹.

Quant à ceux d'entre eux qui se rattachaient ou qui inclinaient ouvertement aux idées nouvelles, ils ne l'employaient jamais à leur propre compte. Avec

1. Bèze, Hist. eccl. 1811; in-8°, t. I, *passim*. — R. de la Planche, 1836; in-8°, 2 vol., *passim*. — La Place, Commentaires, etc. 1565; in-12, p. 5, 6, 8, 10, 12, 15, 16, 17, etc. — Jean de Serres, Histoire des choses mémor., etc. 1599; in-8°, p. 7, 20, etc. — Aubery, Plaidoyer pour la dame du Cental. 1645; in-8°, *passim*. — Tavanès, Mémoires, ch. 14. — La Popelinière, Hist. de France. 1581; in-fol., 2^e vol., p. 162. — De Thou, Hist. des choses arrivées de son temps. 1659; in-fol., 2^e vol., p. 99. — Matthieu, Hist. des derniers troubles. 1610; in-8°, p. 2. — Froment, Actes et Gestes, etc. Genève, 1854; in-8°, *passim*. — Extraits, à la suite, IV, XIII, etc. — Crespin, *Actiones et monimenta martyrum*. 1560; in-4°, p. 45, 57, 89, 102 et *passim*.

une grande fermeté de conviction et une parfaite sécurité de conscience, très-fortement persuadés que les doctrines et les cérémonies de l'Église de Rome n'aboutissaient à rien de moins qu'au renversement de l'Évangile et des bases de la religion, ils s'appelaient eux-mêmes les *évangéliques* en Suisse¹, et en France le plus souvent *ceux de la religion*². Au dehors régnait universellement l'épithète de luthériens.

A défaut d'autres témoignages, quelques grands faits suffiraient pour mettre en lumière le triste genre de popularité dont elle jouit jusqu'à la fin du règne de Henri II : je veux parler plus spécialement du massacre de la rue Saint-Jacques, en 1557, et de la condamnation du conseiller du Bourg, en 1559. Ce fut, dit Bèze, au cri frénétique de luthériens poussé par quelques prêtres de la faculté de théologie, que dans la nuit funeste du 4 septembre 1557 le quartier de la Sorbonne fut réveillé en sursaut pour assister ou participer à l'extermination d'une paisible assemblée de nobles réformés. Nul n'ignore que dès 1532 la même accusation de *luthéranisme* avait signalé au sangui-

1. Froment, Actes, etc., p. 47, 119, 127, 159. Registres du Conseil, du 28 mars 1533 et du 22 février 1534, dans Gaberel, Hist. de l'Église de Genève. 1858; in-8°, t. I, p. 128, 167.

2. Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 39, 42, 43, 53, 62, etc. — La Place, p. 15, etc. — Jean de Serres, p. 7, 13, 54, 61, 67, 70, etc. — La Noue, Mémoires, *passim*. — Turenne, Mémoires, *passim*.

naire parlement de Toulouse un professeur habile, licencié en droit, Jean de Caturee. Ce fut elle aussi qui désigna aux rigueurs du roi Henri II les courageux conseillers de la Tournelle, à la tête desquels le martyr a placé Anne du Bourg; et le roi lui-même, à son tour, quelques jours avant sa mort (juin 1559), dans l'édit d'Écouen, triste monument des fureurs de l'intolérance, faisait usage de l'épithète populaire. Il déplorait l'accroissement des luthériens pendant la guerre, ordonnait aux juges des provinces d'en détruire entièrement la race, et protestait que désormais il emploierait tout son temps à les exterminer. Ce temps fut court. Dans ces cruelles dispositions, il fut lui-même, avant la fin de ce mois, misérablement exterminé par la lance de Montgomery, le capitaine des gardes qui avait saisi du Bourg. Enfin cette qualification de luthériens, familière au peuple depuis longtemps, avait été particulièrement répétée quelques jours après le traité de Cateau-Cambrésis (avril 1559), lorsque le bruit trop bien fondé courait de toutes parts que les deux monarques n'avaient conclu la paix entre eux que pour mieux faire la guerre aux luthériens. Ce fut donc là l'épithète la plus populaire avant le règne de François II¹.

1. Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 7, 73, 122. — La Place, Commentaires, etc., p. 15, 17. — Castelnaud, Mémoires, liv. I, chap. 3.

IV.

Il ne serait pas juste d'en conclure que la Réformation française, inspirée de la Réforme allemande et calquée sur elle, fut dépourvue du caractère de la spontanéité. Mézeray reconnaît lui-même le contraire, et nous n'aurions aucune peine à établir que le grand mouvement religieux et moral du seizième siècle fut marqué dans notre patrie, aussi bien qu'en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, d'un cachet éminemment national. Il faut avouer néanmoins que la Réformation avait débuté avec bien plus d'éclat au delà du Rhin, et que la renommée de Luther remplissait déjà le monde inondé de ses écrits religieux, que le nom de Calvin commençait à peine à être connu. En 1520, Glaréan écrit à Zwingle : « Nul livre n'est acheté avec plus d'empressement que ceux de Luther », et en 1521 : « C'est surtout son traité *De la captivité de Babylone* qui est lu à Paris. » La même année ce livre était condamné par la Sorbonne, et la docte compagnie faisait composer par Josse Clichou un *Anti-Luther*. A peu près à la même époque, le moine Lambert d'Avignon, plus tard professeur évangélique à Marbourg, méditait dans la cellule de son couvent les traités du réformateur allemand. C'était aussi le temps où le comte Sigismond de Hohenlohë, doyen du grand chapitre à Strasbourg, se rattachait aux idées luthé-

riennes et, plein d'un zèle sincère de prosélytisme, concevait le projet de gagner la France à la cause de la Réformation. Dans ce but, il parvenait en 1525 à nouer une correspondance avec l'aimable sœur du royal captif de Madrid, et Marguerite, sensible à toutes les idées grandes et généreuses, obtenait du roi délivré qu'il entrât directement en rapport avec le noble doyen de Strasbourg. Les efforts de Hohenlohë échouèrent auprès de François I^{er}, mais ils contribuèrent à rendre plus populaire encore parmi les Français le nom de Luther. Marguerite, d'ailleurs, ne laissait pas que d'entretenir le roi son frère « des luthériens et des articles de leur religion. » Elle lui expliquait la *Messe à sept points* et tâchait de lui inspirer quelque douceur à l'égard des réformés. Elle obtint même de lui qu'il engageât, en 1534, Philippe Mélanchthon à passer en France pour y discourir avec lui des moyens de ramener la paix dans l'Église. Des difficultés diversement appréciées empêchèrent la réalisation de ce projet. Peu de temps après, un parent de Philippe, André Mélanchthon, arrivait en France et prêchait l'Évangile dans l'Agenais, particulièrement à Tonneins. Quelques années auparavant, en 1528, un autre auditeur de Martin Luther au pays de Saxe, Étienne Machopolis, avait annoncé la parole de Dieu à Nonnay, comme on disait alors, en Vivarais. Les Églises de France et la France elle-même ne pou-

vaient donc que se familiariser avec le nom du Réformateur allemand.

Les circonstances politiques avaient contribué à ce résultat. En guerre contre Charles-Quint, le roi de France et son peuple devaient être vivement préoccupés des événements intérieurs de l'Empire. Les princes protestants d'Allemagne étaient les alliés du roi depuis la ligue de Smalkalde (1531), et il recevait même de leur part, en 1535, des remontrances pleines de fermeté au sujet de la persécution qui fut la suite de la *Procession généralissime*, après la malheureuse affaire des placards. Ainsi les relations avec l'Allemagne, également actives au double point de vue politique et religieux, sans porter la moindre atteinte au caractère original et spontané de la Réforme française, expliquent cependant l'épithète populaire que les réformés de France ont si longtemps portée : *les luthériens de Meaux*¹.

V.

Dans la bouche de tous les partisans de l'ancien ordre de choses, cette épithète était une grossière

1. Zwinglii *Epistolæ*. Zurich, 1829, sq.; t. I, p. 151-176. — Génin, *Lettr. de Marguerite d'Angoulême*. 1841; in-8°, t. I, p. 15. — F. de Rémond, *Hist. de la naissance de l'hérésie*, etc. 1623; in-4°, liv. 7. — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 3, 6, 14, 17, 18. — Mézeray, *Abr. chron.*, in-4°, t. II, p. 899. — Gerdès, *Hist. réfor.*, t. IV, Doc., p. 21-28.

injure. Les preuves de ce fait abondent ; nous n'éprouvons d'autre embarras que celui du choix.

Qu'on se rappelle les paisibles et laborieux habitants de Cabrières et de Mérindol dépossédés, poursuivis, traqués, cloués aux rochers des Alpes, et leur pays livré aux flammes. On les accusait de vouloir faire du midi de la France une république fédérative, mais avant tout d'être luthériens. Qu'on se rappelle l'assemblée nocturne de la rue Saint-Jacques : ces gentils-hommes, ces nobles dames qui la composaient, frappés et traînés dans la boue par une populace fanatique et altérée de sang. La bataille de Saint-Quentin venait d'être perdue ; on les accusait de se réjouir en secret de cette défaite, mais avant tout d'être luthériens. L'année suivante, 1558, un maître prêcheur, surnommé *l'âme de feu Picard*, occupait la chaire de Saint-Eustache à Paris. Il se déchaînait un jour contre les hérétiques et encourageait les Parisiens à faire justice des innovations religieuses, le fer à la main. Pendant le sermon, un pauvre écolier, surpris par une distraction soudaine, laisse échapper innocemment un éclat de rire. Une vieille bigote, dit l'historien, l'entend et s'écrie : « C'est un luthérien qui se moque du prêcheur ! » Ce mot suffit ; le peuple se lève, traîne l'écolier hors de l'église et le massacre impunément. Un an plus tard, mêmes prédications, pendant le carême, à l'église de Saint-Innocent, mêmes appels à la justice

du peuple, plus prompt encore que celle des magistrats. Les auditeurs sortaient du prêche la tête en feu. Deux d'entre eux, après un de ces violents sermons, se prirent de querelle dans le cimetière de Saint-Innocent. L'un d'eux, *ne pouvant faire pis à l'autre*, l'appela *luthérien*. Il n'en fallut pas davantage. Le peuple furieux se jeta sur lui et le poursuivit jusque dans l'église où il croyait trouver un refuge contre le poignard. Un ecclésiastique passait en ce moment même devant l'église avec un gentilhomme qui était son frère. Ils s'enquirent de l'événement, et le gentilhomme, pénétrant dans la foule, intercède avec bonté en faveur de la victime : « C'est à toi qu'on en voudra, s'écrie aussitôt un prêtre, puisque tu oses t'opposer à la mort d'un luthérien ! » A ces mots, la multitude tourne contre lui sa fureur. Il parvient à s'échapper, mais couvert de blessures de tous côtés. Son frère, qui avait tenté de le défendre, fut moins heureux encore. Il eut beau invoquer les saints, réclamer la confession, s'épuiser en démonstrations d'attachement pour l'Église romaine, une dague le frappa mortellement. A peine eut-il expiré, que chacun vint avec un empressement féroce lui « bailler son coup, » et tremper ses mains dans ses plaies saignantes, afin de se glorifier de les avoir teintes du sang d'un luthérien.

Voilà pour Paris et la France. Que dire de Genève ? En 1520, d'humbles colporteurs y arrivent pénible-

ment, chargés du *Livre*, interdit sur la terre française. Pour toute injure et toute menace, les prêtres, à ce qu'il semble, les accueillent par ce cri : « Ce sont des gens de Luther ! » Bientôt après, au milieu de la révolution genevoise, on joue une *sottie* (une farce) sur les événements du jour. Le *monde* et son *médecin* s'entretiennent ensemble. Celui-ci demande qu'on punisse les meurtriers, les larrons, les querelleurs, les évêques simoniaques et immoraux. — « Propos du pays de Luther, réputés si faux, » lui répond le monde ; et finalement le médecin est obligé de se retirer sans succès, en adressant à la foule ces paroles significatives : « Parlez maintenant des défauts du monde, et vous serez transmis à Luther. »

Le 23 mai 1525, les états du pays de Vaud sont réunis à Moudon. L'évêque de Lausanne et le prince de Savoie y assistent et s'entendent pour proscrire, sous peine de trois estrapades de corde en public, de l'emprisonnement et de grosses amendes pour les délinquants, « les damnables opinions et les livres du déloyal et maudit hérétique, Martin Luther. » On peut comprendre quelle fut, dès ce jour, pour les catholiques du pays, la signification du mot luthériens. L'horreur de la nouveauté était, à cette époque, un des plus forts arguments de l'ancienne Église, et quand on avait dit : « l'abominable secte luthérienne, » la démonstration était achevée.

Aussi lorsqu'en 1532 Farel, apportant la doctrine réformée, se présente à Genève, mille voix l'assaillent avec ces mots : « Au Rhône! au Rhône! Il faut en finir avec ce chien; tue, tue ce Luther, etc.!» A sa suite apparaît Froment. Quelques-uns écoutent ses *leçons d'écriture* avec plaisir; mais les plus avisés s'en défient. Ils disent : « C'est un de ces méchants luthériens qui nous veut abuser. » Pendant son fameux discours du Molard, le premier manifeste public de la Réforme, à Genève, les prêtres arrivent en armes. Quelques amis l'entraînent et le cachent pour le dérober à leurs coups. Sa retraite est découverte et son hôte, Amy Perrin, menacé d'avoir sa maison brûlée ou ruinée « s'il ne baille congé à ce luthérien. »

En 1533, le parti prêtre est encore assez fort à Genève pour y exciter « les plus grandes mutinations. » Il donne d'ordinaire le signal de l'émeute au son du tocsin de la grosse cloche de Saint-Pierre et par ce cri répété : « aux luthériens! aux luthériens! » Bientôt arrive un chanoine fribourgeois nommé Verly. Armé de pied en cap, il s'avance un jour fièrement sur la grande place de la ville et provoque les *évangélistes* (ainsi s'appelaient-ils eux-mêmes) par les mots les plus blessants : « Char-dey, dit-il en sa langue friburgine, où sont cestoux luthériens? » Une émeute s'en suit et Verly est tué. Quelques jours après, ses parents viennent et emportent son corps. Fribourg lui fait de

magnifiques funérailles. Le peuple l'accompagne au sépulcre, et pleins d'horreur pour cette Genève où il est allé perdre la vie, l'on se dit l'un à l'autre : « C'est celui qui a été tué à Genève des luthériens. »

A Verly succède, en 1534, un dominicain, docteur de Sorbonne, Guy Furbity, venu de France pour soutenir ou plutôt pour achever d'ébranler le catholicisme genevois, déjà plus qu'à demi déraciné. La réputation qui a précédé le docteur fait attendre de lui une dialectique vigoureuse et redoutable à l'hérésie. Un docteur de Sorbonne ! un prédicateur dominicain ! Il monte en chaire, et ce n'est pas un docteur que l'on entend, c'est un insensé. « Le prêtre, dit-il, est plus digne que la Vierge Marie ; car elle n'a enfanté Jésus-Christ qu'une fois, mais le prêtre le reproduit tous les jours ; et il est si digne qu'en disant les paroles sacramentelles dans un four plein de pain ou dans une cave, sur le vin et sur le pain, le pain est converti au précieux corps de Jésus-Christ et le vin au sang, ce que la Vierge n'a jamais fait. » Quant aux luthériens : « ces méchants luthériens, dit-il, ne sont-ils pas bien méchants de dire et nier que le précieux corps de Jésus-Christ, en chair et en os, ne soit dans l'hostie quand le prêtre a dit les paroles sacramentelles ? Ils sont pires que des Juifs, des Turcs. Ce ne sont que meurtriers, larrons, vendus au diable. » Telle était pour Furbity l'exacte définition d'un luthérien.

Dans une de ses prédications, après une accumulation d'outrages que nous n'oserions reproduire, il s'arrête tout à coup. Quel incident se prépare? Est-ce un retour de prudence, ou le docteur couve-t-il quelque nouvelle tempête? Ce n'est qu'une reprise de souffle. Bientôt, en effet, la voix du prédicateur éclate plus tonnante que jamais : « Qu'ils s'avancent maintenant ces malheureux luthériens, hérétiques méchants, pires que Juifs, Turcs et païens. Ha! ha! Ils s'en garderont bien de se montrer à présent, sinon dessous les cheminées pour tromper les pauvres femmes et ceux qui ne savent rien. » Soudain un de ses auditeurs se dresse sur un banc, et d'une voix aussi puissante que celle du docteur : « Je veux être brûlé vif, s'écrie-t-il, si je ne prouve pas par les Écritures que toutes les paroles du docteur sont menteries et inventions de l'Antéchrist » ; et Froment, animé d'une chaleureuse inspiration, étonne son auditoire et accable son prédicateur sous les coups répétés de la Parole de Dieu. Le docteur demeure muet, et, soit confusion, soit calcul, il se dérobe au fond de sa chaire à la vue du public. Incontinent, chanoines et prêtres, dégainant leurs épées (les ecclésiastiques genevois étaient armés), se précipitent vers Froment en s'écriant : « Tue, tue ce Luther! » Mais les luthériens étaient en nombre ce jour-là dans l'Église. Ils lui firent de leur corps un généreux rempart, et l'intrépide Béaudichon de la

Maisonneuve, brandissant son épée, s'écria à son tour : « S'il y a personne qui le touche, je le tuerai. »

En 1535 et 1536, s'accomplit définitivement et légalement la Réformation genevoise. Ligués étroitement ensemble, le parti prêtre et celui de l'oppression, c'est-à-dire du duc de Savoie, s'étaient retirés dans les châteaux forts de Peney, Jussy et Gaillard. De ces postes fortifiés, ils surveillaient le pays, rançonnant les voyageurs et « mettant à mort ceux qu'ils pouvaient prendre comme hérétiques et luthériens. » Leur cri d'alarme était celui-ci : « Aux cagnes, aux cagnes, aux méchants luthériens qui mangent la chair le vendredi ! »

Nous pourrions multiplier longuement ces citations. Mais elles sont d'un tel caractère que nous avons plutôt hâte d'y mettre fin. Il importait néanmoins de se rendre un compte exact du véritable sentiment auquel répondait, en France et en Suisse, le mot de luthériens dans la bouche des adversaires de la Réformation. Froment l'a fait observer dans son naïf langage que nous sommes obligé de gâter un peu : « On pensait faire *grande injure*, dit-il, en nous appelant luthériens ; mais c'est un mot d'honneur et non de vitupère (de déconsidération) en Allemagne ; car Luther, en langue germanique, veut autant dire que *clair* ; aussi n'y a-t-il rien plus clair que l'Évangile de Jésus-Christ. »

Malgré cette ingénieuse justification, l'épithète de

luthériens n'en conserva pas moins son sens outrageant, et les réformés de la Suisse n'échangèrent pas contre elle celle d'*évangéliques* ou *évangélistes* qu'ils avaient adoptée, en même temps que ceux de France s'appelaient eux-mêmes *réformés* ou *religionnaires*, ou plus souvent encore *ceux de la religion*¹.

VI.

D'où pouvait donc venir au mot de luthériens, à ce mot d'une signification si fraternelle aujourd'hui dans la bouche des réformés de France, et tout au moins si honorable dans celle des catholiques équitables et tolérants, à ce mot en réalité si honoré par la foi, la sincérité et la pureté de vie du réformateur allemand et de la plupart de ses sectateurs, d'où pouvait, dis-je, lui venir l'acception si particulièrement injurieuse que le sentiment catholique de la France et de la Suisse lui prêtait si volontiers ? C'est une question que l'historien de profession, qui sait ce qu'était l'hérétique pour le catholique au seizième siècle, n'éprouve pas même le besoin de se poser.

1. Aubery, Plaidoyer, *passim*, dans l'Histoire de la ruine de Cabrières et de Mérindol. — Crespin, les Martyrs, *passim*. — Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 73, 105, 106. — Gaberel, Hist. de l'Église de Genève. 1858; in-8°, t. I, p. 86-89, 82, 115, 148 sq. — Froment, Actes et Gestes de la cité de Genève. Genève, 1854; in-8°, ch. 1, 2, 4, 7, 8, 10, 11 et 53.

Mais le lecteur sera peut-être un peu plus exigeant. Nous la formulons du reste en ces termes : pourquoi cette épithète fut-elle si *spécialement* outrageante ? Il en existait d'autres, les *hérétiques*, les *sacramentaires*, les *christaudins*, en France. Pour quelles raisons celle de luthériens leur fut-elle généralement préférée ?

La verve satirique et mordante des traités-pamphlets de Luther explique-t-elle suffisamment l'horreur qui s'attacha à son nom ? Je ne le pense pas. Nous venons de voir avec quelle facilité les docteurs ou prédicateurs du seizième siècle prodiguaient les expressions injurieuses. Les auteurs ne les épargnaient pas davantage. La sœur de Sainte-Claire, Jeanne de Jussie, ne craint pas de manquer à la pudeur ou à la convenance naturelle à son sexe, en qualifiant les évangéliques de Genève de « faux chiens hérétiques... faux déloyaux satellites du diable, affublés en forme d'hommes », et le réformateur Martin Luther de « dragon pestiféré volant, avec sa queue venimeuse, tirer après lui gens de tous états et pourchasser de faire marier gens sacrés et dédiés au service de Dieu par le saint vœu de chasteté. » La régente de France, Louise de Savoie, dans ses lettres patentes de 1525, appelait les opinions nouvelles : « la malheureuse et damnée secte et hérésie de Luther. » Deux ans auparavant, les cardinaux, diaeres, sous-diaeres, archevêques et évêques de l'Église de Rome, écrivaient au roi

François I^{er} : « Qu'il te plaise de diriger tes faits d'armes invincibles contre les chiens ennemis de notre sainte foi..... les chiens inhumains..... les faux chiens infidèles, barbares, Turcs et Sarrazins. » Enfin le souverain pontife Pie V modérait lui-même assez peu son langage pour ne pas hésiter à appeler l'homme de foi et de vertu entre tous, Gaspard de Coligny, « un fils de la perdition, un homme infâme par toute espèce de crimes, de trahisons, d'hérésies et d'abominations. »

Qui donc aurait eu le droit de s'étonner, en un temps où tel était le langage de l'Église, du vocabulaire satirique de Luther ? Il est probable néanmoins que, sans faire exception, l'invective dont il poursuivit si longtemps le chef suprême de l'Église de Rome, contribua pour sa part à provoquer l'universel anathème qui s'attacha à son nom. Ce cœur si tendre, en effet, cet ami des plus aimables, ce citoyen dévoué fut pour l'Église qui refusa d'ouvrir ses portes à la Réforme d'une rigueur que nous appellerions impitoyable, si, dans sa conscience, la rigueur dont nous parlons eût été autre chose qu'une sincère et candide fidélité. Dans ses puissants élans vers l'avenir, ce redoutable athlète terrasse, écrase l'adversaire sous un déluge bruyant de bons mots tour à tour finement ironiques ou terribles ; et toujours le plus jovial entrain préside à cette quotidienne exécution de la papauté. Rien n'é-

gale l'énergique impétuosité avec laquelle il culbute l'édifice des vieux âges, impuissant à contenir le géant naissant des temps modernes, la liberté de la foi. Aussi le pacifique Érasme disait-il hardiment de lui : « C'est un Achille dont la colère est invincible. »

Bien plus encore. En dépit des plus fortes répugnances de son siècle, ne se prenait-il pas en quelque sorte corps à corps avec le diable lui-même comme avec un ennemi personnel? Il est évident qu'à un pareil antagoniste, l'Église de Rome, inquiète, agitée, hors d'elle-même, ne pouvait répondre que par un anathème obstiné, et cet anathème, ce devait être le nom même du réformateur; ainsi plus tard le monde a-t-il châtié de leur propre nom les disciples de Loyola. Eh quoi! un simple mortel, un petit moine, traiter de la sorte le chef suprême de la chrétienté! vouloir renverser la papauté! Hérésiarque déjà condamné! Enfant du démon dont il se prétend l'adversaire! Figure effrayante! Qui nous apprendra sous quels traits le populaire, autour du presbytère effrayé, se représentait cet audacieux perturbateur de l'infailibilité? Qui nous redira les récits et les contes de la veillée, dont le moine défroqué entretenait la naïve fécondité?

Au reste, les esprits demeurés fidèles à l'Église du moyen âge n'étaient-ils pas bien préparés à foudroyer de leur colère la colère de Luther? Le Juif, le Turc ne les avaient-ils pas également formés à la ter-

reur et à l'indignation ? Ils n'ont donc qu'à tourner vers un nouvel objet leur habituelle intolérance. On a défendu le Juif. Il sera remplacé par Luther. Le Turc et Luther ! Ces deux mots, bientôt rapprochés, deviennent promptement la double formule du grand effroi de l'ancien esprit au seizième siècle, et le rapprochement nous apprend à lui seul comment l'épithète de luthériens fut rapidement transformée en une insulte qui renferma et dépassa toutes celles de Luther.

Bossuet a dépensé contre ces outrages de Luther toute l'énergie de son indignation. Il en est offusqué, il en est même embarrassé. Au beau milieu du parallèle qu'il trace entre les deux grands réformateurs, pour les rabaisser d'un seul coup au même niveau, il s'écrie : « L'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredit, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures. » En flétrissant de la sorte la violence de langage du réformateur allemand, Bossuet oubliait sans doute qu'en elle résidait pour une grande part le secret du sens outrageant qui, dans la bouche des défenseurs de Rome, s'attacha au nom même de luthérien. Cette épithète n'était insultante qu'en raison directe, si l'on peut ainsi dire, de l'horreur qu'excitait le réformateur. En l'employant pour flétrir en France et en Suisse les partisans des idées nouvelles, l'Église romaine s'est donc enlevé le droit de condam-

ner les propos de Luther. Bossuet l'aurait pu comprendre. Après avoir si longtemps donné l'exemple des supplices et de l'outrage à l'égard de l'hérésie, à moins d'avoir fait double preuve de repentance et d'amendement, on n'est bien venu à se plaindre ni de la condamnation de Servet ni de l'ironie des réformateurs. Il faut laisser à d'autres le soin de blâmer de pareils excès.

Une raison encore du sens injurieux qui fut dans le principe celui du mot luthérien, c'est que le fait même du schisme général du seizième siècle fut attribué surtout à Luther. Or, l'idée si puissante et si enracinée de l'unité visible de l'Église, idée non moins incontestée par les réformés que par les catholiques, rencontrait là devant elle une pierre d'achoppement contre laquelle elle devait heurter avec violence; et le nom du premier hérésiarque schismatique, eût-il été celui d'un antagoniste plus bénin que Luther, ne pouvait qu'inspirer à tout ce qui cherchait le refuge de sa religion dans l'unité brisée de l'ancienne catholicité romaine la plus violente répulsion. Une fois ce nom prononcé et appliqué à l'Église nouvelle, combien plus encore ne devait-il pas devenir odieux! Quoi! la grande Église, l'Église universelle, infallible, renversée pour faire place à une société de sectaires, appelés du nom d'un docteur humain! Qui est donc Paul? Qui est Apollos? Et qui est Luther?

Tel était le sentiment général du seizième siècle. Aussi lorsque, en réponse aux outrages qu'ils recevaient tous les jours, les réformés voulurent attacher à leur tour un écriteau sur les épaules de leurs antagonistes, ils choisirent le nom même du pape qui pour eux naturellement ne devait être, vis-à-vis de l'Évangile, que l'heureux sectaire de sa propre infailibilité; et le mot de *papistes*, fort irritant pour ses fidèles, devint l'antithèse du mot *luthériens*.

Nous pourrions ajouter, et nous reviendrons plus tard sur cette observation, que l'unité nationale de la France, d'une si laborieuse formation, paraissait à la plupart des esprits nécessairement dépendante de l'unité ecclésiastique. Grâce même à cette circonstance, les réformés furent de bonne heure habilement accusés d'être les ennemis de l'État et d'en préparer, par le schisme, la dissolution. Ce point de vue, très-considérable en lui-même et par ses conséquences funestes, peut servir aussi à nous faire comprendre la triste fortune du mot luthériens, que celui de calvinistes, venu à une date postérieure, ne devait point partager. ¹

1. Jeanne de Jussie, Relation de l'apostasie de Genève. 1682; in-12, p. 50 et 51. — Haag, France protestante. Pièces justificatives n° 1. — Du Bellay, Mémoires. 1753; in-12, t. VI, p. 281. — Lettres de Pie V. Trad. de Potter. Paris, 1826; in-8°. Lettre 23^e. — Bossuet, Hist. des variations. Liv. 2 et 9.

VII.

L'épithète dont nous venons d'étudier et d'expliquer le sens défavorable fut presque seule d'usage en France, nous l'avons déjà dit, jusqu'en 1560. Mais à cette date la plupart des historiens contemporains signalent l'apparition du mot huguenots. C'est aussi le moment auquel tous les historiens postérieurs s'accordent à rapporter l'apparition générale de cette expression. Sur ce point, les histoires des diverses provinces du royaume sont en parfaite harmonie avec les histoires générales. En Touraine, dans le Poitou, en Languedoc, en Provence, dans le Dauphiné, à Lyon, les historiens du Chesne, Lièvre, dom Vaissette, Bouche, Long et Saint-Aubin ont fait la même observation. Les deux documents, officiels en quelque sorte, qui, à notre connaissance, ont les premiers renfermé le nouveau sobriquet, sont une lettre du cardinal de Lorraine, en date du 10 juin 1560, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, et une lettre de Caylus, colonel des légionnaires du Languedoc, adressée au duc de Guise le 18 novembre de la même année. « Il marque dans sa lettre, dit dom Vaissette, qu'il n'y a plus de ces séditieux Hugenaux rassemblés. On voit ici pour la première fois, ajoute l'historien, le nom d'Huguenots employé dans les monuments de la province pour désigner les calvinistes ou prétendus ré-

formés de France; et il est certain que ce terme ne commença à être en usage que cette année.»¹

Plusieurs des historiens du seizième siècle sont plus précis encore, et ils indiquent l'exécution d'Amboise (mars 1560) comme le moment même auquel la nouvelle épithète reçut la vogue dont elle devait demeurer si longtemps en possession. C'est l'affirmation de Théodore de Bèze, de Regnier de la Planche, confident intime du connétable de Montmorency, de Castelnau, d'Etienne Pasquier dont les renseignements paraissent dignes d'une grande confiance et qui dit avec son ton de parfaite bonne foi : « Il n'y a celui de nous qui ne reconnaisse franchement que la première fois que ce mot commença d'être connu par toute la France, ce fut après la faction d'Amboise; » de la Popelinière, de Piguierre, de Cayet, de Le Duchat, etc. Quelques-uns vont même plus loin, ainsi que nous le verrons dans la suite. Ils ne se bornent pas à rapprocher l'avènement du mot huguenots de la conjuration d'Amboise. Ils rattachent étroitement l'un à

1. Du Chesne, Antiquités des villes de France. 1668; in-12, t. I, p. 495 — Lièvre, Hist. des protestants du Poitou. 1856; in-8°; t. I, p. 81. — Dom Vaissette, Hist. du Languedoc. 1745; in-fol., t. V, liv. 38. — Bouche, Hist. de Provence. 1664; in-fol., t. II, p. 628. — Long, les Guerres de la religion en Dauphiné. In-8°. — Saint-Aubin, Histoire de Lyon. 1606; in-fol. — Lettre du cardinal de Lorraine, manuscrite. Bibl. impér., ancien fonds, n° 8655, fol. 89.

l'autre ces deux événements. Mais il nous suffit pour le moment de constater d'une manière certaine et désormais incontestable que l'apparition du mot huguenots est de l'année 1560.

Un autre fait non moins assuré, c'est que cette épithète prit naissance en Touraine. Outre les historiens déjà cités, le président la Place, P. Matthieu et du Chesne l'affirment catégoriquement, sans même supposer que cette circonstance puisse être sujette à contestation. «Ce nom, dit la Place, commença peu de jours avant l'affaire d'Amboise en la ville de Tours.» *Ce peu de jours avant l'affaire d'Amboise* s'expliquera plus tard. «Les assemblées qui se firent de nuit, lisons-nous dans Matthieu, furent diffamées de vilains excès; le mot de huguenots est venu de là et naquit à Tours.» Enfin du Chesne déclare également que «ce fut en pays de Touraine que ceux de la religion prétendue réformée furent premièrement nommés huguenots.» Nous aurions même pu sans danger négliger ces divers témoignages. Celui de Pasquier établirait à lui seul d'une manière irrévocable le fait en question. Dans une lettre à M. de Fousomme, écrite fort peu de jours après l'affaire d'Amboise qu'il raconte, il lui apprend «qu'on a commencé de donner à tout le nouveau monde de cette faction le nom et titre de Huguenaux», et plus tard il écrit dans ses *Recherches de la France*: «Tout de cette

même façon furent-ils nommés huguenots au pays de Touraine.... chose dont je me crois (assuré); car je vous puis dire que huit ou neuf ans auparavant l'entreprise d'Amboise, je les avais ainsi ouï appeler par quelques miens amis tourengaux.» Une telle affirmation ne saurait laisser de place au doute sur le lieu de la première apparition du mot huguenots. Elle n'est d'ailleurs d'aucune manière en opposition avec celle du même auteur et de ceux que nous avons déjà cités, relativement à l'année de la divulgation de cette épithète. Elle peut très-bien, en effet, et c'est le cas le plus naturel et le plus probable, avoir été pendant plusieurs années dans un petit nombre de bouches, sans dépasser des bornes très-prochaines. Tout à coup, en 1560, un événement inattendu se présente; les réformés sont en cause; l'épithète est répétée, divulguée, et tous les auteurs naturellement, et Pasquier lui-même, rapportent son origine à l'année de sa divulgation. ¹

1. Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 169. — La Planche, État de France sous François II. 1836; in-8°, I, p. 149. — Castelnau, Mémoires. Liv. 2, ch. 7. — Pasquier, Recherches de la France. Liv. 8, ch. 55, et Lettres, in-fol. 1723. Liv. 4, lettre 4. — La Popelinière, Hist. de France. 2^e vol., p. 162. — Piguierre, Hist. de France. Paris, 1581. — Cayet, Chronol. nov. Liv. I, ch. 2. — Le Duchat, dans Ménage, article *Huguenots*. — La Place, Commentaires, etc., p. 47. — P. Mathieu, Hist. de France sous François I^{er}. Paris, 1631; in-fol., p. 19. — Du Chesne, Antiquités des villes de France, t. I, p. 495.

VIII.

La date et le lieu de la naissance du mot huguenots une fois bien connus, il est naturel de se demander quelle impression il produisit dans les masses, quel sentiment il y réveilla généralement. Ce fut un sentiment très-défavorable et très-violemment hostile au protestantisme. En prenant dans le langage vulgaire la place du mot luthériens dont l'impropriété dut être surtout reconnue après le synode constituant de 1559, la nouvelle épithète devait nécessairement hériter du sens que le public avait l'habitude d'attacher à la première, et c'est la raison pour laquelle nous avons dû commencer par l'étude de celle-ci. En outre, le mot huguenots avait de lui-même une signification outrageante.

Quelques auteurs, mal éclairés ou prévenus, ont refusé d'admettre ce fait. Il s'en est même trouvé qui ont cru pouvoir avancer une opinion tout opposée. Le père Maimbourg entre autres paraît avoir attaché une très-grande importance à dépouiller le mot huguenots de toute acception blessante, et, s'il faut l'en croire, ce n'est qu'avec les sentiments les plus fraternels qu'il en fait usage en écrivant sur les réformés. Il en recherche d'abord l'étymologie, puis, après l'avoir établie à sa manière, il ajoute : « C'est pourquoi je me persuade que messieurs de la religion prétendue réformée, *que nous*

devons traiter avec beaucoup de charité comme nos frères et nos concitoyens, ne trouveront pas si mauvais si dans la suite de cette histoire je les appelle quelquefois huguenots, comme on fait ordinairement, puisque ce nom, qu'ils prirent eux-mêmes aux troisièmes troubles en Dauphiné, n'est nullement injurieux.» On serait tenté, d'après ces paroles, de voir en Maimbourg non-seulement un juge des plus équitables, mais presque un ami des plus indulgents. Écoutez-le cependant, à la seconde page du même ouvrage où nous venons de le trouver si plein de charité : «Le calvinisme, dit-il, a renouvelé de la mémoire de nos aïeux tout ce que la rébellion, la perfidie, l'avarice, l'ambition, l'impiété, la cruauté, le désespoir et toutes les autres passions les plus tumultueuses et les plus farouches ont inspiré de fureur aux plus scélérats des siècles passés.» C'est sur ce ton qu'il ouvre son *Histoire du Calvinisme*. Nous allons voir comment il la termine : «Le roi donc, dit-il, en pourrait user *très-justement* en son royaume envers les huguenots, comme les princes protestants en usent dans leurs États envers les catholiques... Mais voulant bien ne pas user de représailles comme il le pourrait faire *très-justement*, sans que personne y pût raisonnablement trouver à redire, il les laisse agir fort librement selon leur discipline... quoiqu'il n'y soit nullement obligé par des édits qui n'ont été faits que pour des

raisons et pour des temps qui ne sont plus.» Ainsi parlait Maimbourg trois ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.¹

Quant à l'épithète de huguenots, *ordinairement* employée, dit-il, au moment où il écrivait, de deux choses l'une : ou elle ne répondait dans la bouche du peuple à aucune intention offensante, ou elle était généralement regardée comme injurieuse. Dans le premier cas, à quoi bon en justifier l'usage ? Dans le second, pourquoi l'employer ? Quelle était donc cette charité fraternelle dont l'écrivain jésuite faisait parade envers les huguenots ? La Harpe a dit à propos d'Eschine vantant l'éloquence de Démosthène : « La haine se condamne quelquefois elle-même à des éloges perfides et meurtriers, sincère sur un point pour se rendre plus croyable sur un autre, et faisant servir

1. Cet auteur disait encore : « Auraient-ils raison de se plaindre quand même on révoquerait les édits qui leur sont favorables par un autre qui nous remit dans notre ancienne possession ? Ne sait-on pas, et il serait aisé de le prouver par des faits incontestables, que les huguenots ont si souvent contrevenu à ces édits par des entreprises très-criminelles contre l'autorité du roi, même de nos jours, que l'on pourrait justement révoquer toutes les grâces qu'on leur a jamais accordées. » C'est là ce que Maimbourg appelait traiter les huguenots en frères et en concitoyens. — Histoire du calvinisme. 1682 ; in-4°, p. 2, 50, 499, 503. — Pour le rôle que le clergé catholique de France a joué dans la révocation de l'Édit de Nantes, voir le travail de M. A. Lièvre sur ce sujet. Strasbourg, 1853 ; in-8°.

la vérité à donner du poids à la calomnie». C'est l'usage que le jésuite a fait de la charité.

Maimbourg, il est vrai, n'a pas été le seul à prétendre que l'épithète de huguenots ne pouvait avoir, en elle-même, qu'un sens inoffensif. De bonne ou de mauvaise foi, Sainte-Palaye en dit autant. Son *Glossaire*, du moins, renferme cette opinion. On y lit que dans les *Mémoires de Sully* (t. II, p. 272) «Monsieur de Bouillon, huguenot, traite Monsieur de Sully de bon huguenot», et qu'à son tour (au t. III, p. 209) «Monsieur de Rosny (Sully), huguenot, écrivant à Monsieur de la Trimouille, aussi huguenot, lui dit : Je m'assure que vous ferez changer de dessein à cette assemblée, ou que pour le moins vous vous opposerez à la violence de ceux qui le voudront suivre, témoignant à chacun que vous êtes vraiment huguenot, *c'est-à-dire entièrement désireux de conserver la religion et l'État.*» D'où l'auteur de l'article tire cette conséquence que le terme de huguenots n'était pas injurieux¹. Mais cette conclusion n'est pas légitime.

Nous verrons bientôt, en effet, que lorsque, forcés de subir cette épithète, les réformés quelquefois l'adoptèrent résolument, ils lui cherchèrent une étymologie propre à lui donner un sens favorable, et qu'en tous cas, par leur conduite, ils s'efforcèrent la

1. Sainte-Palaye, *Glossaire* manuscrit. Bibl. imp., t. XV, fol. 156.

plupart du temps de lui imprimer une signification avantageuse à la cause qu'ils défendaient. C'est évidemment le point de vue de Sully quand il dit que le vrai huguenot est l'homme désireux de conserver tout à la fois la religion et l'État. Il prend le contre-pied de l'accusation vulgaire; sa belle définition n'empêche donc pas que l'épithète en question n'ait eu dans son origine étymologique et dans l'intention du parti catholique un sens outrageant. Nous allons nous convaincre plus décidément encore qu'il n'en fut pas autrement.

IX.

A peine connu, dans quelles bouches se trouve le mot huguenot? Dans celle des partisans de la maison de Guise ou des défenseurs du catholicisme. Nous avons déjà vu le cardinal de Lorraine lui-même employer cette épithète dans une lettre du 10 juin 1560. Il écrit au duc de Nevers : « On dit icy que les huguenos veullent faire pis que ce mars. Je n'en crois rien. » Bientôt les chansonniers guisards s'emparent de ce sobriquet, et tandis que les réformés qui, d'ailleurs savent répondre à leurs adversaires avec une certaine verve, chantent leurs pieux cantiques, demandant à Dieu d'adoucir la rage de leurs ennemis, ceux-ci psalmodient de leur côté leurs grossières injures contre les huguenots :

Les Huguenaux ,
Infaits crapeaux ,
S'en vont sonner la presche
Qui , en' ce lieu ,
Service à Dieu
Et sainte Église empêchent.

Honneur et salut à Dieu
Et au roy nostre sire ,
Qui nous a en ce bas lieu
Si bien gardé de l'ire
Des Huguenaux
Remplis de maux
Qui nous voulaient occire.

A côté des chansons, les pamphlets. L'un d'eux, de 1562, écrit à la louange des Guises, en réponse à une justification de la prise d'armes par le prince de Condé, non-seulement fait usage, sous une forme étrangère, du mot huguenot, mais il en explique même longuement l'étymologie; et il résulte de cette explication que les huguenots ne sont que des séditeux qui tendent à s'exempter de la soumission aux autorités humaines pour vivre dans une liberté absolue.

A côté des pamphlétaires, les historiens. Quels sont ceux qui emploient d'ordinaire le sobriquet des Tourangeaux? Rarement les réformés. Quand ils l'adoptent, ils n'ont d'autre intention que d'en détourner la signification à leur avantage, lui donnant un sens contraire à celui qu'y attachent leurs ennemis. C'est le cas du brave la Noue; il est évident qu'il n'y cherche

en quelque sorte un titre d'honneur, en l'honorant lui-même le premier de toute la valeur française, que pour désarmer l'insolence de ses ennemis. La plupart cependant restent insensibles au faible avantage de tourner le sobriquet à leur profit, grâce à une étymologie ingénieuse, et le duc de Bouillon, dont les Mémoires embrassent les premières années du mot huguenot (1555-1577), l'a banni d'une manière absolue. Le parti catholique en fait, au contraire, un fréquent usage, et dans la bouche de tous ses écrivains, comme sous la plume de Marguerite de Valois (fille de Henri II) « la malheureuse huguenoterie » est tour à tour un terme de dédain et une sentence de condamnation.

A ces données, qui pourraient paraître suffisantes, viennent s'ajouter les déclarations des contemporains, et elles ne laissent pas la moindre incertitude sur le fait que nous cherchons à établir. Le grave de Thou qualifie l'épithète de 1560 de « ridicule et odieuse. » Castelnau avait déclaré lui-même que ce fut *par moquerie* qu'à la conjuration d'Amboise ce nom avait été donné aux protestants. Nous savons déjà ce qu'en pensait l'Hôpital ; il n'y voyait qu'une insulte de parti. Prosper de Sainte-Croix, évêque de Chisame, envoyé comme nonce en France, en 1562, assure que les réformés « ne le supportaient qu'avec une très-grande peine et qu'ils le tenaient pour la plus grave des injures. » Enfin, Jean de Serres nous apprend qu'imp-

tients de cette épithète, ils se laissaient aller quelquefois à répliquer par celle de *papistes* ; que ces mots piquants engendraient des querelles sérieuses, et que de tels différends provoquèrent un édit, qui parut à Fontainebleau, pour interdire l'usage des deux sobriquets.

Cet édit, mentionné par Théodore de Bèze, sous la dénomination de lettres patentes, portant défense « de s'injurier aucunement par ces mots de Huguenots et de Papistes », est rapporté dans les Mémoires de Condé, à la date du 19 avril 1564 : « Inhibons, dit le roi, et défendons très-expressément par ces présentes, à tous nos sujets..... s'entre-injurier..... lesquels nous entendons être ceux qui par ces mots de Papistes et de Huguenots s'entre-irritent l'un l'autre. » Pasquier nous apprend que l'édit fut promulgué dans Paris à « son de trompe et cri public. » Mais les deux épithètes se montrèrent rebelles à l'ordre du roi. Qu'elles fussent l'une et l'autre particulièrement injurieuses, après une telle démonstration, il est impossible de le contester. Aussi bien, les historiens modernes, Führmann, Soldan, pour n'en pas citer d'autres, n'élèvent pas le moindre doute à cet égard. Maimbourg lui-même ne s'y pouvait tromper, et nous ne saurions voir, pour notre compte, qu'une perfide affectation d'équité dans l'intention qu'il affiche de ne point prêter au mot huguenot une signification qu'il était aussi incapable de lui enlever qu'il en eût été sans doute contrarié.

Il s'agit maintenant d'aborder de plus près encore l'épithète elle-même, et de chercher, dans sa véritable étymologie et dans les causes réelles de sa popularité, le sens précis que nous devons lui attribuer¹.

L'étymologie la plus généralement admise peut-être de nos jours, est celle du mot allemand *Eidgenossen*, qui signifie *les confédérés* ou plus littéralement *les compagnons de serment*. Voici quelle fut la provenance de cette expression.

X.

Avant la révolution religieuse et morale du seizième siècle, Genève était gouvernée concurremment par son évêque, par le duc de Savoie, *vidomme* ou délégué de l'évêque, et par quatre syndics représentant la démocratie de la cité. De là, trois partis qui devaient se tenir mutuellement en équilibre: l'un ecclésiastique, l'autre militaire, et le troisième populaire. A partir de 1512, l'équilibre fut rompu. Le parti ecclésiastique et le parti militaire se liguerent pour l'asservissement de

1. Bulletin de l'hist. du protest. franç., 5^e année, p. 382, 507 sq. — Le Roux de Lincy, Chants historiques français au 16^e siècle, p. 269. — Mémoires de Condé. In-4^o, t. III, p. 242, et t. II, p. 334. — Castelnau, Mémoires. Liv. 3, ch. IX, et liv. 2, ch. 7. — De Thou, Histoire de son temps. 1659; in-fol., 2^e vol., p. 99. — Martène, *De civilibus Gallie dissensionibus*. 1729; in-fol., p. 1460. — Jean de Serres, Hist. des choses mémor. 1599; in-8^o, p. 131. — Pasquier, Lettres. Liv. 4, lettre 6.

la ville. Depuis quelque temps déjà le duc de Savoie avait jeté sur la reine du Léman des regards pleins d'une ambitieuse convoitise. L'évêque Jean, bâtard de sa maison, épousa complaisamment ses coupables desseins, et l'assujettissement de Genève à l'autorité ducal fut résolue au nom de la crosse et de l'épée. Les bourgeois s'émurent de ce projet menaçant. Un parti se forma pour la résistance. Ce n'étaient guère, il est vrai, que des jeunes gens, *les enfants de Genève*, que Berthelier, le plus ardent des champions de la liberté, avait organisés en confédération avec cette devise : *Qui touche l'un touche l'autre*. Mais cette bande libertine et désordonnée, malgré ses coupables égarements, n'en devait pas moins être le premier instrument de l'émancipation de sa patrie.

Genève fut soutenue dans sa lutte contre le duc de Savoie par Fribourg avec qui fut conclu, en 1518, par le syndic Besançon Hugues, un traité de com-bourgeoisie et de défense mutuelle, préparé par Berthelier lui-même chez les Fribourgeois auprès desquels il avait dû se réfugier. Ainsi se forma, par les soins de cet intrépide citoyen, le parti politique des confédérés, *Eidgenossen* ou *Eidgnots*. S'il faut en croire les annales de Jean Savyon, c'est le nom même qu'avaient porté les libérateurs de l'Helvétie, après avoir, la main dans la main, fait serment de secouer la tyrannie des gentilshommes de leur pays. Provenue

d'une si noble origine, cette épithète, contrairement à l'opinion de l'historien Soldan, ne pouvait être qu'un terme honorifique. C'est ainsi, du reste, que la comprenaient les amis de la liberté. Ils se l'appliquaient les uns aux autres, charmés d'entendre les enfants eux-mêmes s'écrier par les rues de Genève : *Vivent les eidgnots !*

Ils appelaient les partisans de l'évêque et du duc de Savoie, *mameluz*, « à cause dit Bonivard, qu'ainsi que les *mameluz* avaient renoncé Jésus-Christ pour suivre Mahomet, ainsi avaient ceux-ci (renoncé) leur liberté pour se assujettir à tyrannie. » Les *mameluz*, ajoute-t-il, portaient du houx sur leurs chapeaux à l'instar des Savoyards, les *eidgnots* des plumes de coq à la façon des Suisses, et de plus, dit Savyon, une croix taillée en leur pourpoint. Telles furent les deux factions qui se partagèrent Genève pendant toute la durée de la lutte contre le duc de Savoie. Elle était près d'être terminée en 1532. A cette époque, Farel et Froment arrivent à Genève; la Réformation commence, et les deux anciens partis, bientôt dissous par la défaite des *mameluz*, ne tardent pas à faire place à deux partis nouveaux, de couleurs religieuses, les *évangélistes* et les *catholiques*¹.

1. Annales attribuées à Jean Savyon. Genève, 1858; in-8°, p. 79.
— Chroniques de Bonivard, t. II, p. 287.

XI.

Dès ce moment, les épithètes d'*eidgnots* et de *mameluz* disparaissent naturellement de la scène avec les causes politiques qui les y avaient quelque temps maintenues. Quelle circonstance aurait pu les y retenir encore ? Les factions de l'asservissement et de l'émancipation de Genève avaient perdu leur existence, et l'alliance politique des Fribourgeois catholiques s'était peu à peu relâchée pour faire place, vers 1535, à l'alliance religieuse des Bernois protestants. Aussi cherche-t-on vainement dans les historiens ou dans les pièces officielles de l'époque, postérieures à 1534, les anciennes épithètes d'*eidgnots* et de *mameluz*.

Dans son intéressante Chronique, dont la partie publiée se termine en 1536, Froment n'a pas fait usage en un seul cas de ces dénominations. Jeanne de Jussie, religieuse de Sainte-Claire à Genève pendant la révolution de l'indépendance et auteur d'une *Relation de l'apostasie de Genève*, depuis 1526 jusqu'à 1535, emploie dans le commencement les épithètes politiques; mais elles disparaissent avec la lutte, et pas une seule fois les hérétiques, auxquels elle donne volontiers le nom de luthériens, ne sont confondus avec les *eidgnots*. Les nombreuses pièces justificatives dont M. Gaberel a enrichi son *Histoire de*

l'Église de Genève attestent aussi bien clairement que cette épithète ne fut jamais appliquée aux *évangéliques* de cette ville. Spon confirme à son tour cette observation, et le fait même qu'on cherche vainement le nom d'*eidgnots* dans la correspondance de Calvin et dans les *Actes des Martyrs* de Crespin, achève de démontrer d'une manière péremptoire qu'après 1535 cette dénomination n'existait plus. Enfin, comme par surcroît de preuves, un arrêt du Conseil général, de 1536, interdisant à tous les particuliers les reproches réciproques et l'emploi des «noms odieux de *papistes* et de *luthériens*», indique avec certitude, par l'absence même de l'ancienne épithète du parti libéral, que ce terme politique n'était plus d'usage dans le langage quotidien des Genevois.

Il est vrai qu'à la date de 1548, Michel Roset nous apprend que les *Libertins* de Genève «portaient des croix taillées en leurs pourpoints comme *les anciens eidguenots* contre les *mameluzs*»: Mais ce passage, loin d'autoriser aucune présomption de la persistance de ces épithètes, relègue, au contraire, dans l'histoire du passé «les anciens *Eidguenots*». Ce mot n'avait donc plus cours en 1548; et, à vrai dire, on ne saurait guère en comprendre ni en justifier l'existence dans la Genève de la Réformation. Tout au plus aurait-il pu se faire que les libertins, ligués contre l'autorité de Calvin, eussent ressuscité le nom de l'ancien

parti de la liberté. Mais nulle part ils ne sont qualifiés ni ne se désignent eux-mêmes par cette dénomination. L'eussent-ils adoptée, qu'il resterait encore à expliquer comment des libertins elle aurait pu passer aux réformés évangéliques. Difficultés sur difficultés dans une hypothèse sans fondements.

Quelques éminents historiens se sont néanmoins attachés à la supposition que l'épithète de huguenots nous aurait été apportée de Genève, et proviendrait par conséquent des *eidgenossen* de Berthelier. M. Mignet, entre autres, affirme qu'elle dut être introduite en France «lorsque les réformés français furent, vers 1560, en communication directe et constante avec les réformés de Genève qui les dirigeaient.» Mais le savant auteur du *Mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève* s'est abstenu d'apporter aucune preuve à l'appui de son assertion. M. de Sismondi soutient aussi que le nom de huguenots fut adopté en Suisse par les protestants français, et d'autant plus volontiers, pense-t-il, que ce nom avait quelque analogie avec celui de Besançon Hugues. Ce sont là, nous en convenons, deux graves autorités. Qu'il nous soit permis toutefois de faire quelques observations. Nous n'avons découvert aucun indice propre à nous faire soupçonner ni que les réformés français, durant leur séjour en Suisse, aient ressuscité pour se l'appliquer le nom des anciens libéraux de

Genève, ni surtout que Besançon Hugues, dont l'importance dans l'affaire du traité de combourgeoisie de Fribourg le céda de beaucoup à celle de Berthelier, ait été pour quelque chose dans ce rajeunissement supposé des *eidgnots*. Cette opinion n'en a pas moins été embrassée et défendue avec chaleur, en Allemagne, par un remarquable historien des premiers temps de la Réforme française, M. Soldan. Seulement, tandis que M. Mignet et M. de Sismondi, sur l'autorité de Tavanès, pensent que les réformés eux-mêmes ont apporté de Genève l'épithète de huguenots, M. Soldan soutient, au contraire, que les Guises furent les véritables auteurs de cette importation. Il appuie d'ailleurs, en passant, sur l'observation trop ingénieuse peut-être de M. de Sismondi relativement à Besançon Hugues, et il fait valoir avec beaucoup de talent diverses considérations que nous aurons lieu d'examiner dans la suite avec toute l'attention qu'elles méritent.¹

XII.

L'historien allemand reconnaît, avec M. Mignet et M. de Sismondi, que ce fut en 1560 seulement que le

1. Jeanne de Jussie, Relation de l'apostasie de Genève. Paris, 1682; in-12. — Spon, Hist. de Genève. 1730; in-4°, t. I, liv. 3 et p. 271. — Michel Roset, Recueil inédit. Liv. 5, ch. 19. — Mignet, Mémoires historiques. 1854; in-12, p. 279. — M. de Sismondi, Hist. des Français; t. XVIII, p. 117. — Bulletin de l'hist. du protest. franç., 6^e année, p. 288 sq.

nom de huguenots acquit en France la célébrité dont il a joui depuis cette époque. Ces historiens éminents paraissent n'avoir pas remarqué qu'à leur point de vue, cette date elle-même devient un embarras des plus sérieux. La Réforme, en effet, existait en France et en Suisse longtemps avant 1560. Il est vrai que, pour M. Mignet, le protestantisme français ne commence guère qu'à cette date. Mais peut-être M. Soldan, qui a écrit deux volumes in-octavo sur nos origines antérieurement à la mort de Charles IX, n'est-il pas complètement de cet avis. Au reste, M. Mignet ne peut méconnaître l'importance de tout le travail de Réforme qui s'accomplit sous les deux premiers Valois-Angoulême. Théodore de Bèze nous montre le plus grand nombre des Églises fondées, sinon encore organisées, avant le premier synode national de 1559. Un an plus tard, Jean Crespin publie la troisième édition d'un martyrologe déjà trop long, témoignage douloureux autant que glorieux de l'existence et de la vitalité des Églises réformées. *L'Accord Parfait* sera peut-être accusé de quelque exagération quand il affirme qu'en 1559, « il y avait en France plus de 2150 Églises, ayant chacune leurs pasteurs et une forme de gouvernement; » mais il ne va pas sans doute beaucoup au delà de la vérité, car il est constant que la plupart des historiens sont d'accord à reconnaître que le protestantisme français avait fait de ra-

pides progrès dans les dernières années du règne de Henri II.

Or, pendant toute cette période de formation, spécialement de 1532 à 1560, les relations avec Genève avaient été nombreuses et suivies. En 1532, Farel, Froment, de nombreux colporteurs, « chargés d'une denrée quelconque recouvrant la denrée de Dieu, » avaient franchi le Jura ou les Alpes, et porté l'Évangile sur les bords du Léman. En 1534, le fameux Beaudichon de la Maisonneuve, celui qui, la même année, défendait Froment à Genève contre les chanoines de Saint-Pierre, est emprisonné et jugé avec Jean le Collognier, à Lyon, où ils étaient venus ensemble tenir une foire. C'était l'année où arrivaient de Neuchâtel à Paris ces terribles et funestes placards qui fournirent l'occasion d'une si cruelle persécution. En 1536, cinq autres Genevois, à leur retour d'une semblable foire de Lyon, sont incarcérés par les Savoyards, l'un à la Cluse, les quatre autres à Nantua. A la même date, François I^{er} envoie le capitaine de Verey, avec 700 hommes, au secours de Genève encore harcelée par les derniers débris du parti du duc de Savoie. En 1546, François d'Augy et Jean Chapot, revenant de Genève, périssent par le feu, l'un à Nonnay, l'autre à Paris. De 1550 à 1555, ces relations avec la Suisse multiplient les martyrs. « En ce même temps, dit de Thou, l'on punit beaucoup de

monde en France à cause de la religion, à Lyon Martial Alba, Pierre Escrivain, Bernard Seguin, Charles Faure, Pierre Navilhères, et *beaucoup d'autres* qui avaient tous étudié à Lausanne aux dépens de ceux de Berne, et qui avaient été secrètement envoyés en France pour y établir la religion que ceux de Berne professaient. » En 1555 et 1556, plusieurs pasteurs venus de Genève s'étaient établis dans les Églises de Tours, d'Angers, de Poitiers, de la presque île d'Arvert, de Pau, etc. Longtemps auparavant, en 1541, le conseil de Genève écrivait : « Notre ville, par sa position, est le port de refuge pour les exilés de France et d'Italie, qui *affluent* parmi nous. » La bonne Marguerite d'Angoulême y soutenait les victimes de la persécution, quand elle n'avait pu les conserver dans leur patrie, et elle y entretenait même des étudiants de l'Église réformée. « C'est là, dit Florimond de Rémond, où elle envoya aux doctes, en une seule fois, 4000 fr. d'aumônes. » Tels étaient, enfin, les rapports des réformés français avec la Suisse antérieurement à 1560, qu'en 1559 on appliquait généralement la dénomination de *petite Genève* au faubourg Saint-Germain, à Paris.

Ces relations étaient doublement favorisées : par le commerce d'abord, car, en 1463, les fameuses foires de Genève avaient été transportées à Lyon, et elles y étaient très-fréquentées depuis cette époque par les

Genevois ; et , en second lieu , par la *paix perpétuelle* conclue entre la France et la Suisse , en 1515. Il n'est donc pas étonnant que les rapports de ces deux pays aient été des plus actifs aussi bien dans la première moitié du seizième siècle qu'après l'année 1560.¹

XIII.

Si donc , antérieurement à cette date , le mot de *eidgnots* avait encore été d'usage à Genève , et si les réformés se l'étaient approprié , ne devrions-nous pas le retrouver aussi en France ? Quand ces prédicateurs de la Réforme , à leur retour de Genève , seront saisis à Lyon ou ailleurs , ne prononcera-t-on pas de quelque manière ce mot de ralliement qu'ils se sont donné ou cette épithète qui leur a été infligée ? Quand les Vaudois de Provence , bien connus de la Suisse , les Vaudois qui , vers 1530 , ont envoyé plusieurs de leurs *Barbes* dans la ville de Genève , et qui , en 1535 , ont fait imprimer à Neuchâtel la première édition de la Bible traduite en français par Robert Olivétan ; quand , dis-je , ils seront poursuivis et persécutés ; quand le

1. Accord Parfait. 1753 ; in-12 , t. I , p. 153. — Gaberel , Hist. de l'Église de Genève ; t. I , p. 234 , 323 , et Pièces justific. , p. 43 et 49. — Froment , Actes et Gestes , etc. Ch. 46 sq. — Bèze , Hist. eccl. ; t. I , p. 33 et 34 , 60-70. — De Thou , Hist. de son temps ; t. I , p. 674 , et t. II , p. 17. — Mignet , Mémoires , p. 274. — Florimond de Rémond. Rouen , 1623 ; in-4^o , liv. 7 ou p. 848.

baron d'Oppède leur imputera de vouloir se former en cantons républicains à l'exemple des Suisses, et dans cette intention d'entretenir avec eux une correspondance coupable, ne leur appliquera-t-on pas l'épithète de *eidgnots*? Quand, sous François I^{er} et sous Henri II, les réformés seront si souvent accusés de n'être que des séditeux et des perturbateurs du repos public, ne leur jettera-t-on pas à la face l'expression qui rappelle l'insurrection de Genève contre le duc de Savoie? Suspects du crime de rébellion, ne les appellera-t-on pas huguenots? Pas même une seule fois. Lorsque, en 1534, Beaudichon et son compagnon sont jugés à Lyon, quelle épithète leur donne-t-on constamment? Celle de Luthériens; le mot d'*eidgnots*, sur son déclin, mais encore en vigueur à cette époque, n'est pas même prononcé. A la date où nous sommes, le jésuite Saint-Aubin, auteur d'une *Histoire de Lyon* inspirée du plus ardent fanatisme, accuse les luthériens d'avoir voulu prendre cette ville. Il signale de constantes relations avec Genève. Mais il n'y découvre pas l'origine du mot huguenot. Enfin, dans les nombreux procès qui remplissent le *Livre des martyrs* avant 1560, on pourrait s'attendre à rencontrer, si elle eût existé, l'épithète qui allait bientôt s'emparer victorieusement de la scène. Elle ne s'y trouve pourtant pas même une fois. Preuve évidente, semble-t-il, que l'usage s'en était perdu, et que Genève, qui a tant

rendu à la France après en avoir tant reçu, ne lui a pas donné du moins, tout innocente qu'elle dût être de l'injure, l'épithète insultante de huguenots.

Aussi Le Duchat, qui n'admet point l'étymologie allemande, fait-il observer avec raison que « jamais les Suisses protestants n'ont été appelés en France huguenots, mais seulement les réformés français; ce qui fait bien voir, ajoute-t-il, que ce n'est pas de l'allemand *eidgenossen* que vient le sobriquet de *huguenots*.¹ »

XIV.

Supposons néanmoins que ce sobriquet eût été conservé à Genève. Par quelle voie se fût-il introduit en France? Les uns veulent, nous le savons, que ce soit par les réformés eux-mêmes. Cette opinion ne repose que sur le témoignage de Tavanès, et le voici : « Ayant toujours désiré, les premiers ministres venus en France, d'y établir l'état populaire (la république), usèrent de ce terme d'*eidgenossen* parmi les Huguenots, qu'ils ne voulaient que tout le monde

1. Lacrosette, Guerres de religion; t. I, p. 29. — Saint-Aubin, Hist. de Lyon. Paris, 1666; in-fol. — Crespin, *Actiones et monumenta martyrum*. Genève, 1560; in-4°. — Le Duchat, dans Ménage, art. *Huguenots*. — Mézeray, Abr. chr. 1755; in-12, t. VIII, p. 404, suppose donc sans aucun fondement que les réformés français étaient, en Suisse, appelés *eidgnots*.

entendît; et les premiers de cette religion tenaient à honneur ce que leurs successeurs ont estimé à honte.» Dans cet acte d'accusation de l'implacable ennemi des huguenots, il est facile de reconnaître celui qui avait si bien réussi au cardinal Duprat, et auquel les Guises se cramponnèrent avec une si invincible obstination et un si déplorable succès. Il renferme, du reste, juste autant d'erreurs que de pensées. M. Soldan a daigné le réfuter, et rien n'était plus facile que d'en montrer la fausseté, car en aucun lieu les réformés français ne se sont appelés eux-mêmes du nom de huguenots avant de l'avoir reçu de leurs adversaires. Cette épithète, qui n'avait eu qu'une couleur politique en Suisse, ne leur convenait à aucun égard; leur point de vue, malgré l'opinion de quelques auteurs fort respectables, mais mal renseignés, ayant été sans aucun doute exclusivement religieux. Supposerons-nous, ce que nul n'a fait encore, qu'il ait pu prendre envie aux étudiants de Genève de se dire *confédérés* pour le triomphe de la foi? Ce serait une hypothèse téméraire. Tous les étudiants de cette époque n'étaient point dans le feu de la jeunesse; et leurs professeurs, Calvin en tête, ne leur auraient point laissé commettre une imprudence de cette gravité. En effet, en s'appliquant l'épithète d'*eidgnots*, ils n'eussent fait que fortifier dans l'esprit de leurs adversaires la plus injuste prévention qu'on avait pu répandre sur leurs sentiments à l'égard

de la royauté. Ils s'évertuaient tous les jours à la repousser; mais de quel droit l'eussent-ils déclarée calomnieuse après avoir eux-mêmes adopté le signe de ralliement des anciens radicaux genevois? Ainsi, le raisonnement et l'histoire s'accordent également pour écarter une si invraisemblable supposition.

Aussi M. Soldan veut-il que le mot huguenot ait été introduit en France par les Guises. Cette hypothèse a au moins le mérite de la vraisemblance. M. Soldan l'appuie principalement du pamphlet guisard de 1562, que nous avons déjà cité. Le triumvirat, qui l'avait inspiré sans doute, s'y efforçait habilement d'enlacer le prince de Condé dans l'accusation de rébellion, en plaçant l'étymologie du mot huguenots dans l'*eidgnots* des Genevois et en donnant pour parrains «aux séditions d'Amboise» les confédérés de Genève et de Fribourg. Le pamphlet déclare ouvertement que la religion des hérétiques français «tend à s'exempter de la subjection des hommes pour vivre *en la liberté des Suisses et se faire cantons.*» C'était bien là, nous en convenons, l'habile et perfide accusation des Guises. Mais pour avoir tiré parti, comme ils le firent, du mot huguenot, il n'est pas juste d'en conclure qu'ils en aient été nécessairement les inventeurs.

Bien loin de s'en attribuer eux-mêmes l'importation, ils la mettent au contraire, et c'était leur intérêt, à la charge des réformés. C'est des Guises, n'en doutons pas,

que Tavanès avait appris cette adroite tactique; et nous devons ici leur en restituer tout l'honneur. Le libelle lui-même, en affirmant faussement que le titre d'*eidgnots* «avait été usurpé par les Églises difformées», nous ramène donc ainsi à toutes les impossibilités que nous avons tout à l'heure signalées.

Mais il y a plus. Si les Guises eussent réellement découvert les premiers cette épithète genevoise, c'est en 1560, lorsqu'elle parvint tout à coup à la popularité, qu'ils se seraient empressés d'en révéler le sens avec la véritable étymologie. Ne poursuivaient-ils pas immédiatement après l'affaire d'Amboise le prince de Condé? Pourquoi donc retarder jusqu'en 1562 l'explication de cette expression foudroyante, surtout quand il s'agissait d'en attribuer le premier usage aux réformés? Évidemment parce que l'analogie lointaine du sobriquet *huguenots* et du mot suisse *eidgnots* ne les frappa qu'un peu tard. Ce n'est pas tout encore. S'il était vrai que le parti guisard eût eu le premier l'idée d'emprunter aux Suisses l'ancienne épithète des radicaux pour l'appliquer aux réformés de France, cette idée devait remonter à 1551 ou 1552, puisque Pasquier affirme que dès cette époque il avait entendu le sobriquet dans la bouche de «quelques siens amis tourangeaux.»

Cette considération a frappé M. Soldan, et l'habile historien n'hésite pas à faire remonter jusqu'à ce moment l'introduction en France; par les Guises, du mot

huguenot. Il relève même l'importance de l'époque : 1551, c'est l'édit de Chateaubriant qui interdisait, sous les peines les plus sévères, toute importation des livres de Genève, et c'est aussi quelque peu le martyre des cinq jeunes prisonniers de Lyon, quoique, par malheur pour la thèse de M. Soldan, ce martyre ne remonte qu'à 1553. Admettons toutefois l'importance de la date. Que prouve-t-elle, sinon que les Guises, introduisant le mot huguenot, eussent eu les plus grandes facilités pour le propager ? Et cependant nul n'en a connaissance que Pasquier. Qu'en ont donc fait les Lorrains durant ces huit ou neuf années ? Ne devrait-il pas se trouver partout, à la cour, dans les provinces, à Lyon principalement ? Mais les procès-verbaux du conseil municipal de cette ville sont impitoyables : ils ne donnent le nom de *huguenault* qu'en 1561. Les Guises, malgré leur grand pouvoir, auraient donc été neuf ans impuissants, tout armés qu'ils fussent d'une étymologie historique, à flétrir d'un nouveau sobriquet ces luthériens qu'on envoyait si facilement au supplice !

N'en doutons pas, ils l'auraient même été en 1560, après la conjuration d'Amboise, s'ils n'avaient eu que leur étymologie allemande et le souvenir de la révolution genevoise. Qui est-ce donc qui connaissait alors en France les anciens *eidgnots* ? Les Guises eussent pu, suivant l'ingénieuse hypothèse de M. de Sismondi,

invoquer à l'appui de leur étymologie le nom de Besançon Hugues. Qui est-ce qui connaissait Besançon Hugues? Et qui est-ce qui nous assure que ce Hugues et les *eidgnots* étaient alors parfaitement ignorés de la masse des Français? C'est M. de Sismondi lui-même. De toute nécessité, les Guises eussent donc été obligés de faire donner à la cour aussi bien qu'à la province une leçon d'histoire et de grammaire allemande pour enfanter et populariser enfin les huguenots.

Au reste, les Guises auraient répandu cette épithète sous une autre forme. Intéressés à conserver le sens du mot suisse, ils n'en auraient pas si profondément modifié la prononciation. Nous en avons pour preuve le pamphlet guisard de 1562. L'orthographe du mot suisse n'y est que très-légèrement altérée et en quelque sorte dans l'intérêt de la prononciation primitive. L'auteur écrit toujours *aignos* ou *aygnos* : « les aygnos, dit-il, s'efforcent de circonvenir le prince de Condé. » A l'inspection de cette double orthographe, il ne peut pas être douteux que le nom ne fût prononcé comme s'il eût porté le tréma, et cette prononciation est identique à celle de l'allemand *eidgnots*.

Le sobriquet français, au contraire, a toujours offert une orthographe et des sons bien différents. Dans ses formes diverses (huguenots, huguenos, huguenaux, huguenaulx, huguenauds), dont les variations

orthographiques sont vraiment aussi insignifiantes qu'elles étaient inévitables, nous trouvons trois syllabes et deux sons bien peu en harmonie avec le vocable allemand. Sans beaucoup appuyer, comme l'a fait avec raison Barthold, sur ce que le mot suisse ne présente aucune analogie avec l'aspiration régulière de l'H dans le mot français, quelle diversité ne remarquons-nous pas entre les deux premières syllabes ! Comment *Eid* aurait-il pu se transformer en *Hu* ? *Hu* n'a dans le français aucune signification ; *Eid*, au contraire, est toute une pensée, celle du serment, du lien sacré par lequel s'unirent les confédérés. Singulière destinée qu'en passant la frontière de France, l'épithète des confédérés eût perdu toute sa raison d'être avec la physionomie qui en rappelait le sens !

Le peuple, je le sais bien, ne raisonne pas de cette manière : il prend un nom, l'adapte à son oreille et à son goût ; aux savants ensuite de subir l'orthographe qui en dépend. Mais ce n'est pas le peuple, ne l'oublions pas, qui, dans l'hypothèse que nous discutons, aurait apporté en France l'épithète de Genève. Ce seraient des hommes intelligents et habiles, trop politiques, leur pamphlet le prouve, pour substituer à la forme primitive et naturelle une prononciation incompatible avec la véritable tradition du mot. A peine pourrait-on admettre de si graves altérations pour

une expression arbitraire et récente ; combien moins encore dans un terme historique, rempli des glorieux souvenirs de la double lutte pour l'indépendance de l'Helvétie et pour celle des Genèveois.

Il est vrai qu'en Suisse même, l'épithète des libéraux varia d'orthographe avec certains écrivains. M. Mignet attribue à Bonivard et à Michel Roset la forme de *eidguenots*, qui ne change pas du reste la prononciation. Il nous est impossible de vérifier l'assertion pour Michel Roset. Quant à Bonivard, que nous n'avons pas non plus entre les mains, l'historien si intéressant de l'Église de Genève, M. Gaberel, nous assure qu'il écrit toujours *eidgnots*. Il y aurait donc erreur dans M. Mignet. Ce ne serait pas impossible. M. Louis Paris n'a-t-il pas transcrit *hucquenots* là où le cardinal de Lorraine écrit très-lisiblement *huguenos*? Au demeurant, l'altération, assez peu grave, n'aurait d'autre effet que de renforcer un son muet. La première syllabe serait toujours intacte.

Plus importante paraîtra peut être la modification de Jeanne de Jussie. Elle dit quelquefois : les *Engnots*. Mais il est évident pour nous que la bonne religieuse de Sainte-Claire ne porte si loin la licence orthographique que parce que, peu versée probablement dans la langue allemande, elle avait indistinctement saisi, du fond de son cloître, l'épithète que la voix populaire répétait confusément dans la rue. A part ces

légères variations, elle demeure toujours semblable à elle-même, et nous ne savons sur quelle autorité introuvable a pu s'appuyer M. Soldan pour affirmer que le sobriquet en question se rencontrait à Genève sous la double forme de *eidgnots* et de *huguenots*. Il nous est impossible, en ce qui nous concerne, de voir autre chose dans cette assertion qu'une hardiesse d'induction qu'aucun fait ne saurait justifier.

M. Soldan a fait tous les efforts imaginables pour donner à sa thèse quelques appuis. Il ne s'est pas borné à invoquer l'assistance hypothétique du nom de Besançon Hugues et à imaginer que la satire peut avoir trouvé plaisant de le réduire au diminutif huguenot. Il a invoqué, avec une trompeuse apparence de raison, le mot de *Fribourgs* ou *Fribours*, dont les réformés du Poitou furent quelques temps flétris; et n'hésitant pas, avec la Popelinière, Favin et Diodati, à y voir le nom de la ville des Suisses, il en a tiré naturellement une conclusion très-favorable à son étymologie. Cependant cette ville était catholique, et les étudiants français la visitaient rarement. Il est donc peu probable qu'elle ait été l'origine de l'épithète poitevine. Mais nous avons plus encore qu'une probabilité. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, nous découvre ailleurs la source authentique de ce mot. Il avait pris naissance, nous dit-il, dans le Poitou lui-même, à l'occasion d'une fausse monnaie qu'on y

avait fabriquée. Cette monnaie ayant été par hasard, dans la langue du pays, appelée *fribours*, ce nom fut bientôt appliqué aux luthériens, assimilés de la sorte à une monnaie de mauvais aloi.

Encore une observation, et nous aurons terminé l'examen de l'argumentation de M. Soldan. Cet historien pense que le terme d'*eidgnots* portait en Suisse un cachet de *raillerie*. C'est là évidemment une erreur historique. Le mot provenait du Grutli. M. Gaberel, dans les quelques renseignements qu'il a eu l'aimable complaisance de nous communiquer, nous assure que le fait n'est pas douteux. Il a trouvé cette expression nationale dans une *Chronique manuscrite des ducs de Savoie*, du quinzième siècle. Elle ne saurait donc avoir été injurieuse. M. Gaberel pense que c'était simplement la désignation d'un parti sans expression de blâme ni de louange. Nous avons vu que Jean Savyon allait plus loin et tenait ce terme pour notoirement honorifique. Toujours est-il incontestable qu'il n'était ni railleur, ni outrageant, car du moment que les *mameluz* vaincus eurent devant eux la Réformation et éprouvèrent le besoin de la flétrir, ce n'est plus, nous l'avons vu, le sobriquet d'*eidgnots* qu'ils employèrent, mais celui de luthériens. Le premier convenait donc mal aux desseins des Guises, et, nous le répétons d'ailleurs sur la parfaite assurance que nous en donne M. Gaberel, fréquent encore en 1534, pendant la

guerre civile, il disparaît en 1535; puis, dans l'histoire de la Suisse, on ne le retrouve plus¹.

XV.

Il est temps de clore par quelques réflexions générales cette longue et aride discussion. Imbue des principes de Grégoire VII, portée par les maximes d'un grand nombre de ses docteurs, par les tendances de l'épiscopat et par son organisation elle-même, à confondre ou à rapprocher le plus possible le temporel et le spirituel, tentée de se faire la maîtresse des empereurs et des rois, l'Église romaine au moyen âge n'avait cessé de vouloir appuyer l'un contre l'autre le trône de César et l'autel de Jésus-Christ. Elle savait ce qu'elle y pourrait gagner dans un moment de danger. Ce moment vint au seizième siècle. Aussitôt l'Église, menacée dans son organisation par le schisme

1. Bèze, Hist. eccl.; t. I, p. 56. — De Thou, Hist. univ.; t. I, p. 674. — Crespin, *Actiones martyrum*; 1560; in-4°, fol. 185. — Mémoires de Condé; t. III, p. 242. — Bulletin de l'hist. du protest. franç., 6^e année, p. 287. — Mignet, Mémoires sur la réformation à Genève. — De Sismondi, t. XVIII, p. 117. — Péricaud, dans Soldan. — Pasquier, Recherches de la France. Liv. VIII, ch. 55. — Favin, Hist. de Navarre. 1612; in-fol., p. 831. — La Popelinière, Hist. de France. 1581; in-fol., 2^e vol., p. 162. — Chronique manuscrite des ducs de Savoie. Biblioth. publique de Turin; consultée par M. Gaberel.

et dans son dogme par l'hérésie, se tourne vers le pouvoir civil, et paraît plus préoccupée encore du salut du trône que de celui de l'autel.

Rome est attaquée. On ose nier la valeur de ses indulgences; on déplore l'impunité, la sécurité funeste du péché, achetées au prix d'un vil métal. Témérité! n'est-ce pas ébranler la puissance des rois de la terre avec celle du pontife de Jésus-Christ? — On refuse d'admettre que quelques œuvres toujours imparfaites d'un être toujours pécheur, lui puissent valoir l'éternelle félicité du ciel, et on la réclame comme un don. Rébellion! secouer le joug des vénérables traditions de l'Église, n'est-ce pas briser en même temps celui des pouvoirs humains? — On refuse au prêtre de Rome la puissance d'enfanter par sa parole et d'immoler de nouveau le Fils de Dieu dans l'Eucharistie. Blasphème et révolte! Quelle autorité subsisterait encore, quand les mains sacerdotales auraient perdu leur pouvoir créateur? — On a exhumé de la poudre le livre sacré des chrétiens, et on l'abandonne aux mains de toute créature humaine, en faisant appel à la conscience individuelle pour en recevoir et en appliquer les divins enseignements. Juste ciel! l'autorité de la parole des apôtres et celle de la conscience substituées à l'autorité de la papauté! N'est-ce pas le renversement de toutes choses et le commencement du chaos? Une foi, une loi, un roi! La révolte contre

la foi, c'est la révolte contre la loi, la révolte contre le roi !

Je n'exagère rien. C'est au nom de ce principe que la Réforme fut attaquée. La compagnie de Jésus, créée tout exprès en quelque sorte, se montra surtout jalouse de faire valoir contre les novateurs ce vieux simulacre d'argument que les païens avaient tourné contre les chrétiens, parce que ceux-ci refusaient d'encenser l'empereur romain. A peine fondée, cette société célèbre parut croire que le point essentiel de sa mission d'anéantissement de la personnalité humaine était, pour mieux dompter l'hérésie, de populariser contre elle l'accusation de rébellion. Cette imputation ne pouvait tarder à porter ses fruits. Souvent trompés, quelquefois cruels à force de timidité, nos rois se laissèrent aveugler, et les sophismes de la peur unis aux entraînements de la faiblesse et du despotisme égarent les plus sages et les mieux disposés. Malgré une foule de raisons propres à le rassurer sur les sentiments des réformés, dont il méconnut les intentions en dépit des bienveillantes dispositions de son aimable sœur Marguerite, François I^{er} prêta l'oreille à ce légat du pape qui lui disait « qu'une nouvelle religion mise parmi le peuple n'attendait plus que le changement du prince. » Il écouta ce concile de Paris qui, en 1528, sous la présidence du cardinal Duprat, invitait instamment tous les souverains de l'Europe « à poursuivre

les hérétiques comme ennemis capitaux de leur couronne et à recourir aux supplices mêmes pour les détruire.» Il ne sut résister avec assez de constance ni aux fureurs des *théologastres* de la Sorbonne réclamant contre les hérétiques le fer et le feu (1521 et 1527), ni à l'aveuglement inouï du parlement, persuadé par le pape Clément VII (1525) que les novateurs ne voulaient pas seulement «brouiller et détruire la religion, mais aussi toute principauté, noblesse, lois, ordres et degrés.»

Aussi, lorsqu'en 1535 les princes protestants d'Allemagne, émus de voir condamner les réformés de France à titre de luthériens, intercédèrent en leur faveur, François I^{er}, répétant l'accusation de l'Église, s'excusa «en disant qu'il avait été contraint d'user de cette rigueur seulement contre certains rebelles voulant troubler l'État sous ombre de religion.» Tant de voix répétaient avec la sienne cette imputation calomnieuse que dans la préface de son *Institution chrétienne* adressée au roi lui-même, Calvin ne dédaigna pas de la réfuter. On sait qu'elle atteignit bientôt, au sein des paisibles labeurs de l'agriculture, les honnêtes et pieux Vaudois de Cabrières et de Mérimondol. Ils se justifièrent contre les évêques acharnés à leur perte, en déclarant dans l'exposition de leurs principes, de 1541, qu'ils étaient pleins de soumission envers les magistrats, les princes et les lois, et qu'ils

leur portaient honneur et obéissance «en toutes choses qui ne sont contre Dieu.» Le cardinal de Tournon ne discontinua cependant pas de les poursuivre, et en 1543 il osait les accuser auprès du roi lui-même de s'être mis en marche au nombre de 15,000 pour aller prendre la ville de Marseille et en faire un canton suisse.

La calomnie ne pouvait que se développer de plus en plus, à mesure que sous le successeur de François I^{er}, et malgré le conseil de son père, les Guises prenaient pied dans la cour de France. Aussi les édits de 1549, 1551 et 1557 ne firent-ils qu'offrir de nouvelles facilités à la persécution contre ce pauvre peuple qui, disait le roi dans l'édit de 1557, «en se détournant de l'obéissance de l'Église, se détournait de la justice temporelle, tendant d'hérésie à blasphème, scandale et sédition.» Grave imputation élevée contre l'Église biblique! Cependant, lorsqu'au mois de septembre de la même année les réformés s'assembleront dans une maison de la rue Saint-Jacques pour célébrer la Cène, toujours sous le coup de l'accusation perfide de rébellion, ils prendront l'inutile mais sage précaution «d'excommunier les séditeux et désobéissants à leurs supérieurs», non moins que les hommes de mauvaise vie et les larrons; et lorsque, en 1559, ils réuniront à Paris leur synode constituant, ils n'oublieront pas de mettre au nombre des articles de leur

confession de foi le devoir « d'obéir aux supérieurs et de maintenir l'ordre de la justice. »

Le grief imaginaire, mais terrible, que le clergé de France faisait peser de plus en plus sur l'Église réformée était devenu si général et si menaçant que cette même année, plus encore qu'en 1535, les députés allemands se plaignirent auprès du roi de France de voir leurs coreligionnaires faussement accusés d'être « des séditeux et des perturbateurs du repos public. » Pour la même raison, le vertueux et magnanime du Bourg, martyr dans le cours de cette année funeste, s'écria avant sa mort : « Cette gent veut que nous permettions qu'on blasphème notre Dieu; elle veut que nous lui soyons traîtres, et pour (nous) ne le vouloir, on nous déteste, on nous taxe de sédition. Nous sommes désobéissants aux princes, d'autant que nous n'offrons rien à Bahal. O notre bon Dieu! est-ce désobéissance, est-ce déloyauté à son prince et seigneur que de lui bailler ce qu'il nous demande, voire jusques à nos chemises, s'il avait besoin en cela de nous? Est-ce désobéissance à notre roi que de prier Dieu pour sa prospérité, que son règne soit gouverné en paix et que toutes superstitions soient bannies de son royaume? etc. » Mais l'accusation avait, pour ainsi parler, pris racine dans le sol, et les justes plaintes de du Bourg n'empêchèrent pas que les épithètes de *sacramentaires* et de *luthériens*, usitées jusqu'en 1560, ne demeurassent en

quelque sorte synonymes de séditieux. Deux vers mémorables d'un grand poète ont à jamais illustré cette triste vérité :

Dès longtemps notre amour pour la religion
Est traité de révolte et de sédition.

C'est là toute l'histoire de la Réforme française et tout le secret de la persécution.¹

XVI.

Il est facile de saisir la conséquence qui, relativement aux huguenots, découle de cette longue digression. Telles étant en France les dispositions du pouvoir et du clergé catholique à l'égard des réformés, il paraît impossible que ceux-ci aient apporté de Genève une épithète politique, d'un sens radical et démocratique, peu en harmonie avec leurs sentiments et leurs desseins, bien moins encore avec leurs véritables intérêts; ou s'ils eussent pu commettre cette faute

1. Poirson, Précis de l'hist. de France pendant les temps modernes. 1852; in-12, 2^e vol. — Labbé, Collection des conciles; t. XIV, p. 462. — De Félice, Hist. des protest. de France. 1850; in-8^o, p. 28. — Haag, France protestante. Pièces justific. n^o I, II, IX et X pour la Confession de foi des Églises réformées de France. — Bèze, Hist. eccl.; t. I, p. 14, 26, 28, 74. — De Thou, Hist. de son temps. 1659; in-fol., liv. 22. — Géroze, Essai d'histoire littéraire. 1^{re} série; in-12, p. 295.

d'imprudence, l'histoire n'aurait-elle pas quelque certitude à nous donner sur un fait de cette gravité? Cette première hypothèse est donc dénuée de toute vraisemblance. Celle qui attribue aux adversaires de la Réformation l'importation du mot huguenots offre-t-elle plus de probabilités en sa faveur? Je ne le pense pas. Cette importation, nous l'avons vu, devrait remonter jusqu'à 1551 environ, puisque ce fut à cette époque que Pasquier entendit l'épithète pour la première fois. Or, les circonstances eussent été des plus favorables à sa divulgation. L'édit de Chateaubriant venait de paraître. Les réformés subissaient autant que jamais l'accusation de rébellion. L'épithète arrivant de Genève, rattachée qu'elle était à de grands événements historiques, apparaissant d'ailleurs au milieu de si solennelles circonstances, tout à la fois dans une si entière harmonie et dans une si complète opposition avec les sentiments et les intérêts des deux partis religieux, cette épithète, dis-je, si elle n'eût pas acquis une soudaine popularité, n'eût point échappé du moins aux hommes intelligents des deux partis, et les historiens les mieux informés en eussent retrouvé la trace antérieurement à 1560. Mais Pasquier est le seul qui l'ait entendue, et comme un sobriquet exclusivement local. Pour tout le reste de la France, il demeure jusqu'en 1560 dans la plus complète obscurité. Cet isolement même démontre donc, selon nous,

jusqu'à l'évidence, que ce n'est pas à Genève qu'il en faut chercher la véritable étymologie.

On peut répondre, je le sais, que le seizième siècle lui-même présente bien d'autres sobriquets d'une origine difficile à découvrir. Mais ils ne furent guère que locaux, et les écrivains contemporains en eurent peu de souci. Celui qui nous occupe, au contraire, se répandit avec une rapidité extraordinaire par tout le royaume en 1560, et les auteurs de l'époque furent, en général, assez désireux d'en découvrir l'étymologie. Il est bien vrai que, même tout près de nous, un surnom a pris naissance et a joui d'une popularité très-étendue, duquel cependant l'origine paraît demeurer inconnue, celui de *Chouans*. Mais quelle différence entre les deux ! Ce dernier est tout arbitraire ; il est sorti probablement de la langue du peuple et de l'obscurité des campagnes, dans une province reculée. Celui d'*eidgnots*, au contraire, avait derrière lui des années nombreuses d'une existence brillante, et portait en lui-même une signification grammaticale propre à le fixer aisément dans l'intelligence de tout homme d'étude. Par quel hasard eût-il donc échappé aux recherches des historiens contemporains ? Enfin, si nous demandons comment il eût pu se faire que les réformés de Genève n'eussent jamais reçu, même en France, une épithète que nous leur aurions empruntée, la liste des difficultés que soulève le point

de vue des historiens de Sismondi, Mignet et Soldan, paraîtra sans doute assez longue, et nous aurons peut-être quelque droit de conclure en repoussant une étymologie qui nous semble, à tant de titres, si imparfaitement justifiée.

On ne saurait nier, cependant, qu'une fois invoquée dans le pamphlet guisard de 1562, et admise par quelques-uns des adversaires de la Réforme, elle n'ait contribué pour sa part à populariser davantage encore le mot huguenots. Mais elle fut loin d'être elle-même très-populaire. Parmi les contemporains, Tavanès seul a essayé de la défendre. M. Soldan n'a pas pu découvrir d'autre autorité avant d'arriver à Diodati, Spon et Mézeray, dont les deux premiers par patriotisme et le troisième par catholicisme étaient intéressés à la reproduire. Quant à Sponde et à l'abbé de Longuerrue, qui l'ont aussi adoptée, ils n'ont fait que céder sans doute à la même séduction. Des considérations d'un autre ordre ont évidemment déterminé la conviction des historiens modernes. L'étymologie allemande, au double point de vue historique et grammatical, a paru de beaucoup la plus sérieuse. D'accord, d'ailleurs, avec les accusations du parti guisard, elle devait naturellement être préférée. Elle est commode, et il est probable qu'elle ne perdra pas aisément le crédit qu'elle s'est acquis.

Il est néanmoins incontestable, selon nous, qu'elle

ne fut invoquée qu'après coup et pour les besoins de l'accusation de rébellion sur laquelle nous nous sommes suffisamment étendu. Ces besoins étaient si ardents que quelques-uns de ceux qui voulaient tirer du suisse le terme de huguenots lui assignaient pour étymologie les deux mots *heus quenaux*, qui, selon eux, avaient la signification de *mutins*, *séditieux*. Cette assertion de Ménage est confirmée par Pasquier : « Les derniers, dit-il, qui ont voyagé en pays étrangers estiment que c'est un mot emprunté du suisse, quasi comme *Heus que nauux*, qui signifie en ce pays-là *gens séditieux*. »

Est-il besoin d'une autre démonstration pour prouver que les *eidgnots*, découverts un peu tard par le parti guisard, ne furent donnés pour ancêtres aux huguenots, grâce à une sensible consonnance, que parce qu'ils portaient en quelque sorte avec eux la grande accusation du seizième siècle catholique ? Cela dit, nous donnons relâche de discussion au lecteur et congé à cette étymologie.¹

1. Ménage, de la Bibl. imp., note manuscrite sur les chouans. — Pasquier, Recherches de la France. Liv. 8, ch. 55. — Longuerrue, Description de la France. 1722; in-fol., 2^e partie, p. 314. — Diodati, dans sa traduction du Concile de Trente, de Sarpi. Genève, 1621; in-4^o, p. 523. — Spon, t. I, p. 140. — Sponde, Continuation des annales de Baronius, année 1560, n^o XI.

XVII.

Après elle, il s'en présente plusieurs autres que nous allons passer rapidement en revue, avant d'arriver à celle qui réunit en sa faveur les témoignages les plus nombreux et les arguments les plus concluants.

La plus singulière peut-être est tirée de Jean Hus, dont les réformés, au dire de quelques historiens, auraient suivi ou imité la doctrine. C'est la raison pour laquelle on les aurait appelés d'abord *Huguenons*, « comme qui dirait : *les guenons de Hus*, » et, par suite, Huguenots.¹

Castelnau nous apprend d'une autre part que lorsque après les exécutions horribles d'Amboise, les protestants, « éperdus de crainte, fuyaient de tous côtés, quelques femmes de village se seraient écriées que c'étaient de pauvres gens qui ne valaient pas des *huguenots*, » appelant de ce nom une fort petite mounaie, moindre même que des *mailles*, du temps de Hugues Capet². L'anecdote semble au moins prouver une chose : c'est que le mot Huguenots entra en circulation immédiatement après les massacres d'Amboise, et que toutes les bouches, même les plus vulgaires, le répétèrent avec des sentiments défavorables aux réformés.

1. Duverdier, Prosographie. — Favin, Hist. de Navarre, p. 832.

2. Castelnau, Mémoires. Liv. 2, chap. 7.

¶ D'après Jean de la Haye, lieutenant général de Poitiers, les huguenots auraient reçu ce nom « à cause d'un nommé Hugues, lequel avait été sacramentaire du temps du roi Charles VI; » à quoi il est bon d'ajouter ce que dit Jean le Frère, de Laval (dans son livre intitulé : *La vraie et entière histoire des troubles*) : « Un certain historien espagnol, qui a écrit l'histoire des papes en sa langue, a inventé un homme de sa façon appelé *Hugo*, hérésiarque sacramentaire, de qui les hérétiques de France ont été appelés huguenots. »

En fait d'inventions, Caseneuve en a imaginé une beaucoup plus ingénieuse et plus avantageuse aux réformés. Son opinion est que les huguenots ont été ainsi appelés du verbe flamand *heghenen*, que les Flamands, dit-il, prononcent *huguenen*, et qui signifie *purifier*. Or, ajoute-t-il, ce mot répond parfaitement à celui de *puritains*, porté par les calvinistes, et s'accorde à merveille avec celui de *cathares* ou purs, qui fut celui des anciens Albigeois. M. Charles Villers a un peu modifié cette explication. « Le nom de huguenots, dit-il, paraît devoir son origine à celui de *Huytgenooten*, dont se servaient les prédicateurs flamands, en adressant dans leurs sermons la parole aux auditeurs, et qui signifie : *meine liebe Hausgenossen*, mes chers *membres de la famille*. » Caseneuve et M. Ch. Villers voulaient évidemment trop de bien aux huguenots ; mais nous leur devons au moins ce témoi-

gnage de reconnaissance, de conserver leurs étymologies.

Une autre, d'un caractère différent, se rattache aux circonstances suivantes: En 1559, ainsi que nous l'avons dit, Henri II reçut à sa cour des ambassadeurs allemands lui apportant des lettres autographes de quelques électeurs de l'Empire. Ayant appris qu'un grand nombre de leurs coreligionnaires de France étaient jetés en prison comme séditieux et perturbateurs du repos public, les princes luthériens priaient le roi de France de faire mûrement examiner, par des hommes amis de la paix, les griefs que les réformés élevaient contre Rome et, en attendant, de mettre un terme aux rigueurs de la persécution. Le bruit courut que leur harangue, dont l'historien de Thou ne rapporte que la substance, commençait par ces mots: « Nous venons auprès de vous, grand roi, etc., *huc nos, serenissime princeps, venimus.* » Or, les courtisans, mal instruits du latin, malgré le règne de François I^{er}, auraient pris les deux premiers mots, *huc nos*, pour la dénomination des députés et en auraient par fantaisie qualifié les partisans de la doctrine réformée. De là, avec une addition et un léger changement, le mot de huguenots.

Sur ce thème on broda, comme toujours, d'ingénieuses variantes. Selon les uns, après avoir débuté avec beaucoup de véhémence et de gravité par ces

mots *huc nos*, l'ambassadeur qui portait la parole se serait trouvé court, et son commencement étant demeuré dans la bouche de quelques rieurs, aurait été ironiquement appliqué aux réformés. D'après le bruit rapporté par Pasquier, ce n'eût plus été un député, mais un jeune gentilhomme allemand, qui, saisi pendant l'affaire d'Amboise et conduit devant le cardinal de Lorraine, aurait prononcé les mots en question.

Cette étymologie était très-connue au seizième siècle. A peu près tous les historiens en font mention. Le sieur des Accords l'a épousée avec chaleur, et un anonyme a laissé en marge sur un des ouvrages que nous avons consultés, une note manuscrite conçue en ces termes : « Cette étymologie paraît la meilleure. C'est ainsi qu'on appelle en Espagne *les Perses*, le parti qui protesta contre la révolution de Cadix, parce que leur adresse au roi commençait par ces mots : « Les Perses avaient pour coutume dans les troubles civils, etc. » Pasquier, au contraire, traite ce *huc nos* de ridicule. Il est probable que cette plaisante invention ne fut pas de beaucoup postérieure à 1560, et, comme l'étymologie tirée des *eidgnots*, elle contribua dans une certaine mesure à populariser le mot huguenot.¹

1. De Thou, Hist. de son temps. Liv. 22. — Favin, Hist. de Navarre, d. 832. — Ménage, Dictionnaire. — P. Matthieu, Hist. de France sous François I^{er}, etc. 1631 ; in-fol., p. 19. — Maimbourg, Hist. du Calvinisme ; in-4^o, p. 50. — Pasquier, Recherches de la France. L. 8, ch. 55.

Plusieurs ont soutenu que les réformés s'étaient donné eux-mêmes leur propre sobriquet, mais non pas cette fois par emprunt fait aux Suisses. Ils l'auraient pris de Hugues Capet, tige des Bourbons, et se seraient de la sorte signalés comme les défenseurs des Valois contre les Lorrains, qui prétendaient descendre par les femmes de Charlemagne, et posséder ainsi des droits à la couronne antérieurs à ceux des princes du sang. Il est sûr que les Guises aimaient à se vanter de la descendance carlovingienne. Les réformés, de leur côté, cruellement persécutés par ces étrangers, ne tardèrent pas à se ranger derrière le roi de Navarre et le prince de Condé. La conjuration d'Amboise, dans laquelle plusieurs d'entre eux s'étaient engagés, avait été dirigée contre les Lorrains. On voulait délivrer de leurs mains une royauté mineure et captive, et ramener sur le trône la dignité royale, légitimement soutenue par l'assistance des princes du sang. C'était embrasser les véritables intérêts de la dynastie capétienne et l'arracher à l'insatiable, à la tyrannique ambition des étrangers. Ainsi raisonnèrent les huguenots contre les Guises qui, après l'affaire d'Amboise, les accusaient plus que jamais de rébellion. Ils se vantèrent d'avoir pris le parti de la justice et de la légitime autorité de leur roi. Vous nous appelez *huguenots*, dirent-ils; eh bien! oui, nous sommes huguenots, défenseurs des droits de Hugues

Capet, contre vous qui n'êtes que des usurpateurs étrangers.

Écoutez comment un des leurs s'en exprime dans un des nombreux pamphlets où cette querelle se reproduisait tous les jours : c'est le *Brief discours des gestes mémorables des Guisards*. L'auteur adresse à Dieu cette prière, que la couronne de France

. ne soit de ceux transférée,
Que les Guisards, du roi tant soutenus,
Appellent huguenots, comme étant provenus
Du roi Hugues Capet, afin d'être remise
Entre les mains de ceux de la maison de Guise :
Lesquels pour davantage accroître leur renom,
Vantent de Charlemagne et leur race et leur nom,
Ne pouvant aux Français donner mieux à entendre
Que la couronne doit de leur côté descendre.

Une si vive querelle, entretenue par l'audace inouïe des Guises, a fait prendre au sérieux à divers écrivains cette étymologie politique. Le Duchat la juge très-vraisemblable : « Il y a bien de l'apparence, dit-il, que ce sobriquet fut donné aux réformés de France environ le temps de l'entreprise d'Amboise par rapport à Hugues Capet, dont ils soutenaient les droits en la personne de ses successeurs. » Guy Coquille affirme également « qu'ils furent ainsi nommés à cause de Hugues Capet, dont la maison de Valois de laquelle ils avaient pris la protection contre celle de Guise, est descendue. » L'auteur de l'*Accord parfait*

trouve cette raison excellente , et M. Lacreteille ne semble pas fort éloigné de penser qu'il ait pu y avoir quelque chose de vrai dans cette étymologie.

On ne peut contester, nous le répétons, que les réformés, la découvrant après coup, comme les Guises celle de Genève, n'aient essayé d'en tirer parti pour répondre à la première: « Vous prétendez que notre sobriquet nous accuse de sentiments séditioneux ; il nous proclame, au contraire, les défenseurs de la royauté légitime que vous tenez en captivité. » Tel fut à peu près leur raisonnement. Mais ce fait ne tranche nullement la question de la véritable origine du mot ; loin de là. L'auteur des vers que nous venons de citer dit, au contraire, que le sobriquet venait des Guises (v. 2 et 3). Il est vrai qu'à l'en croire, ceux-ci l'eussent, par dérision, tiré de Hugues Capet lui-même. Mais il cède ici à la passion. Jamais les Guises, tout audacieux qu'ils fussent, n'eussent osé faire cette injure à leur souverain. Les réformés seuls pouvaient rapprocher leur sobriquet du nom de Hugues Capet. Aux Guises ensuite de prendre leur revanche, et c'est ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, comme on va le voir.

Ils répondirent dans le sens que voici: « Vous vous réclamez du parti de la descendance de Hugues Capet, vous invoquez votre surnom. Mais ce mot lui-même vous condamne. Il vous accuse d'avoir, à la conjuration

d'Amboise, voulu tuer le roi François second, avec la reine, madame Catherine de Médicis, sa mère, et Messieurs les enfants de France. Il vous accuse de n'être que des séditeux, ennemis de l'ordre public et de la royauté de Hugues Capet. Écoutez plutôt : *Hugue.... nots* ; entendez-vous ? *nots*. Que signifie cette sombre syllabe ? Ne dit-elle pas : non, nous ne voulons pas de l'autorité des rois descendus de Hugues Capet ? Ainsi vous n'êtes jamais que des séditeux. » — Ce feu croisé d'accusations pressantes qui annoncent de près la guerre civile, ne nous apprend rien de certain sur l'origine première du mot *huguenots*¹.

XVIII.

Nous arrivons enfin à des témoignages plus positifs et à une explication plus satisfaisante.

Rappelons-nous avant tout que le mot *huguenot* prit naissance en Touraine, où Pasquier l'avait entendu antérieurement à 1560. Tous les historiens admettent

1. De Thou, Hist. de son temps. Liv. 23. — La Place, 1565 ; in-12, p. 58 et suiv. — R. de la Planche, 1836 ; in-8°, t. I, p. 71. — Le Laboureur, Additions à Castelnau. Mémoires, 1731, in-fol., t. I, p. 351. — Ménage, Dictionnaire. — Guy Coquille, Œuvres complètes. 1703 ; in-fol., t. I, p. 218. — Accord parfait, etc., 1753, in-12, t. I, p. 188. — Lacretable, Guerres de religion, t. I, p. 380. — Favin. Hist. de Navarre, p. 831. — Charles Villers, Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme de Luther. Paris, 1820 ; p. 192.

ce fait. Il ne s'agit donc plus que d'en trouver une raison plausible et suffisamment attestée par les témoignages contemporains. Or voici, avec quelques détails accessoires, l'explication que des auteurs dignes de foi nous ont laissée.

L'Église de Tours était, vers 1560, d'une certaine importance. Quelques difficultés que M. Soldan élève sur ce point, le fait est attesté de la manière la plus positive par deux graves historiens, de Thou et d'Aubigné. Celui-ci déclare que «la ville était suspecte pour le nombre des réformés». Le premier va plus loin encore : il affirme que «la plupart y embrassaient la nouvelle religion.» Admettons avec M. Soldan que ce jugement soit entaché de quelque exagération ; il reste néanmoins que le nombre des habitants de la ville de Tours enclins au protestantisme était relativement considérable. Des faits de plus d'un genre démontrent clairement que c'était bien là en réalité la situation du protestantisme à Tours. Il avait généralement trouvé bon accueil parmi la population riveraine de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Orléans. En 1559, des sympathies très-prononcées s'étaient déclarées dans les environs de cette dernière ville en faveur de la Réforme. A Beaugency la liberté de conscience au sens moderne avait été défendue par quelques membres de l'Église. Placée entre un tel mouvement et celui d'Angers, Tours ne pouvait qu'être ébranlée. Au

reste, en 1556, l'Église de cette ville avait déjà deux pasteurs, Lancelot et Rouvière; et les débats intérieurs auxquels donna lieu, à cette époque, l'organisation de la communauté réformée ne purent que beaucoup attirer sur elle l'attention des Tourangeaux. Telles furent, au surplus, les dispositions de la plupart des habitants de la ville durant l'affaire d'Amboise, qu'ils refusèrent de répondre à un appel du commissaire royal, Sancerre, qui réclamait des secours contre le baron de Castelnau. Il est vrai que le maréchal de Saint-André vint constater immédiatement après, à la décharge de la Réforme, que le peuple «était entièrement obéissant et dévotionné au service du roi.» Mais il ne paraît pas que les Guises eux-mêmes fussent les objets d'un tel sentiment. Aussi gardèrent-ils rancune aux Tourangeaux. Ils firent emprisonner dans leur ville, probablement pour l'exemple, Robert Stuart, Louis de Soucelle, l'écuyer de Vaux et un pasteur. Toutefois, malgré la garde qui les tenait soigneusement enfermés, ces détenus ne tardèrent pas à trouver les moyens d'une évasion (1^{er} mai 1560). Pour châtier cette ville rebelle, à leur sens, et infectée, disaient-ils, de la nouvelle doctrine, les Guises résolurent que le roi y ferait son entrée immédiatement après Pâques. En attendant, le cardinal de Lorraine y envoya «un moine renié, nommé Richelieu, avec sa compagnie d'harquebusiers à cheval.» Il était sûr que la ville

serait traitée selon ses méfaits. De ces circonstances diverses et de ces déclarations il est bien permis de conclure, qu'en 1560, et plusieurs années auparavant, la ville et l'Église de Tours se signalaient d'une manière particulière à la surveillance des Guises et à l'attention du clergé qui secondait leur ambition.

Or, dans la ville de Tours, de même qu'en un si grand nombre d'autres lieux, les assemblées des réformés se tenaient de nuit. Les rigueurs de la persécution amenaient nécessairement ce retour d'une habitude forcée des premiers chrétiens, réduits à cacher dans les ténèbres le culte du vrai Dieu. Ces réunions avaient lieu d'ordinaire en un souterrain situé auprès d'une des portes de la ville, dans un quartier peu fréquenté. La porte dont nous parlons s'était d'abord appelée porte *Hugon*, puis on la nomma *Fougon* pour *feu Hugon*, et enfin *Fourgon*. Le *feu Hugon* ou *Huguet* duquel elle tenait son nom était un de ces nombreux revenants, lutins nocturnes, spectres ou rabats dont l'imagination populaire s'est effrayée tout à la fois et divertie si longtemps, et dont l'Église catholique a tiré parti pour entretenir la crédule naïveté des populations par le sentiment du merveilleux. Épouvantail de l'enfance de l'homme et de l'enfance des sociétés, ces revenants étaient encore fort communs au seizième siècle. Quatre ou cinq attiraient plus particulièrement l'attention : à Paris, le *Moine bourru*,

à Orléans, le *Mulet Odet*, à Blois, le *Loup-garou*, à Tours, le *roi Huguet*, à Toulouse, le *Croquetaquo* (peut-être *croque-mitaine*) appelé en patois *malobestio*, méchante bête, nom qui, dit-on, fut aussi appliqué aux réformés toulousains.

Qu'avait été le roi Huguet, dont l'esprit épouvantait de nuit la ville de Tours? C'est ce qu'il serait difficile et ce qu'au fond il nous importe fort peu de savoir. L'histoire se borne à nous apprendre clairement qu'il avait la réputation de chevaucher à la faveur des ténèbres dans les rues et sur les remparts, outrageant et frappant quiconque il rencontrait sur sa route, et naturellement faisant ses plus fréquentes apparitions du côté de la porte à laquelle il avait donné son nom. Ce lieu, d'où le spectre chassait la foule, on comprend que les réformés l'eussent choisi de préférence pour celui de leurs réunions. Ils y étaient entourés de moindres dangers, et d'ailleurs, ainsi que le dit un ancien auteur, la lumière de l'Évangile, en dissipant les superstitions du catholicisme, avait fait évanouir aussi pour eux les vains fantômes qu'une imagination crédule avait engendrés. Au surplus, ajoute notre auteur, il se trouva que tous ces revenants n'étaient que des coureurs de pavé et des rufiens (des débauchés).

Le bruit ne tarda pas à se répandre dans la ville de Tours que les réformés tenaient des assemblées noc-

turnes auprès de la porte Hugon. Ample matière de beaux discours pour leurs ennemis! Des réunions tenues de nuit dans un lieu si mal famé! Les réformés détestent donc la lumière du jour! Quelle sorte de chats-huants! Ne font-ils pas leurs exercices dogmatiques à la façon dont les sorciers font leurs sabbats! Ces propos couraient de toutes parts. C'était le temps, en effet, où les novateurs évangéliques étaient sous le coup des mêmes accusations que l'impure imagination du monde païen, dans le délire du vice, avait inventées contre les premiers chrétiens. Nous ne souillerons pas notre plume des infâmes calomnies qui se trouvaient, à cette époque, sur la langue des plus illustres défenseurs de la foi. Quelles qu'elles fussent, elles firent leur chemin, et les malveillants de la Touraine ne tardèrent pas à associer dans leurs discours l'horreur des luthériens-sacramentaires à celle du roi Hugon. D'ailleurs, ces hommes, partout trainés au martyre, avaient été partout représentés comme dangereux au repos public. La terreur se joignit donc à l'horreur, et tant à cause de ces sentiments qu'ils inspiraient qu'en raison même du lieu de leurs assemblées nocturnes, ils furent appelés (rien de plus naturel ni de plus vraisemblable) les disciples du roi Hugon, les *hugonistes* ou les *huguenots*. Les prêtres s'employèrent à cette œuvre de tout leur pouvoir; et telle était, nous n'en doutons pas, la raison d'être du mot huguenots lorsque, vers

1551 ou 1552, Pasquier l'entendit prononcer pour la première fois par quelques siens amis tourangeaux.¹

XIX.

Cette étymologie, aujourd'hui fort en discrédit, n'est pourtant pas, comme les autres, l'hypothèse de quelques écrivains isolés ou suspects. Elle est affirmée sans restriction ni hésitation par les plus graves et les mieux renseignés des auteurs contemporains : Regnier de la Planche, Bèze, le président la Place, la Popelinière, Pasquier, d'Aubigné, de Thou, etc. En outre, les deux partis la reconnaissent également ; les jésuites Strada, Peteau, Davila, Matthieu, Daniel, aussi bien que les plus ardents partisans des réformés. Or, quel intérêt pouvaient-ils avoir les uns et les autres à la préférer à celle de Genève, si celle-ci eût été la vraie ? Ou comment se pourrait-il faire que tous ces auteurs

1. D'Aubigné, Hist. univ. ; 1616 ; in-fol. , t. I, liv. II, ch. 16. — De Thou, Hist. de son temps. 2^e vol., p. 99. — Bèze, Hist. eccl. ; t. I, p. 67 et 148. — La Planche, t. I, p. 123 et 235. — La Place, p. 53. — Castelnau, Mémoires. Liv. 1, ch. 4.

Les historiens rattachent le mot *huguenots* tantôt à la porte, tantôt au lutin. De là pour M. Soldan l'occasion de mettre fort spirituellement en lutte les écrivains du 16^e siècle. Mais la lutte n'existait pas ; la porte et le lutin vivaient en parfaite harmonie, et, quoique de nature différente, pouvaient se prendre impunément l'un pour l'autre. L'argument de M. Soldan est donc sans portée.

s'y fussent trompés? C'est la question que Gieseler pose pour de Bèze en particulier (*Kirchengeschichte*, in-8°, t. III, 1^{re} partie, p. 535); et nous ne voyons pas qu'on y puisse faire une réponse satisfaisante quand on considère le caractère tout à la fois et la date des auteurs que nous venons de citer. ¹

1. La Planche, t. I, p. 149 et 150 (confident du connétable de Montmorency). — Bèze, Hist. eccl., t. I, p. 169 (était au colloque de Poissy, 1561; vécut de 1519-1605). — La Place, p. 47 (de 1520 à 1572). — La Popelinière, Hist. de France. 2^e vol. in-fol., p. 162 (de 1540 à 1608). — D'Aubigné, Hist. univers.; in-fol., t. I, liv. II, ch. 16 (de 1550 à 1630). — De Thou, Hist. de son temps; in-fol., 2^e vol., p. 99 (de 1553 à 1617). — Strada, Hist. de Flandres. Liv. 3 (de 1572 à 1649). — Davila, Histoire des guerres civiles de France. 1754; in-4°, t. I, p. 42 (de 1576 à 1631). — Mathieu, Hist. de France sous François I^{er}, etc. 1631; in-fol., p. 19 et 20 (de 1563 à 1621). — Peteau, dans Spon, t. I, p. 140 (de 1583 à 1652). Du Chesne, Antiquités des villes de France; in-12, t. I, p. 495 (de 1584 à 1640). — Daniel, Hist. de France; in-4°, t. VIII, p. 311. — Pasquier (de 1529 à 1615). Recherches de la France. Liv. VIII, ch. 55. — Lettres. Liv. 4, let. 4, 5, 6, 10. Immédiatement après l'affaire d'Amboise, Pasquier écrit à M. de Fonssomme pour lui en donner connaissance, et il ajoute: « On a commencé à donner à tout le nouveau monde de cette faction le nom et titre de *huguenaux*. D'autant que la première découverte que l'on en a faite a été dans la ville de Tours, où ils ont opinion qu'il y a un rabast qui revient de nuit, qu'ils appellent roi Hugon, et appelle-t-on dès pièça huguenaux tous ceux qui sont de là secte de Calvin pour faire leurs assemblées et conventicules de nuit, comme si en ceci ils fussent disciples et sectateurs de cet esprit » (Liv. 4, let. 4). M. de Fonssomme était alors à Bâle. Pasquier lui demande des nouvelles de Genève. Si le mot huguenots en était venu, aurait-il pu l'ignorer?

Mais si elle a été la plus communément admise au seizième siècle, l'étymologie qui nous occupe est-elle, ainsi que le prétendent Ménage, Moreri et un grand nombre d'autres historiens, la plus vraisemblable? Führmann le nie, mais sans se mettre en peine de justifier son jugement. Nous le croyons erroné. Rien de plus en harmonie, en effet, que notre étymologie avec les besoins du sentiment et de l'imagination populaires. Les prédications catholiques, les menées des Guises, les persécutions des parlements et des rois avaient fait des réformés, pour la partie faible du peuple français, l'objet du plus grand effroi. Les faits et les historiens l'attestent de la manière la plus positive. « Le peuple, dit Pasquier, n'étant plus *si effarouché* encontre eux comme auparavant et néanmoins non réconcilié, commença de leur donner certains noms par forme de sobriquets. » Quoi de plus naturel dès lors que d'infliger à ces épouvantables hérétiques l'épithète d'un des esprits en possession déjà d'effrayer les imaginations? Il n'en faut pas davantage à l'élément populaire. Une étymologie savante n'est pas son affaire. Donnez-lui seulement un vif ébranlement et quelque vocable vulgaire, et vous verrez naître une épithète qui ne tardera pas à remplir tout un pays.

Les circonstances, d'ailleurs, ne pouvaient être plus favorables à la divulgation du mot huguenots. La tentative d'Amboise vient d'échouer; les conjurés saisis

sont exécutés en masse. Partout des potences où l'on pend, des tréteaux où l'on décapite ces braves soldats. Attachés par le cou au bout d'une corde, on les précipite des créneaux du château, et en rendant l'âme. ils se balancent le long des murs, sous les yeux des Lorrains. Les rues d'Amboise ruissellent de sang; la Loire est gonflée de cadavres. La cour assiste triomphante à ces exécutions. La reine mère, ses jeunes fils, le roi, la belle Marie Stuart, toutes les dames de la maison royale sont aux fenêtres du château. Le cardinal de Lorraine les excite à contempler ce spectacle infernal. Noble divertissement des défenseurs de la foi!

Le danger pour les Guises avait été imminent; leur vengeance fut atroce. Pour mieux frapper les vaincus, ils les accusent, comme toujours, d'en avoir voulu à la personne royale elle-même. Le cardinal fait publier partout à son de trompe que l'entreprise a été dirigée contre le souverain. Sans nul délai, des lettres patentes sont expédiées de la part du roi à tous les parlements, baillis et sénéchaux. Ils sont avertis que des conspirateurs ont voulu prendre le roi, la reine sa mère et leur conseil, pour tuer les uns, chasser les autres et disposer du royaume à leur plaisir. Mêmes communications sont adressées au roi d'Espagne et aux autres princes catholiques romains. Et à qui cette entreprise, dépeinte sous ces couleurs, est-elle attribuée? *Aux prédicants de la nouvelle doctrine.* Ce sont

eux qui ont ému cette sédition. Ils ont voulu « introduire leur religion à coups d'épée, abattre la monarchie de France, et la réduire en forme de république et cantons. »

Tel fut en quelques jours le cri général. Les réformés tourangeaux, auxquels les Guises portaient une haine particulière, en furent surtout les victimes. Or, la colère et l'injure sont deux sœurs inséparables. Celle-ci ne tarda pas à paraître; elle était toute préparée. Ces réformés, accusés d'avoir voulu porter la main sur la personne sacrée du souverain, la Touraine les connaissait sous un nom outrageant. Ne s'appelaient-ils pas déjà huguenots? Ce sont donc eux qui ont conspiré, dans leurs assemblées nocturnes, contre la royauté! Ce sont les huguenots! Ces cadavres que roule la Loire et qui attirent sur ses bords toute la population des campagnes, ce sont les cadavres des huguenots! En un moment le mot est à la cour; les Lorrains s'en emparent pour mieux exalter le sentiment populaire, et avec la nouvelle de la conspiration, il se répand dans le royaume tout entier.

La conjuration avait été représentée par les Guises comme le fait des réformés, et c'est à eux seulement qu'ils voulurent appliquer la nouvelle épithète. Mais dans cette révolte armée contre l'insolente usurpation de la royauté par les princes lorrains, il y avait, ainsi que le dit Brantôme lui-même, *autant de mécontente-*

ment que de huguenoterie. Or, l'épithète ayant été donnée à tous les conjurés, il fallut distinguer; de là, dans le principe, la différence établie par La Place et La Planche entre les *huguenots d'État* et les *huguenots de religion*: les premiers comprenant tous les mécontents de la tyrannie des Guises, les seconds tous les réformés qui s'étaient laissé entraîner par La Renaudie. Ces derniers, du moins les protestants sincères, n'étaient peut-être pas les plus nombreux dans le camp des conjurés. Le témoignage non suspect de Brantôme est de nature à le faire supposer. Néanmoins c'est, en définitive, à eux seuls que resta le nom de huguenots. Étroitement associé de la sorte à l'affaire d'Amboise, il répondait contre eux, mieux encore que s'il eût été importé de la Suisse, au double sentiment répandu sur leur compte par le cardinal de Lorraine. Il venait d'ailleurs fort à propos remplacer cette épithète de luthériens dont, ainsi que nous l'avons dit, la confession et l'organisation des Églises protestantes de France, en 1559, démontraient clairement l'impropriété.¹

1. Conjuración d'Amboise, par M^{lle} H. A. Paris, 1822; in-12. — Matthieu, Histoire des troubles. 1610; in-8°, p. 3. — Mémoires de Condé; t. I, p. 347. — Jean de Serres, Hist. des choses mémor., p. 91, 98, 99. — La Planche, t. I, p. 113 et 283. — La Place, p. 58. — Castelnau, Mémoires. Liv. 1, ch. 9. — Moreri, Dictionnaire historique, art. *Huguenots*. — Führmann, *Handwörterbuch*. Halle, 1828; in-8°, t. II, p. 361.

XX.

Quant au double sentiment qui dut s'attacher au sobriquet récent, nous l'avons déjà longuement caractérisé. Il ne fit que se développer après l'affaire d'Amboise. La diffamation prit des proportions plus considérables encore, et la suspicion politique un nouveau degré d'intensité. Nous avons vu le cardinal de Lorraine, secondé du maréchal de Saint-André et de Diane de Poitiers, remplir les oreilles de Henri II du fantôme de la rébellion et de l'anarchie. Ce fut bientôt un lieu commun à l'usage des adversaires de la Réformation. Le cardinal d'Armagnac osa déclarer à Jeanne d'Albret elle-même que ceux de la religion n'étaient que des séditeux et méritaient à ce titre d'être exterminés. L'austère et intègre l'Hôpital ne put retenir son indignation en face de ces odieuses calomnies, et l'an 1568, en plein conseil, devant Catherine de Médicis, il protesta que le roi n'avait rien à craindre du côté des réformés. « Il est démontré, dit-il, que parmi tant d'hommes armés pour défendre leur liberté, il n'y en a pas un qui pense à secouer le joug de l'autorité royale; c'est évidemment contre les principes de la religion qu'ils professent. » « Elle défend de prendre les armes », disait à la reine mère Regnier de la Planche. Mais ces équitables et belles paroles n'arrêtèrent point l'accusation.

Les papes lui prêtèrent avec empressement l'appui de leur autorité. Dès lors tous les historiens catholiques s'en emparèrent. Florimond de Rémond, Favin, Maimbourg, mille autres, la répétèrent à l'envi, et cette tradition perfide s'est perpétuée intacte jusqu'à nos jours dans le camp des ultramontains. De Pie V à Le Tellier, de Le Tellier à l'évêque d'Agen, Chabannes, de Chabannes à Grégoire XVI, de Grégoire XVI à M. A. Nicolas, au père Ventura et aux rédacteurs de l'*Univers*, elle s'est transmise inaltérée. Il est des hommes, hélas! qui, sous le saint manteau de la religion, semblent s'être donné pour mission de conserver à l'humanité l'habitude de toutes les iniquités et de toutes les calomnies.

Né au milieu de la triste affaire d'Amboise, le mot huguenots portait avec lui cette accusation au moins autant que s'il fût provenu des *eidgnots* genevois. Pour employer la formule même de M. Soldan, incomplète mais pleine de vérité, il stigmatisa les réformés comme *hérétiques et rebelles à la royauté*. Cette formule, dis-je, est incomplète. L'épithète de la Touraine disait plus encore. Rappelant les réunions nocturnes de Tours, elle portait en quelque sorte avec elle toutes les accusations dont ces assemblées étaient l'objet. Nous avons déjà constaté que, suivant l'expression de Matthieu, elles avaient été « diffamées de vilains excès. » Quelque odieuses ou même impossibles que nous semblent aujourd'hui ces diffamations, elles ne

laissèrent pas que d'être partout accueillies avec une imbécile crédulité. « Les curés et prêcheurs, dit Bèze, employaient leurs personnes et leurs sermons à imprimer ces mensonges au peuple, disant même qu'on y tuait les petits enfants, etc. » En 1560, peu de temps après l'affaire d'Amboise, le cardinal de Lorraine fit à la reine mère sur ce sujet, « avec des exclamations incroyables », un rapport inouï, « n'oubliant rien pour rendre ceux de la religion les plus maudites et abominables créatures qui eussent été dès la création du monde. »

Toutes les infamies imputées aux anciens hérétiques, gnostiques, messaliens, borboriges, etc., furent mises à la charge des nouveaux convertis. Le croirait-on ? Le cardinal alla jusqu'à produire des témoins subornés, et il termina sa harangue par ces mots : « Vous devez être armée et munie pour prévenir ceux qui vous parleront en la faveur de ces monstres infâmes, m'assurant, Madame, que leurs déguisements sous ombre de religion ne pourront jamais trouver place auprès de vous et que, par conséquent, au lieu de trouver mauvaise la procédure faite contre eux, vous jugerez qu'ils ont été trop gracieusement traités. » Mais le pire fut que le chancelier Olivier, perverti par la faveur des Guises, se chargea volontairement d'examiner lui-même ces informations. « Pour leur complaire, il en fit le rapport au roi et à son conseil dans

le parc de Villers - Cotterets, avec des gestes et propos qui montraient qu'il avait cette matière grandement à cœur.» N'est-ce pas le cas de s'écrier : *O tempora ! ô mores !* Bourrelé de remords, Olivier ne tarda pas à tomber dans une affreuse mélancolie ; sur sa couche il ressemblait à un frénétique. Le cardinal vint lui rendre visite ; mais il ne le put souffrir dans sa chambre. « Ha ! ha ! cardinal , lui dit-il , tu nous fais tous damner. » « Chassez , chassez cette séduction du malin », répondit le cardinal. « C'est bien dit , reprit le chancelier , c'est bien rencontré », et lui tournant le dos, il mourut sans proférer d'autres paroles.

Après le rapport du chancelier, la reine mère, qui redoutait le cardinal et qui n'était pas fâchée d'ailleurs d'avoir une occasion « de recommander sa chasteté envers le peuple », s'émut volontiers de tous ces propos. Des recherches minutieuses, inquisitoriales, furent faites par son ordre de tous côtés. On ne respecta aucune pudeur. Enfin, une vieille matrone, faisant l'office d'inquisiteur, finit par déclarer « comme et par qui elle avait été subornée, lui ayant été dit que c'était une œuvre méritoire de charger telles gens à tort ou à droit, étant déjà les plus exécrables du monde. » Le cardinal avait lui-même exprimé la même pensée à Henri II : « Le vrai moyen, lui disait-il, de couvrir devant Dieu et les hommes tous les vices auxquels vous pourrez vous abandonner, c'est

d'exterminer les adversaires de la religion romaine. » Ainsi furent exploités contre les réformés leurs assemblées secrètes, et le mot de huguenots, né des réunions nocturnes de Tours, reproduisit naturellement toutes les calomnies dont elles étaient l'objet. Les huguenots furent donc, au sens étymologique de cette expression, des *hérétiques infâmes et rebelles à la royauté*. Cette double accusation fut la grande œuvre des Guises, et elle était parfaitement dans les traditions de toutes les attaques dont le pur christianisme avait toujours été l'objet. « C'est le propre de la profession évangélique, a dit Sleidan, d'être diffamée et condamnée comme séditeuse. Christ, sous ce titre, a été mené à la mort.¹ »

XXI.

La France paraît avoir été de bonne heure la terre classique du sobriquet. Elle fut du moins féconde en termes de ce genre à l'apparition de la Réformation. Les épithètes de *sacramentaires* et de *luthériens* ne furent pas les seules données aux nouveaux convertis.

1. Bèze, Hist. eccl. ; t. I, p. 44, 76, 148, 150. — M^{lle} Vanvilliers, Hist. de Jeanne d'Albret ; in-8°, t. II, p. 77. — Olhagaray, Hist. de Foix, etc., p. 542. — Lettres de Pie V, trad. de Potter. Lettres IV, XXIII, etc. — Matthieu, Hist. de France sous François I^{er}, etc., p. 19 et 20. — La Planche, t. I, p. 160. — Sleidan, Hist. de l'état de la rel. et de la rép. sous Charles V. 1556 ; in-8°, p. 354.

On crut les tourner en dérision en les appelant *Christaudins*, « parce que, ne parlant que de Christ, ils se publiaient, dit Pasquier, chanter particulièrement hymnes et psaumes à Dieu. » Ces chants pieux furent, en effet, un des traits caractéristiques de la Réforme. Le Pré-aux-Clercs en retentissait quelquefois; beau spectacle que celui de ces actions de grâces répétées par des centaines de voix et montant vers le ciel sur ces bords de la Seine, où tant de martyrs payaient le prix du sang! « Savoir les psaumes par cœur, disait un évêque, est parmi eux une commune marque de leur communion, et, à notre grande honte, aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques ou sont muets ou chantent des chansons malhonnêtes. »

Tous les sobriquets ne furent pas d'un si bon choix. Les plus mauvais abondèrent particulièrement dans le Poitou. C'est là que nous avons déjà trouvé le nom de *Fribours*, provenu non de la ville des Suisses, mais d'une fausse monnaie. Il y faut ajouter celui de *Dagots*, auquel Favin attribue une fort savante étymologie. A Niort, à Parthenay et ailleurs, dit-il, on appelait ainsi les réformés « de Dagon, idole des Philistins, dont il est fait mention aux Juges seizième, Dagal en langue chaldaïque signifiant ennemi de vérité, propre épithète de tous les hérétiques sectateurs du

père de mensonge. » Peut-être les Poitevins du seizième siècle seraient-ils étonnés d'avoir pu mettre tant de science dans leurs sobriquets; et la langue du peuple et telle circonstance inconnue pourraient bien avoir le secret d'une étymologie plus vraisemblable et plus vraie.

A côté de *Dagots*, et toujours dans le Poitou, nous trouvons (en 1562) l'épithète dérisoire de *Guillebedoins*. « Ce terme injurieux, dit M. Lièvre, fut d'abord appliqué au poitevin François de Belleville, qui avait été un des plus empressés à se joindre au prince de Condé, et fut aussi des premiers à l'abandonner. » Alléchés par les promesses de la reine mère, quelques gentilshommes suivirent cet exemple de défection. Aussitôt les protestants, dont ils trahissaient la cause, flétrirent leur conduite par le surnom que nous venons de rapporter. Il se composait, dit un ancien auteur, du mot *Guille*, qui voulait dire *trompeur* (déserteur), et du mot *Beduin*, dont le sens était *assassin* (lâche); de sorte que l'épithète elle-même signifiait *lâches déserteurs*¹. Voilà pour les sobriquets poitevins. Nous passons maintenant à celui de *Parpaillots*.

Ce nom, suivant Pasquier, vient de ce qu'au siège de Clairac, les protestants, pour mieux se reconnaître

1. Bèze, Hist. eccl., 1841, t. II, p. 65. — De Thou, liv. xxxiii. — D'Aubigné, baron de Fœneste, liv. iv, ch. 8; et Conf. de Sancy, Remarques, dans le Journal du règne de Henri III, 1720, in-12, t. II, p. 275.

dans une sortie, se couvrirent de chemises blanches. C'était la saison des papillons, appelés dans le patois gascon *parpaillots*. De là le sobriquet. D'autres prétendent qu'il fut appliqué aux huguenots en raison de l'intrépidité avec laquelle ils couraient au danger, allant au-devant de la mort sur le champ de bataille, comme les papillons vers la flamme de la lampe qui les doit consumer.

Il nous reste à examiner un sobriquet plus fameux, la *Vache à Colas*. Ce fut de bonne heure, à ce qu'il paraît, le titre d'une chanson, au sujet de laquelle l'Estoile s'exprime ainsi : « Cette chanson avait été bâtie contre les huguenots par un tas de faquins séditieux, sur le sujet d'une vache qu'on disait être entrée dans un de leurs temples près Chartres ou Orléans (dans le faubourg de Bourgogne, à Orléans), pendant qu'on y faisait le prêche; et qu'ayant tué ladite vache, qui appartenait à un pauvre homme (Colas), ils avaient après fait quêter pour la lui payer.» Tel est tout l'intérêt du sujet sur lequel fut faite la chanson catholique dont l'Estoile nous révèle l'existence. « Or, ajoute-t-il, à Paris et par toutes les villes et villages de France, on n'avait la tête rompue que de cette chanson, laquelle grands et petits chantaient à l'envi l'un de l'autre en dépit des huguenots, devant la porte desquels, pour les agacer, cette sottre populace la chantait ordinairement; et était déjà passé

en commun proverbe, quand on vqulait désigner un huguenot, de dire : *c'est la vache à Colas.* » On disait aussi : *il sent la vache à Colas*, ou *il est de la vache à Colas*, comme dans ce couplet de l'opéra du *Pré-aux-Cleres* :

D'un poulet il se régale
Un vendredi, quel scandale !
Il est de la vache à Colas.

L'Estoile nous apprend encore que la chanson dont il parle offensait tellement les réformés qu'elle devint l'occasion d'une foule de querelles quelquefois sanglantes; et il cite pour exemple un archer des gardes de M. de la Force, qui paya d'un coup d'épée et étendit mort sur le pavé un des chanteurs de la vache à Colas. « Cela fut cause, dit-il, qu'on trompetta (le 10 septembre 1605) des défenses par la ville de Paris de plus chanter par les rues la chanson de Colas. » Cette chanson en avait provoqué une autre en réponse de la part des huguenots. « Puis, comme il arrive en pareil cas, sur la même donnée et sur le même air, avaient paru des suites, des imitations dans l'un et l'autre sens. En un mot, la *vache à Colas* désigna tout un petit cycle populaire où les deux parties déposèrent leurs rancunes. »

Les défenses faites de chanter la *vache à Colas* n'empêchèrent pas l'aventure suivante que le marquis de la Force, protestant, raconte dans ses Mémoires :

« Le marquis de la Force était de quartier auprès du roi (Louis XIII) comme capitaine des gardes ; un jour (en 1615) qu'il accompagnait Sa Majesté dans la forêt de Saint-Germain, voilà que tout à coup un taureau furieux court par un sentier droit à la personne du roi ; la Force se jette aussitôt entre Sa Majesté et le taureau , lequel il fait tomber roide mort d'un coup d'épée.... On loua extraordinairement l'action du marquis de la Force , et tous ceux qui étaient présents en parlèrent beaucoup le soir, au retour de la chasse.

« Ayant entendu ce récit, le comte de Grammont, impatienté des louanges qu'on donnait au marquis de la Force, qu'il n'aimait pas, jaloux du mérite qu'on lui attribuait, et railleur de son naturel, comme tous ceux de sa maison, se plut à tourner la chose en ridicule, et même fit, sur un air alors en vogue, le couplet suivant :

Le marquis de la Force
A tué par sa force
La grand' vache à Colas.
La, la, deri , dera.

« Il voulait dire par là qu'on faisait grand bruit de peu de chose, et se moquait en même temps de ceux de la religion, que les catholiques désignaient sous le nom de *vache à Colas*, ce qui était regardé comme une injure.

« Cette boutade fut racontée le jour même au marquis de la Force, qui, trouvant le sieur de Grammont dans l'antichambre du roi, lui dit : je viens d'apprendre que vous étiez poète ; eh bien ! moi, je le suis aussi. Vous avez fait ce couplet :

Le marquis de la Force, etc.

Moi, j'ai composé celui-ci sur le même air :

Des cornes de la vache
Je fais faire un panache
Pour Grammont que voilà !
La, la, deri, dera.

« D'abord Grammont ne dit que : *pourpoint bas* ! qui était le terme dont on se servait quand on voulait se battre. Cette querelle, se passant si proche du roi, fut aussitôt rapportée à Sa Majesté, qui envoya à chacun d'eux un exempt des gardes du corps, avec ordre de les garder en leur maison jusqu'à ce que cette affaire fut accommodée. » Les deux adversaires ne se battirent pas moins. Le comte de Grammont fut blessé et dut demander la vie. Tristes et inévitables conséquences des épithètes de parti. Cela dit, revenons aux huguenots.¹

1. Pasquier, *Recherches de la France*. Liv. 8, ch. 55 ; cf. Bèze, t. I, p. 62. — Favin, *Hist. de Navarre*. 1612 ; in-fol., p. 831. — Lièvre, *Hist. des protest. du Poitou*. 1856 ; in-8°, t. I, p. 129. — Manuscrit anonyme, communiqué par M. le past. Rosselet. — L'Estoile, *Journal*. Éd. Michaud. 2^e partie, p. 387. — *Bulletin de l'Hist. du protest. franç.* ; 7^e année, p. 216 et 364.

XXII.

Telle étant en France la disposition pour le sobriquet, n'est-il pas rationnel de chercher plutôt à l'intérieur qu'à l'étranger l'origine du mot huguenot? N'a-t-il pas été plus naturel à ce peuple caustique et frivole de s'accrocher à un revenant de Tours que d'aller emprunter aux Genevois une locution vieillie, plus facile enfin de ramasser sur le pavé d'une ville de France une étymologie populaire que d'en demander une savante à la langue de l'étranger¹? Mais, s'il en est ainsi, pourquoi cette multiplicité d'étymologies plus ou moins singulières qui furent assignées au mot huguenot?

Il est probable que les Guises ont été les premiers à innover, et leurs intérêts politiques expliquent suffisamment la tentative de 1562 en faveur des *eidgnots*. Ils trouvent dans ce mot une consonnance et un sens historique favorables à leurs desseins. Ils s'en emparent, l'impriment, l'expliquent au peuple français, bien assurés, s'ils parviennent à l'enfoncer dans les esprits, d'avoir porté à la Réforme le plus rude coup, en raison même de la multiplicité des sens fâcheux accumulés ainsi dans le sobriquet huguenot.

1. Voir ce point et sur le sujet en général les observations très-judicieuses de M. Albaric (Bulletin, 6^e année, p. 302), avec lequel nous nous trouvons d'accord de tous points avant même d'avoir pris connaissance de son article sur M. Soldan.

Une fois l'exemple donné, rien n'était plus facile que de le suivre. Les réformés, pour répondre aux Guises, étaient naturellement entraînés à se réclamer de Hugues Capet. Les courtisans qui ne cherchaient qu'à multiplier les occasions de se divertir, inventèrent peut-être le *huc nos*, à moins que la harangue des ambassadeurs allemands ne commençât en réalité par ces expressions. Quelque théologien prétentieux prononça le nom de Jean Hus. Chacun se passa la fantaisie de découvrir une nouvelle étymologie. On y gagnait au moins de populariser davantage encore l'épithète de huguenots. Les esprits s'aiguisaient à cet exercice : la malice, l'amour-propre y avait leur part. Cinq ou six étymologies ont été sauvées de l'oubli. Combien d'autres, sans doute, qui ont dû s'arrêter dès leurs premiers pas ! Rien n'égale la fécondité de l'imagination populaire. Elle a fait plus de drames et créé plus de poèmes épiques et plus de fables, et mis au jour plus d'inventions ingénieuses que tous les penseurs réunis. Que de légendes durent se succéder sur le compte des vieux huguenots ! Quelles grimaçantes figures, et formidables à la fois, ne devaient-ils pas faire dans les esprits émus, peuplés du fantôme Hugon multiplié sous toutes les formes de la terreur et de l'hérésie ! Aujourd'hui même encore n'est-il pas tel coin reculé de l'empire où l'on trouve des Français qui commencent à peine à savoir faire la différence du cyclope et du huguenot ?

XXIII.

De toutes les épithètes de parti que nous trouvons dans l'histoire, il n'en est peut-être point une seule qui ait eu tout à la fois un plus profond et plus durable retentissement que celle dont nous venons d'étudier l'extrait de naissance. Les guerres de religion et la ligue devaient naturellement la mettre en scène avec prodigalité. Il semble que le règne du fils de Jeanne d'Albret eût pu lui être défavorable. Mais la messe qu'il adopta laissa les esprits à leurs anciens penchants, et la *vache à Colas* elle-même obtint grand succès durant sa royauté. Les nombreux historiens catholiques du commencement du dix-septième siècle sont remplis du mot huguenots; c'est l'inévitable écho des longues luttes qui ont terminé le seizième. S'il y eut un moment de ralentissement dans l'emploi du fameux sobriquet, on serait tenté de croire que ce fut pendant les années d'éclat du règne de Louis XIV. Le grand style littéraire du dix-septième siècle semblait fait pour bannir des esprits polis et cultivés l'usage d'un sobriquet insultant. Aussi bien ne le rencontre-t-on guère dans les écrivains de premier ordre, et Maimbourg, autant sans doute par pudeur littéraire que par affectation de justice, a éprouvé le besoin d'en justifier l'emploi. Mais il nous apprend lui-même que de son temps il était encore d'un usage général. Les

littérateurs seuls et le Pouvoir écrivaient : *ceux de la religion prétendue réformée*. Le peuple avait conservé la dénomination de huguenots.

Après la révocation de l'édit de Nantes, le retentissement de cette épithète ne pouvait prendre qu'un nouveau degré d'intensité, et les affaires des Cévennes n'étaient pas de nature à y apporter le moindre ralentissement. Enfin, durant presque tout le cours du dix-huitième siècle, le parti de la persécution, quoique si rudement battu par celui de la tolérance, devait trouver dans les assemblées du désert une occasion des plus propices de rajeunir la vitalité du fameux sobriquet des religionnaires. Il n'eut garde de la négliger. Le style officiel qui n'a jamais adopté l'épithète de 1560, portait bien toujours : *ceux de la religion prétendue réformée* ; mais les huguenots n'en subsistaient pas moins. Lisez le fameux manifeste de l'évêque d'Agen, en 1751. C'est un véritable réquisitoire contre « la tolérance des *huguenots*. »

Comment l'Église romaine aurait-elle pu laisser tomber cette épithète en désuétude ? N'avait-elle pas l'immense avantage d'être de toutes les controverses populaires la plus efficace, celle de l'injure ? Ce mot ne valait-il pas à lui seul, aux oreilles du peuple, beaucoup plus que les plus solides arguments ; et l'évêque d'Agen, imputant aux religionnaires le crime de rébellion, n'avait-il pas donné la plus puissante sinon

la meilleure de ses preuves , après les avoir nommés huguenots? C'a été tout à la fois la bonne fortune et la grande iniquité du catholicisme romain , à l'égard des dissidents du seizième siècle , de pouvoir , dans la controverse populaire , substituer aux arguments un outrage qui renfermait les plus odieuses accusations. Son succès a été à ce prix. Pour exciter la haine d'une grande partie du peuple français contre les huguenots, il a fallu lui froisser la conscience , en lui représentant dans les religionnaires la double fiction de l'immoralité et de la rébellion.

L'hérésie n'eût pas suffi ; car l'hérésie , c'était l'Évangile mis entre les mains de tous , la conscience réveillée , les mœurs rétablies , la liberté unie à la règle ; et le peuple français , plus d'une fois en désaccord avec les sentiments de la cour de Rome , en lutte contre l'ultramontanisme , libéral de sa nature autant que respectueux pour l'autorité , ami des lumières , franc au-dessus de tous les autres , le peuple français eût trouvé dans la Réforme la satisfaction de ses plus nobles instincts , réunis dans cette franchise précieuse que les désastreux progrès de l'ultramontanisme ne lui ont pas encore toute ravie.

Pour échapper à cet imminent danger , que fallait-il à l'Église de Rome ? Les arguments pouvaient la trahir ; donc point de concile national , point de sérieux , ni de sincérité , ni de publicité dans ces rares passe-

d'armes théologiques du seizième siècle, impuissantes fictions d'équité dans le parti persécuteur. Il fallait au catholicisme romain le peuple, un peuple armé; et la ligue ne fut que l'expression logique et nécessaire du mouvement rétrograde du siècle de la Renaissance et de la Réforme. Comment le clergé parvint-il à garder et à soulever le peuple? Toute cette étude répond à cette question. Le peuple, auquel nous ne voudrions pas adresser une seule parole flatteuse, s'il a les plus bas instincts de la nature humaine, en a aussi les plus nobles et les plus généreuses passions. Sachez faire appel à sa conscience, et sa conscience répondra. Montrez-lui le mal, hideux ou raffiné, sous les voiles hypocrites de la religion, vous enflammerez sa haine et soulèverez son indignation : témoin le sentiment populaire à l'égard des disciples de Loyola.

La Réforme française, que les bûchers n'ont pu dévorer que pour la voir renaître de ses cendres, a été victime d'un sentiment analogue, produit d'une grande calomnie. La haine du peuple français du seizième siècle contre la Réforme n'a donc rien qui me surprenne. Que lui avait-on appris à soupçonner, à craindre, à haïr dans les réformés? Des vices monstrueux, cachés dans les mystères des assemblées nocturnes, et l'esprit de rébellion. Sous le poids de ce double fantôme, ce qui m'étonne, c'est que le peuple français ait si souvent et en tant de lieux brisé les

chaînes de la superstition, et qu'il ait donné à la Réforme un si grand nombre de martyrs.

Quand l'heure de la liberté a eu sonné, les préoccupations générales ont trouvé devant elles d'autres grands objets que ceux de la religion. Les problèmes politiques, les questions sociales ont absorbé les esprits; et cette grande question religieuse posée devant la France au seizième siècle, et ajournée seulement par la conspiration de la calomnie et de la terreur, qu'a-t-elle obtenu? La conjuration du silence, un froid respect, une attention fugitive et distraite. Mais il y a là plus que de l'indifférence; un mouvement immense, capable d'enfanter tant de martyrs, n'avorte pas ainsi dans le vide au grand jour de la liberté. Qu'y a-t-il donc? L'accusation la plus odieuse n'a-t-elle pas disparu? l'hérétique aujourd'hui n'est-il pas tenu pour aussi honnête homme que le croyant? Oui, celui du présent, parce qu'on le connaît, mais non celui de l'histoire, parce qu'on l'ignore ou qu'on ne le laisse entrevoir au peuple que sous les travestissements de la passion. Lisez le *Catéchisme protestant à l'usage des gens de bonne foi*, publié sous les auspices de l'évêque de Troyes. «Que faut-il penser, dit-il, d'une religion qui a commencé *par le libertinage*? Que faut-il penser d'une religion qui permet de faire *tout ce qu'on veut* comme vraie morale de l'Évangile?» De cette révoltante accusation, il reste donc tout

ce qui peut rester en présence de la loi : la calomnie pour les morts, à côté du respect forcé pour les vivants.

Mais de l'accusation politique tout demeure. *Révolution, Réformation*, mots synonymes; on l'ose dire encore en présence des grands États protestants; et jusque devant les marches sacrées du glorieux trône de la France, il y a peu de jours qu'un prédicateur étranger faisait retentir contre la minorité religieuse le mot creux et sonore de rébellion. Le père Ventura appartient à une Église nombreuse qui envoie ses prédicateurs et ses pédagogues dans les derniers hameaux du pays. Aujourd'hui le protestantisme y est connu, parce que la liberté l'a de nouveau rendu redoutable à la superstition. Mais sous quels traits y est-il connu? C'est là tout le secret de l'impuissance à laquelle on prétend souvent encore que ses formes, ses principes et son esprit l'ont condamné parmi nous.

Dans cet état de choses, que peut demander le protestantisme? L'indulgence? Il n'en a nul besoin. Une bienveillance gratuite, en mémoire de ses martyrs? Pas davantage. Que demande-t-il donc? Un peu de cette attention que l'on accorde si volontiers aux impures religions et aux moindres philosophies de l'antiquité; avec elle, la facilité de faire entendre pour sa défense une voix tranquille, équitable, pleine de charité, partout où il y a des oreilles disposées

à l'écouter. Voilà tout ce que le protestantisme désire; peut-on se montrer moins exigeant?

Et qu'on veuille bien le remarquer : cette attention que la Réforme réclame, ce n'est point pour ses confessions, ni pour son organisation, ni pour ses effets civilisateurs seulement, c'est avant tout et en définitive pour l'Évangile qu'elle la demande. N'ayant d'autre règle que lui seul, elle accepte d'être jugée en son nom, mais à la condition qu'il soit examiné sérieusement, sondé, étudié; et quand on lui répond avec l'Église romaine que ce n'est pas à la conscience individuelle de prononcer, elle demande comment donc on peut savoir que les enseignements de cette Église sont conformes à l'Évangile, si on ne se réserve pas le droit d'en juger; à moins qu'on ne s'expose volontairement à la possibilité de sacrifier l'Évangile, que la prétention à l'infaillibilité acceptée sur une simple parole humaine, ne saurait garantir : sacrilège ou contradiction!

Ainsi donc, le protestantisme français ne peut admettre à aucun titre cette fin de non-recevoir indigne de tout esprit sincère et sérieux, à savoir, que le peuple français a jugé la cause de la Réforme, l'a trouvée mauvaise et l'a rejetée. En serait-il ainsi, qu'encore toute conscience indépendante devrait instruire de nouveau pour son propre compte ce grand procès. La voix du peuple n'est pas toujours la voix

de Dieu. Mais en ce cas, rien de semblable. La France n'a pas apprécié la Réforme, parce qu'elle ne l'a pas connue; ou lorsqu'elle l'a connue, le plus souvent elle l'a embrassée, et elle a couru au martyre ou à l'exil. Quant au prétendu jugement du peuple français, il n'a été que celui d'une passion aveugle arrachée à ses entrailles par la violence de la calomnie, le jugement d'une compagnie religieuse qu'il ne faut que nommer pour pouvoir se dispenser de la réfuter, et d'un cardinal de Lorraine qu'il suffit de connaître pour lui préférer même Catherine de Médicis.

XXIV.

L'Église réformée ne redoute aucun examen. Elle a des plaies sans doute et des imperfections. Où n'y en a-t-il pas? Loin de les voiler jamais, elle les a peut-être même exagérées. Le sentiment de sa force morale, de son avenir assuré l'a rendue moins circonspecte que les devoirs de la prudence ne l'eussent ordonné. Mais malgré ces misères qu'aucune prétention à l'infailibilité ne lui commande de nier, elle appelle sur elle un examen équitable et approfondi, celui de la justice et de la vérité.

Des signes non douteux d'une appréciation plus impartiale lui font espérer en l'avenir. N'est-il pas déjà reconnu par tout ce qui pense, à quel éminent

degré l'élément moral a de tout temps dominé dans son sein ? Un écrivain des plus appréciés, M. de Rémusat, n'a-t-il pas fait justice de l'accusation si souvent répétée contre elle, de ne présenter qu'un caractère négatif, tandis qu'elle apparaît au contraire comme une épuration et un accroissement de la foi ? Enfin, cette épithète qui l'a si longtemps flétrie, ce vieux mot de huguenots n'a-t-il pas lui-même revêtu un sens nouveau, et ne révèle-t-il pas dans l'opinion publique une tendance bien prononcée à un retour d'équité ?

Quel est-il, en effet, ce huguenot qui tous les ans refait si triomphalement son tour du monde avec la superbe musique de Meyerbeer : ce huguenot rigide, inflexible, type accompli du puritain,

« Des dogmes de Calvin l'effet inévitable ; »

ce huguenot qui s'indigne à la pensée d'une union nuptiale que ne sanctifiera pas une même foi, refuse un signe de respect au cortège qui se rend à l'autel, et dit :

« Dieu n'est pas là, je pense ; »

ce huguenot

« A son culte fidèle et fidèle à l'honneur ; »

ce huguenot, enfin, dont la suprême joie, à l'aspect du fer homicide, éclate dans ces mots :

« Nous mourrons tous en priant l'Éternel ! »

Quel est-il ? Vous avez répondu : c'est la foi et la

conscience. La conscience, voilà pour lui l'honneur et la vie; la foi, voilà son espérance et sa retraite :

Seigneur! rempart et seul soutien
Du faible qui t'adore,
Jamais dans ses maux un chrétien
Vainement ne t'implore.

.
L'éternel tentateur
S'arme aujourd'hui, Seigneur,
De ruse et de fureur :
Viens nous sauver encore.

Tel est le chant, telle est la prière, telle la devise du huguenot. Le voilà donc. Est-il parfait? Loin de là; mais il est grand, et on l'admire. Il porte Dieu dans son cœur, et on sent en lui le souffle de l'avenir. En face de ces libertins joyeux qui versent à l'envi le sang et le vin, il ne redoute ni le nombre ni la raillerie. Il est sévère, il est sombre; puritanisme, fanatisme même, si vous voulez, un peu exagéré par l'artiste; mais au-dessous, quelle conscience! et quelle foi! On commence donc à connaître aujourd'hui, ne fût-ce que par ces types imparfaits de l'œuvre scénique, le véritable huguenot, et son histoire peut être appréciée.

Ces cultes de la nuit, ces réunions dans l'ombre, si vivement accusées: la conscience! la Parole de Dieu! Ces rassemblements du Pré-aux-Clercs et ces chants austères des psaumes montant vers le ciel avec

l'accusation de rébellion : la conscience ! la parole de Dieu ! Ces assemblées du désert, défendues mais persévérantes, derrière un rempart de rochers, sous les feux du soleil, ou sous les torrents de la pluie, ou à l'abri des voûtes d'une caverne, tristes et glorieux souvenirs : la conscience ! la Parole de Dieu ! Ces maximes qu'un historien moderne a trouvées inquiétantes pour les rois, et qui cependant légitiment bien toute autorité humaine, « en toutes choses qui ne sont contre Dieu, » et « moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier » : la conscience encore et la Parole de Dieu !

Oui, la Réforme, dans le retour à la foi et au règne de la conscience, a été profondément jalouse du *droit de Dieu*. Mais, en mettant la Parole et la conscience au-dessus de toutes choses, elle n'a eu d'autre esprit de rébellion que celui de saint Pierre et de saint Jean disant au sanhédrin : « Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu. » Voilà son crime. Dans ce double sentiment de foi et de conscience individuelle, que tout croyant pourrait alléguer comme excuse de ses excès, n'y a-t-il pas eu exagération ? C'est à l'histoire de le dire, mais à l'histoire éclairée par l'Évangile, non à l'histoire aveuglée par le préjugé. La foi a-t-elle dégénéré en fatalisme, ce fanatisme glacé des consciences endormies ? On pourrait le croire en lisant les maximes de la Réformation sur la pré-

destination. Quelque entreprise religieuse vient-elle à se dissoudre : « le Gouverneur du monde en avait autrement disposé.¹ » Réussit-on dans ses justes desseins : à Dieu toute gloire, car tout vient de lui. En 1536, les Savoyards sont défaits par les Genevois. Au point du jour, le peuple monte à la cathédrale pour rendre grâce, et le premier syndic s'exprime en ces mots : « Citoyens ! Notre Dieu, à qui tout honneur soit rendu, a repoussé l'ennemi par nos mains² ; » paroles dignes de mémoire jusqu'à la dernière postérité. Enfin la formule de la Réforme est celle-ci : « Encore que l'homme pense et délibère, c'est à Dieu de donner accomplissement à l'œuvre qu'il entreprend.³ »

Mais ce profond sentiment religieux, entretenu sans cesse et développé par la Parole de Dieu, développe à son tour, loin de l'anéantir, la conscience individuelle et l'énergie de la personnalité. Aussi, dans la Réforme, point de fatalisme pratique : une grande foi et un grand sentiment de la responsabilité individuelle ; l'harmonie des contrastes ; c'est le triomphe de la Parole de Dieu et de la communion de Christ.

Y a-t-il eu excès dans les résistances de la conscience ? Ah ! ce n'est pas nous qui blâmerions nos ancêtres de n'avoir jamais été que martyrs, et de

1. Jean de Serres, Recueil des choses mémorables, p. 44.

2. Gaberel, Histoire de l'Église de Genève ; t. I, p. 240.

3. La Noué, Mémoires ; chap. I^{er}.

n'avoir pas su revêtir la cuirasse du soldat. Mais qui ne voit que ce fut uniquement par l'atteinte au droit de Dieu, tous les jours renouvelée, et par la lassitude d'un long martyre, que la Réforme nationale se laissa malheureusement entraîner dans les guerres de religion ? Qui ne sait avec quel empressement, avec quelle avidité de concorde elle acceptait toutes les occasions de poser les armes pour la prière, et de quitter les champs de bataille pour les parvis de l'Éternel ? Qui n'a lu que Catherine de Médicis se vantait assez haut d'en faire ce qu'elle voudrait en les rassasiant de prêches ? Au demeurant, qu'on en juge par des noms propres : les Coligny, les d'Andelot, les la Noue, les Duplessis - Mornay, les Sully, lumières de la Réforme, étaient-ils des hommes portés à la rébellion ? Non ; si l'État eût respecté la conscience réveillée dans le sentiment du droit de Dieu ; s'il n'avait pas mis le huguenot en demeure de faire son choix entre les commandements du Maître et les interdictions de la loi humaine, le huguenot, pour parler le langage de Mazarin, ne se fût jamais écarté. Plus directement dépendant de Dieu, il n'eût été que plus fidèle dans la soumission. L'autorité divine, en effet, obéie sans intermédiaires humains et sans injonctions légales, si elle relève l'homme dans le sentiment de sa dignité, le modère dans celui de l'humilité, et la fidélité du citoyen ne peut être qu'en

raison directe de la pureté et de l'individualité de sa foi.

Ce sont là pour tout homme impartial et sincère des vérités banales qui n'ont plus besoin de démonstration. L'homme se doit avant tout à sa conscience personnelle éclairée et réglée par la voix de Dieu, et cette conscience intelligente et droite est le plus sûr fondement de la société. Tel est désormais le double sens du mot huguenot. La belle définition de Sully lui convient parfaitement : « Le vrai huguenot, c'est l'homme entièrement désireux de conserver la religion et l'État; » chrétien évangélique et bon citoyen. On disait dans le principe : hérétique infâme et séditionnaire. Les termes ont été renversés et la vérité rétablie. L'épithète injurieuse est devenue un titre d'honneur. ¹

1. Nous ne saurions oublier d'indiquer ici les belles pages écrites sur le point de vue moral du protestantisme français par M. Gaufres. Bulletin de l'Hist. du protestantisme français; 3^e année, p. 681.



CONSTITUTION

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

EN 1559.

I.

Ces huguenots que nous venons de voir en butte, pendant plus de deux siècles, à la proscription d'une épithète populaire, calomniés, persécutés, privés du droit commun, déclarés abolis, réduits à chercher, quand ils le pouvaient, un généreux asile hors du sein de la patrie, tranquilles aujourd'hui, reconnus, protégés, réhabilités par la loi et par la saine partie de la nation, ces huguenots desquels tant de persécuteurs ont cru la race à jamais éteinte, le 29 mai 1859 vont célébrer solennellement, aux quatre coins de la France, et pour la première fois, un Jubilé de la Réformation.

Unis dans un même sentiment de gratitude profonde pour le Dieu qui les a sauvés, de reconnaissance envers les pouvoirs qui ont contribué à la conquête ou au maintien de leur liberté civile, d'une sainte vénération pour la mémoire de leurs martyrs, animés d'une

mutuelle fraternité chrétienne et, à l'égard de tous leurs compatriotes, d'une large et sincère charité, ils seront unanimes sans doute dans la libre expression de leurs communes actions de grâces et dans la manifestation pacifique du sentiment évangélique protestant.

Le dimanche désigné pour la célébration de cette nouvelle fête chrétienne (29 mai 1859) correspond au jour où, en 1559, les députés des Églises réformées de France reprenaient leur chemin vers leurs troupeaux, après avoir tenu à Paris, sous la présidence du pasteur François Morel, leur premier synode national. Cette assemblée avait accompli deux grandes œuvres : elle avait donné à la Réforme française une même base dogmatique et une commune organisation. Dispersées jusqu'à ce jour par tout le royaume, sans relations régulières les unes avec les autres, les Églises nouvelles avaient désormais une seule *Confession de foi* et une seule *Discipline ecclésiastique*. Le protestantisme français forma dès ce moment une même famille et il put rendre grâces à Dieu de son unité.

II.

Quelque important que ce fait paraisse, il est permis néanmoins de se demander si la date de 1559 est bien celle à laquelle doit correspondre le Jubilé. On peut

être tenté d'en douter. Longtemps avant 1559 la Réforme était consommée. Dans l'étude qui précède, nous avons suffisamment démontré, sans doute, combien actifs et efficaces furent en France les travaux des réformateurs sous François I^{er} et sous Henri II (1515-1559). La liste des Églises fondées pendant ces deux règnes viendrait à nous faire défaut, que celle des édits de persécution et celle des martyrs de cette période suffiraient amplement pour attester la présence de la Réformation accomplie. « François I^{er}, dit l'auteur de l'*Accord parfait*, très-exact en général dans ses appréciations, François I^{er} rendit contre les Réformés six ou sept édits des plus sévères dès les années 1524, 1525 et 1528. Il les fit brûler par douzaines, il en envoya aux galères par centaines, et il les bannit par milliers. Il en fit faire de grands feux, dit Brantôme, et n'en épargna aucun de ceux qui vinrent à sa connaissance. Dès la fin de son règne néanmoins, le protestantisme avait fait de nombreuses conquêtes à Meaux, à Paris, à Viviers, à Vienne, à Orléans, à Bourges, à Issoudun, à Toulouse, à Rouen, à Corbi-gny, à Dijon, à Senlis, à Langres, à Caen, à Yssoire, à Riom, à Lyon, à Angers, à Poitiers, à Bordeaux, à Sancerre, à Allevert, à Agen, à Blois, à Tours. Les conseils de sang et l'horreur des supplices n'empêchèrent pas sous Henri II (1547-1559) que ces établissements ne prissent un certain degré de con-

sistance, et en particulier, en 1555, on vit une Église réformée en très-bonne règle à Paris » (t. I^{er}, p. 146 et 151). Le nombre des Églises, petites et grandes, fondées au milieu des supplices, avant la mort d'Henri II, était, d'après le même auteur, de 2150 au moins, « ayant chacune leurs pasteurs et une forme de gouvernement. »

Même en n'admettant ces appréciations que sous bénéfice d'inventaire, il est constant que les deux premiers Valois-Angoulême furent incessamment préoccupés du protestantisme de leur royaume, et que le travail des esprits était, avant la mort de François I^{er}, assez général et assez profond pour qu'il ne fût plus au pouvoir d'aucun événement extérieur d'en arrêter les développements. Il faut être bien voltairien pour perdre son temps à se figurer que telles circonstances arrangées, vers 1560, à la guise de quelques modernes historiens, eussent épargné à la France un schisme déclaré. C'est d'ailleurs une erreur historique. Le schisme était ouvertement accompli, non-seulement depuis 1559, mais depuis 1535. *L'Institution chrétienne* de Calvin en était tout à la fois un signe et un gage; et si ce livre eût été pour la première fois publié à Paris, ce serait peut-être au jour de son apparition qu'il eût convenu de rapporter l'anniversaire de l'établissement de la Réforme dans notre pays.

III.

Mais ces considérations le cèdent à de plus puissantes encore en faveur de l'année 1559, qui est celle de l'apparition *officielle* de la Réformation française. Sans doute, la doctrine de l'*Institution chrétienne* était reçue des diverses Églises réformées; mais elles ne s'étaient pas entendues pour l'adopter et la proclamer de concert. Sans doute, ces Églises, toutes locales qu'elles fussent, étaient unies par des liens spirituels puissants et par des rapports aussi fréquents que possibles; elles étaient animées d'une même foi et d'un même esprit, et régies à peu près de la même manière; mais elles ne formaient pas un corps d'une harmonie visible à tous. En 1559, au contraire, rapprochées par une seule Confession de foi et une seule Discipline, les Églises deviennent *une* Église. Que prouvent-elles par cette double manifestation de leurs sentiments? 1^o qu'elles ont une foi positive; que, loin d'être la négation de la vérité chrétienne, le mouvement de la Réforme n'en est que le relèvement, et qu'au lieu de renverser le principe de l'autorité en matière de foi, il ne fait que le replacer sur sa véritable base, la Parole de Dieu; 2^o que par conséquent, la Réformation est essentiellement une œuvre religieuse, qui n'affranchit la conscience d'une autorité ecclésiastique exorbitante et égarée que pour la sou-

mettre plus entièrement et plus librement à l'autorité suprême de la Parole de Dieu; qu'ainsi toute accusation de point de vue politique et de rébellion porte à faux contre une Église à laquelle l'autorité qu'elle proclame ordonne de « rendre à César ce qui appartient à César » aussi bien qu'à Dieu ce qui appartient à Dieu ; 3^o enfin , la Discipline de 1559 démontre que, loin de dissoudre et de pulvériser l'Église, la Réforme en conserve et en réalise l'unité, la véritable catholicité spirituelle, sur le seul fondement qui puisse être posé, à savoir Christ et sa Parole. En deux mots, l'Évangile et l'Église officiellement rétablis et proclamés, telle est la grande œuvre de 1559. C'est donc ici la véritable origine de l'Église réformée.

IV.

Mais cette époque a aussi une autre importance , et il semble que les destinées mêmes de la Réforme l'eussent indiquée d'avance comme le moment historique au delà duquel il n'était guère possible de remonter, sans s'exposer à ne célébrer que l'anniversaire du martyr. Dès les années 1559 et 1560 commence pour la Réforme française la période d'action commune et militante. Les années qui précèdent offrent une tout autre physionomie et se distinguent par un cachet particulier. Il y a là une période d'un

demi-siècle environ durant laquelle, ainsi que l'a dit fort justement un ancien auteur, « ceux qui nous ont précédés n'ont su que mourir et non se défendre; quaranté ans, pendant lesquels nous n'avons participé aux maux de l'État qu'à titre de partie souffrante. Aux calomnies, aux persécutions, à tant de misères qui se renouvelaient tous les jours et auxquelles ils ne voyaient point de fin, les protestants n'opposaient alors que la fuite ou la patience. Nul, pendant un si long intervalle, ne songea à prendre les armes pour sauver sa vie. » Ce sont donc quaranté années de martyre, sans murmure et sans résistance, noble et fidèle primitive Église de la Réforme française.

En 1560, avec l'apparition du mot huguenot, la scène change d'aspect. A l'occasion ou par la faute des illustres maisons, des familles princières qui adoptent la Réforme, la paix de son fécond martyre est troublée. Malgré elle, malgré ses principes, par une triste nécessité de sa position, elle se trouve entraînée dans la résistance aux usurpateurs de la royauté et dans la légitime défense de ses princes contre les princes étrangers qui ont réduit en servitude la justice royale et la dignité du trône français. Dès ce moment les destinées de la Réforme sont fixées : communion militante par la force des choses et contre son gré, elle ne cessera de lutter ou de faire entendre ses réclamations pour la liberté de la conscience, et, par ses efforts autant que

par son martyre, elle contribuera efficacement à la tardive proclamation de ce grand principe acheté au prix de tant de douleurs. Ainsi, 1560 commence en quelque sorte une ère nouvelle. L'éminent historien que nous avons déjà cité, M. Mignet, a même dit, avec quelque exagération peut-être, que la Réforme ne fut sérieusement entreprise en France qu'à la date dont nous parlons.

A ne consulter que nos sentiments, nous aurions préféré sans doute comme origine de la Réforme choisie pour la fixation du Jubilé une époque de martyre plutôt qu'une époque de combat. Mais l'histoire désignait trop clairement l'année 1559. Au reste, cette année, intermédiaire entre la phase du martyre et celle de la résistance, appartient bien plutôt à la première. Elle est sur le seuil, il est vrai, et comme au début de la grande lutte; des réclamations plus vives commencent à s'élever; mais le combat n'est pas encore engagé. Il n'y avait donc pas matière à hésitation. La clôture du premier synode national imposait aux Églises réformées de France la date de leur Jubilé.

V.

Abordons maintenant et rappelons avec quelques détails les traits saillants de l'année 1559 et de l'œuvre mémorable qu'elle vit accomplir par les Églises réformées de notre patrie.

On voudrait pouvoir dire que cette année fut *exceptionnellement* cruelle pour le protestantisme français. Mais, hélas ! l'exception, c'était la clémence ; il n'y avait de règle que la cruauté. 1559 fut donc dans la règle ; mais la règle fut plus rigoureuse et plus impitoyable encore qu'auparavant. L'année s'était ouverte par la honteuse paix de Cateau-Cambrésis, où le cardinal de Lorraine et celui de Granvelle avaient fait prendre au roi de France et à celui d'Espagne, en une clause secrète, le commun engagement d'exterminer l'hérésie. Ces odieux desseins transpirèrent aussitôt parmi le peuple, et le bruit se répandit que les deux monarques ne cherchaient que la guerre par la paix. Henri II fut fidèle à la parole donnée. La paix avait été signée le 3 avril ; dès le 12, des lettres patentes furent expédiées en province, signées de la main du roi, et portant au sujet des réformés : « Je ne désire rien plus que de les exterminer du tout (entièrement), et en couper si bien la racine que par ci-après il n'en soit nouvelles. A quoi je vous prie faire si bonne diligence que vous les puissiez châtier comme ils méritent, sans avoir aucune pitié ni compassion d'eux, etc.¹ » Curieux monument de la fureur des Guises, ajoute M. Louis Paris ; l'aveu est juste et n'est pas suspect.

Les ordres du roi furent exécutés. Nous n'énumère-

1. Lettres, négociations, etc., sous François II. Paris, 1841 ; in-4°, p. 342.

rons pas tous les martyrs de cette année funeste. Citons-en pourtant quelques-uns. Jean Morel était un jeune homme d'environ vingt ans. Il avait travaillé pendant une grande partie de sa jeunesse dans une imprimerie; puis un des ministres de l'Église de Paris l'avait pris à son service. On le saisit. Il fut jeté en prison, « promené de siège en siège jusqu'à être ébranlé par la tentation, et cependant merveilleusement constant en ses souffrances. » Il mourut des mauvais traitements qui lui furent infligés pendant sa réclusion. Nous avons raconté, dans l'article des huguenots, le meurtre qui se commit, le 5 mars 1559, au cimetière de Saint-Innocent. Il trahissait la soif du sang. On la satisfit aussitôt. Le lendemain même, un maçon, normand de naissance, Jean Barbeville, fut jugé, condamné « et comme livré au peuple altéré de sang humain, afin de l'apaiser par cette curée. » Il mourut sur le bûcher. Les flammes ayant consumé ses liens, il éleva ses mains libres au ciel, « et ainsi doucement, sans grands signes de douleur, il rendit son âme à Dieu. »¹

Après la mort de Barbeville, quatre jeunes gens restaient encore détenus à la conciergerie du Palais².

1. Histoire des martyrs; liv. VII.

2. Au nombre de ces détenus s'en trouvait un, Méric Fabre, qui avait été pris à l'assemblée de la rue Saint-Jacques (sept. 1557). Calvin leur écrivit le 18 février 1559 pour les fortifier. Il était lui-même malade de la fièvre depuis quatre mois. Quelle humilité dans

C'était à la Tournelle (une des fractions du parlement) d'instruire leur procès. Les juges, mieux disposés que ceux de la grand'chambre (autre fraction), connaissaient les sentiments religieux, la droiture de conscience, l'humilité chrétienne des prévenus. Émus de compassion, ils avaient différé longtemps le procès. Mais ils furent contraints d'y pourvoir. On commença par demander aux prisonniers quelques concessions. Ils refusèrent tout coupable accommodement, protestant « qu'ils avaient de long temps remis leurs âmes entre les mains de Dieu pour plutôt mourir que de faire chose qui fût tant soit peu dévoyante d'une pure et entière confession. » L'interrogatoire porta sur la Cène, nulle mention n'étant faite de messe ni de transsubstantiation. Leurs réponses parurent satisfaisantes. Sans admettre aucune présence corporelle, les jeunes prisonniers avaient cependant appuyé avec force sur ce que « les fidèles participent au corps et au sang de Jésus-Christ pour être nourris de sa substance en la vie éternelle, et ce par l'opération secrète du Saint-Esprit, condam-

la manière dont il parle de ses douleurs, et quelle sympathie pour celles qu'ils voudrait adoucir ! « En faisant comparaison, dit-il, du petit mal auquel je languis, qui n'est quasi rien, avec les fâcheries dont vous êtes opprésés, pensant aussi comme je suis secouru, et vous à l'opposite cruellement molestés et traités, non-seulement j'ai occasion de prendre patience et m'alléger, mais d'être touché de plus grande pitié, et de gémir pour les tentations dont vous pouvez être assaillis. » Lettres de Calvin, t. II, p. 253.

nant tous ceux qui imaginent les signes être nus aux sacrements institués de Dieu. »

Cette réponse, qui admettait dans le sacrement la présence spirituellement réelle de Jésus-Christ, fut immédiatement communiquée à la cour. On espérait leur délivrance. Mais la cour fut plus sévère que la Tournelle. Elle exigea que les inculpés fussent expressément interrogés sur la messe elle-même. Invités à s'expliquer sur ce point, ils le firent avec une franchise et une puissance de conviction dont la foi seule a le secret. L'un démontra que la messe est véritablement en opposition avec la Cène; un autre qu'il ne peut y avoir d'autre sacrifice propitiatoire que celui de la croix; un troisième « que la divinité et humanité seraient anéanties si l'article de la transsubstantiation était reçu, et que c'est idolâtrie d'adorer le Tout-Puisant en un monceau de pâte corruptible; » le quatrième enfin « que les fruits du sacrement ne peuvent être reçus là où la parole n'est conjointe au signe, là où l'un des signes est retranché, où il n'y a aucune communion. » Cette confession arracha à quelques-uns des juges des aveux qui justifiaient les accusés, et dans un langage que le peuple ne pouvait entendre, ils reconnaissaient entre eux les abus de la messe. Néanmoins l'arrêt porta la peine de l'exil dans le délai d'une quinzaine. Pour l'époque, c'était un arrêt de mansuétude, et c'est ainsi qu'il fut jugé.

En pareille circonstance, la grand'chambre appliquait invariablement la peine de mort. Aussi fut-elle vivement mécontente de la Tournelle, et elle manifesta son déplaisir par un exemple de rigueur. A cinq lieues environ de la capitale, au village de Villeparisis, sur le chemin de Meaux, vivait un pauvre vieillard, gagnant encore sa vie au travail de la vigne. Il se nommait Pierre Chenet. C'était un des premiers disciples de la Réforme. « Il avait appris, dit Bèze, tout son Nouveau Testament, et prenait bien la peine de venir de son village jusques à Paris, pour être instruit avec les autres. » Il avait déjà souffert une fois pour le nom de Christ. On le saisit, et il supporta le martyre avec une admirable constance. ¹

VI.

La grand'chambre ne s'en tint pas à cet acte de cruauté. Inquiète des tendances de quelques conseillers de la Tournelle, elle vit avec plaisir demander par les gens du roi la convocation d'une mercuriale, c'est-à-dire d'une assemblée générale de la cour. Cette idée fut surtout appuyée par le cardinal de Lorraine. « Il faut, dit-il au roi dans son conseil, tendre un piège à ces hommes dangereux, les inviter à parler et à produire leurs sentiments, et les punir ensuite d'après leur

1. Bèze, Hist. eccl. ; t. 1, p. 104-108.

propre confession. » Puis il propose un lit de justice dans lequel le roi viendra lui-même consulter le parlement sur les mesures à prendre relativement aux hérétiques. Cet avis est appuyé par le connétable. Mais Vieilleville y répugne ; l'honneur français frémit dans sa poitrine de soldat. Cependant le cardinal devient pressant. « Il faut, dit-il au roi dans son indécent langage, donner curée à tous ces grands et seigneurs d'Espagne qui ont accompagné le duc d'Albe pour solenniser et honorer le mariage de leur roi avec Madame votre fille, d'une demi-douzaine de conseillers pour le moins qu'il faut brûler en place publique comme hérétiques-luthériens qu'ils sont et qui gâtent ce très-sacré corps de parlement. »

Ces exécrables paroles avaient produit une profonde impression sur l'âme du roi. Aussi vainement le brave maréchal de Vieilleville essayait-il de lui persuader,

avec la liberté

D'un soldat qui sait mal farder la vérité,

que ce n'était pas à lui « d'aller faire l'office d'un théologien inquisiteur de la foi ; » le crédit du cardinal l'avait emporté sur les avis de l'honneur. Le roi se rend donc au parlement. « Il délibérait sur les moyens de ramener une jurisprudence uniforme dans les jugements sur les hérétiques. A l'aspect du monarque, qui d'abord ne peut dissimuler l'agitation de son

âme; du cardinal de Lorraine, dont le sourire n'a jamais été plus sinistre; du connétable, dont le visage paraît avoir une expression plus dure que de coutume; du duc de Guise, qui a perdu la noble sérénité de ses traits, la terreur se répand dans toutes les âmes.» Cependant la parole du souverain rassure les esprits craintifs. Il ne voudrait, dit-il, qu'amener la paix des consciences; et il invite chacun des magistrats à s'exprimer en liberté.

Confians en son équité, qu'ils supposaient encore celle d'un roi-chevalier, quelques-uns d'entre eux prirent parti pour la modération et la clémence; d'autres plaidèrent plus hardiment la cause des accusés. « Commençons, s'écria Louis Dufaur, par examiner quel est le véritable auteur des troubles, de peur qu'on ne soit obligé de faire la même réponse qu'Élie fit autrefois à Achab : *C'est vous qui troublez Israël.* » Du Bourg ne s'exprima pas avec moins de force. Il disserta sur la Providence et sur les conseils de Dieu, auquel nul ne saurait résister; puis, faisant un retour sur les iniquités de la justice humaine : « Tandis que l'on traîne au bûcher, dit-il, des hommes qui ont l'unique tort de prier pour leur prince, une honteuse licence entretient et multiplie les blasphèmes, les parjures, les débauches et les adultères. On voit commettre tous les jours des crimes qu'on laisse impunis, tandis qu'on invente de nouveaux supplices contre des

hommes qui n'ont commis aucun crime. Ce n'est pas chose de petite importance de condamner ceux qui, du milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ.»

La discussion terminée, le roi se lève en colère et entre en conseil avec ses cardinaux. Bientôt, au milieu du silence de l'assemblée, le connétable s'avance, met la main sur Dufaur et sur Anne du Bourg, et les remet au capitaine des gardes, Montgommery, pour les conduire à la Bastille. Henri II se flattait à haute voix de les voir brûler de ses deux yeux. Mais, quelques jours après, la lance de Montgommery le frappait dans le tournoi de la rue Saint-Antoine, et il mourait en s'écriant, à la pensée des conseillers enfermés à la Bastille : « Ils sont innocents, et Dieu me punit de les avoir persécutés. » Le cardinal de Lorraine le rassura, lui disant, selon sa coutume, qu'il fallait repousser ces suggestions du démon. Cependant, à l'issue de la mercuriale, le peuple de Paris n'avait pas vu sans un frémissement d'indignation, qui avait froissé le roi dans l'âme, traîner à la Bastille le conseiller du Bourg. Arrêtons-nous quelques instants devant cette noble figure, et recueillons quelques-unes des pieuses et belles paroles qu'il prononça pendant son procès.

VII.

Né, en 1521, à Riom, en Auvergne, d'une famille considérable, Anne du Bourg était le neveu d'un ancien

chancelier de France. Il étudia la théologie, reçut les ordres, professa le droit à Orléans, et vint enfin, en 1557, occuper un siège au parlement de Paris. Éloquent et intègre, il jouissait de l'estime générale; sa religion faisait tout son crime. Il avait lu les Écritures, reconnu les erreurs de l'Église romaine et communié avec les réformés.

Son procès, malgré la mort du roi, se poursuivit avec activité. Mais il se prolongea par la constance et la multiplicité des moyens de défense de l'accusé. « Incompétence, récusation, appel comme d'abus, il employa tous les moyens légitimes pour défendre jusqu'au bout les droits de sa conscience et sa dignité d'homme et de magistrat. » A peine incarcéré, l'évêque de Paris avait délivré contre lui une sentence d'hérésie, et l'avait dégradé des ordres. Du Bourg appela de ce jugement. Le cardinal Bertrand, archevêque de Sens, confirma purement et simplement la sentence. Il n'en avait pas le droit; car il avait présidé au précédent jugement. Mais le cardinal de Lorraine, qui menait l'affaire, avait peu de souci de la légalité. Du Bourg en appelle encore comme d'abus. Contre toute justice, quelques magistrats seulement sont chargés de juger ce nouvel appel; et quels sont-ils? Ses propres ennemis politiques ou religieux. Du Bourg se hâte de présenter contre eux des causes de récusation. Aussitôt le cardinal de Lorraine mène au parlement

le chancelier Olivier et plusieurs maîtres des requêtes choisis à sa dévotion. Avec une calme et ferme dignité qui les surprend, du Bourg maintient son appel, et, s'adressant au cardinal : « Je m'étonne, lui dit-il, comment vous, qui êtes mon ennemi mortel, parti accusateur et principal solliciteur, vous rangez ainsi au nombre de mes juges. » Le cardinal, blémissant de colère, s'excuse et lui donne l'assurance qu'il est son meilleur ami.

Cet incident fut suivi d'un arrêt d'Olivier, déclarant admissibles les récusations de du Bourg, et lui accordant un conseil de défense, à la confusion du cardinal. Mais il ne fut pas jugé, comme il aurait dû l'être, par toutes les chambres assemblées.

Lors donc que la commission chargée d'instruire le procès se présenta pour l'interroger, du Bourg refusa de répondre, alléguant son privilège de magistrat, membre de la cour souveraine, et disant qu'il n'avait de compte à rendre qu'à ses pairs, qui étaient ses juges naturels. La difficulté fut portée au roi, et celui-ci, par un arrêt, déclara que l'inculpé, s'il s'obstinait, serait tenu coupable de lèse-majesté et de rébellion. Du Bourg se soumit, et subit son premier interrogatoire. Il était prévenu de culpabilité sur un double chef, religieux et politique : *l'hérésie et l'atteinte à l'autorité royale*. On l'accusait d'avoir dit dans son discours que « les ordres du roi et de la puissance

politique n'étaient pas obligatoires en matière religieuse. » Il nia positivement avoir tenu un pareil langage, et en appela sur ce point à la mémoire de tous les conseillers présents à l'audience.

Quant au fait d'hérésie, qui suffisait amplement pour le perdre, du Bourg répondit qu'il admettait tout le contenu du livre du Seigneur, et rejetait tout ce que les hommes avaient introduit de contraire à la sainte Parole. « M'appuyant sur la seule Parole de Dieu, dit-il, je rejette toutes les constitutions du pape, comme de celui qui voudrait se montrer plus savant que Jésus-Christ et ses apôtres, et qui lui voudrait totalement contrarier. Le Seigneur Dieu avait dit en l'Exode : « Six jours tu travailleras et au septième tu te reposeras ; mais le pape, pensant être plus sage, défend de travailler à certains jours par lui limités. Jésus-Christ permet à toutes les créatures qui ont connu la vérité d'user de toutes viandes en tout temps avec actions de grâces ; mais le pape le défend. Jésus-Christ dit que ceux qui n'auront le don de continence se peuvent marier, et le pape le défend aux prêtres, encore qu'il y en ait eu beaucoup de mariés en la primitive Église et jusqu'à Calixte, pape. Aussi Dieu défend de mettre images aux temples ; le pape le permet. Au moyen de quoi, il est à bonne cause dit *Antechrist*. » Après avoir combattu l'invocation des saints, la multiplicité des sacrements et la croyance

au purgatoire, il termina par ces paroles : « Moi donc, connaissant les grands erreurs, abus et superstitions auxquels j'ai été plongé par ci-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maître Jésus-Christ, qui est la sainte et pure Parole de Dieu. Je promets, pour l'avenir et résidu de ma vie, cheminer et vivre selon sa doctrine le mieux que sera en moi possible, moyennant l'Esprit de Dieu qui m'assistera et dirigera en toutes mes voies, sans lequel je ne puis rien, avec lequel je puis tout. Je le prie, au nom de son Fils, notre Seigneur, me vouloir conserver et entretenir en cette foi, jusques à la fin, et me donner grâce, vertu et puissance de la confesser de cœur et de bouche tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Antechrist, jusques à la dernière goutte de mon sang. Voici la foi en laquelle je veux vivre et mourir, et ai signé cette présente mienne Confession de foi de mon seing, prêt de la sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du Fils de Dieu. » Il n'y avait pas à s'y tromper; c'était bien un luthérien.

Du Bourg n'avait pas fléchi un seul instant; mais il n'avait pas avoué dans les premiers moments qu'il eût fait la Cène avec les réformés. Frappée de ces retards et de tous les moyens qu'il opposait à ses juges, une jeune femme, enfermée dans un cachot

voisin du sien, et destinée au bûcher, M^{me} Lacaille, lui reprocha par une fenêtre « que ses fuites sentaient le renard du monde, et non l'agneau de Jésus-Christ. » « Il prit dès lors toutes longueurs à contre-cœur, ajoute d'Aubigné, et réforma sa Confession, etc. » Nous en connaissons l'énergique sincérité. Grande et salutaire est l'influence de la femme chrétienne ; elle a le secret des plus héroïques dévouements.

VIII.

Du Bourg fut assisté par l'avocat Marillac. Le défenseur fit ressortir les nombreuses irrégularités du procès, un emprisonnement contraire à toutes les traditions de la justice, les étranges procédés du cardinal Bertrand, présidant sans vergogne à trois jugements successifs, abus évidents entraînant de plein droit la nullité des sentences et la cassation d'un procès où nulle forme de justice n'avait été observée. Et cependant il n'osa conclure par un appel. Il se borna à recourir à la miséricorde du roi et de la Cour, confessant que sa partie avait grièvement offensé Dieu et sainte mère Église, irrité le roi, montré désobéissance à son évêque, auquel, ajoutait-il, et à la sainte Église romaine il désirait être réconcilié. A ces mots, du Bourg voulut répondre, mais la parole lui fut refusée et on le renvoya dans sa prison.

Sa conversion allait être annoncée au roi, quand arriva un bulletin écrit et signé de sa main. Il y désavouait les singulières conclusions de son avocat, persistait en ses causes d'appel, maintenait sa confession de foi, se déclarait encore prêt à la confirmer par l'effusion de son sang, et implorait très-humblement le pardon de Dieu, tant pour n'avoir pas interrompu son avocat, que pour avoir été un moment induit à mitiger l'expression de sa foi. Averti de ces déclarations, le roi manda de le juger incontinent. La Cour prit donc un arrêt « de bien jugé et mal appelé. »

Mais du Bourg eut encore recours à un appel devant le primat de Lyon. Il s'ensuivit le bruit qu'il s'était dédit. A peine eut-il connaissance de cette fausse nouvelle, qu'il écrivit une épître aux membres de l'Église de Paris, ses frères, pour leur expliquer son affaire et les rassurer sur sa fermeté. Il se justifiait de recourir ainsi « au jugement des suppôts du pape », par la simple intention où il était de se ménager les occasions les plus nombreuses possibles de faire connaître sa religion et « d'ôter toute occasion de penser qu'il se précipitât et qu'il fût cause de sa mort avant le temps. »¹

1. Cette déclaration n'a pas empêché M. Louis Paris de dire : « Anne Dubourg, sans la persécution *qu'il a recherchée et obtenue*, serait aujourd'hui parfaitement ignoré. Sa mort a fait sa célébrité. » M. Génin accuse aussi fort à son aise Sigismond de Ho-

Cependant son appel au primat de Lyon, qui était alors le cardinal de Tournon, différa de quelque temps encore le jugement définitif, et d'autant plus que les vacances de la Cour, étant survenues sur ces entrefaites, empêchèrent que la sentence ne pût être immédiatement confirmée. Néanmoins, le cardinal de Lorraine fit toute diligence pour obtenir des juges délégués du primat une prompte confirmation de la déclaration primitive. Cette poursuite précipitée fut cause que les réformés de l'Église de Paris, qui s'étaient déjà adressés à la reine mère, lui écrivirent pour la seconde fois. Ils lui rappelaient leur modération et ses promesses, dont les effets se faisaient encore attendre : les poursuites dirigées contre du Bourg n'étaient qu'une œuvre d'iniquité, et Dieu ne pouvait laisser l'injustice impunie. Quelque obéissance, du reste, qu'elle dût attendre des réformés évangéliques, auxquels Dieu commande toute soumission, ne pouvait-il pas arriver que les hommes, bien plus nombreux, « qui ne connaissaient encore que les abus du

henlohe d'un zèle outré de prosélytisme et Luther de je ne sais quels excès de conscience pour avoir simplement formulé une foi contraire à celle de Léon X. Telle est la justice des libres penseurs. Quant à M. Louis Paris, qui n'a pas toujours fait preuve d'une scrupuleuse fidélité dans son travail d'éditeur par ordonnance du roi, on s'étonne de son jugement sur les causes de la célébrité de du Bourg ; le martyr vaut bien sans doute, aux yeux de la postérité, tel autre sujet de renommée.

pape, sans s'être rangés à la discipline ecclésiastique, » poussés par la violence de la persécution, ne vissent à ressembler aux eaux d'un étang, qui rompent la chaussée et n'apportent par leur impétuosité que ruine et dommage aux terres voisines? En prévision de tels malheurs, ils éprouvaient d'avance le besoin de s'en justifier.

La reine mère, trouvant cette lettre fort dure, répondit simplement en ces termes: « Eh bien! on me menace, croyant me faire peur; mais ils n'en sont pas encore où ils pensent »; et le procès de du Bourg suivit son cours. A chaque séance, il redoublait de ferveur pour le martyr, et quelquefois sa parole s'animaient d'accents prophétiques. Un jour, excédé du ton de menace dont le président Minart usait avec lui: « Tremble toi-même, lui dit-il; crois-en la parole d'un homme qui va paraître devant Dieu. Tu ne tarderas point à y paraître toi-même, toi qui verses le sang des hommes de paix, et peut-être ne vivras-tu point assez pour voir mon supplice dont tu fais ta joie, et dont je fais aussi la mienne. » On trouva ces paroles coupables, quand peu de jours après le président Minart fut assassiné en rentrant chez lui le soir. Rien ne prouvait cependant que du Bourg eût pu avoir aucune intelligence avec les meurtriers, et son caractère eût dû le défendre contre un tel soupçon. Mais on lui imputa la pensée du crime, et son arrêt ne fut plus différé. On le condamna à être pendu.

IX.

C'est après ce moment solennel que du Bourg montra surtout, dit M. Gêruzez, la fermeté de son âme et la noblesse de son éloquence. « Il commença par rendre grâces à Dieu d'une si heureuse journée, que ses vœux appelaient depuis longtemps, et il le pria de pardonner à ses juges qui, s'ils ne l'avaient pas condamné selon la science et la sagesse divine, n'avaient du moins écouté que leur conscience. Ensuite, comme transporté de l'esprit de Dieu, il célébra la renaissance de l'Évangile. »

« Laisserons-nous, dit-il, fouler aux pieds notre rédemption et le sang de Celui qui l'a si libéralement répandu pour nous ? N'obéirons-nous point à notre roi qui veut que nous le défendions, qui nous cherche, qui nous soutient et qui est le premier en la presse ? Quoi donc ! la peur nous peut-elle faire chanceler ; nous doit-elle ébranler ? Ne serons-nous pas plutôt hardis, voire invincibles, connaissant une si petite résistance contre nous, comme est celle des hommes ! Hélas ! vermine misérable, cette gent veut que nous permettions qu'on blasphème notre Dieu, elle veut que nous lui soyons traîtres, et pour (nous) ne le vouloir, on nous déteste, on nous taxe de sédition. Nous sommes désobéissants aux princes, d'autant que nous n'offrons rien à Bahal. O notre bon Dieu ! permettras-

tu régner toujours un désir débordé de gloire et outrecuidance en la fantaisie des hommes, te voulant servir à leur guise, sans se vouloir ranger et soumettre à ta volonté, seule juste et raisonnable! Aie seulement pitié de nous, ô notre bon père! Aide-nous et conduis-nous par ta grâce à soutenir constamment ta vérité. Montre, montre-leur, Seigneur, que ce sont eux-mêmes qui sont déloyaux à leur prince. Est-ce désobéissance, est-ce déloyauté à son prince et seigneur que de lui bailler ce qu'il nous demande, voire jusques à nos chemises, s'il avait besoin en cela de nous? Est-ce désobéissance à notre roi que de prier Dieu pour sa prospérité, que son règne soit gouverné en paix, et que toutes superstitions soient bannies de son royaume? De requérir à Dieu qu'il le remplisse, et tous ceux qui sont sous lui nos supérieurs, de sa connaissance en toute prudence et intelligence spirituelle, afin qu'ils cheminent dignement au Seigneur et lui soient agréables? N'estimera-t-on pas plutôt être désobéissance de déshonorer Dieu, le courroucer par tant de manières d'impiétés, endurer que l'on transfère sa gloire aux créatures, et au reste nous accommoder à l'invention des hommes, lesquels ne sont que mensonge; faire vertu de blasphémer son nom, approuver la débauche et autres mille insolences qui ne sont point reprises?»

Du Bourg dépeint ensuite les vengeances des per-

sécuteurs: «Vous nous allongez tellement les membres, dit-il, que vous-mêmes en avez pitié et compassion.» A ces mots, des larmes frappent ses regards: «Je vois pleurer aucuns de vous, s'écrie-t-il, pourquoi pleurez-vous? Que dénonce cet ajournement, sinon que vous ressentiez votre conscience chargée, et que les piteux cris contraignent de lamenter vos yeux de crocodile? Ores donc, vous apprenez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu, et voilà! les condamnés se réjouissent du feu, et il leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux que lorsqu'ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épouvantent point, les injures ne les affaiblissent point, récompensant leur honneur par la mort..... Qu'ai-je à me contrister d'être guindé?... Non, non, Messieurs, rien ne pourra nous séparer de Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent. Nous savons que nous sommes dès longtemps destinés à la boucherie comme brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise: pour cela les morts du Seigneur ne délaieront de vivre, et nous ressusciterons ensemble. Quoi qu'il y ait, je suis chrétien, voire, je suis chrétien! Je crierai encore plus haut, mourant pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ. Et puisqu'ainsi est, que tardé-je? happe-moi, bourreau, mène-moi au gibet.»

L'assemblée subissait en silence le charme funèbre

de cette voix éloquente qui allait bientôt se taire dans les feux du bûcher. L'auditoire l'écoutait sans oser l'interrompre, et fondait en larmes : puissance de la foi sur le seuil de l'éternité ! Profitant de ces dispositions favorables, du Bourg adresse à ses collègues quelques paroles d'exhortation, un appel solennel, fidèle et mélancolique témoignage de son amour. « Cessez, dit-il, cessez vos brûlements et retournez au Seigneur en amendement de vie, afin que vos péchés soient effacés ; que le méchant délaisse sa voie et ses pensées perverses, et qu'il retourne au Seigneur, et il aura pitié de lui : vivez donc et méditez en icelui, ô sénateurs, et moi je m'en vais à la mort. »

Elle était déjà préparée. Par précaution, dans la crainte d'une émotion populaire, des potences avaient été dressées et du bois transporté dans tous les carrefours de la capitale, où se faisaient d'ordinaire les exécutions. Celle de du Bourg eut lieu le 23 décembre 1559, avant-veille de la Noël. Le tombeau qui le conduisit au supplice était escorté par 400 hommes de pied et 200 cavaliers, tous armés à blanc. Pendant le trajet de la prison à la place de Grève, la fermeté du martyr ne se démentit pas un instant. Arrivé au lieu de l'exécution, il voulut se dépouiller lui-même de ses vêtements, et il dit au peuple : « Mes amis, je ne suis point ici

comme un larron ou meurtrier ; mais c'est pour l'Évangile ; » et plus près du moment suprême, il s'écria : « Mon Dieu, ne m'abandonne point, afin que je ne t'abandonne ! »

Du Bourg aurait héroïquement, sans doute, supporté les flammes du bûcher. Mais quand elles enveloppèrent son corps, l'âme énergique du martyr était déjà délivrée. Le bourreau avait étranglé la victime. Ainsi le voulait l'arrêt des juges. Les sympathies de la confraternité, une émotion puissante, l'estime qu'ils ressentaient pour celui qui avait, pendant quelques années, honoré leur compagnie de son éloquence et de son noble caractère, ne leur permirent point de livrer Anne du Bourg aux combats d'une longue et poignante agonie. Il était cependant préparé à la supporter. Durant sa détention à la Bastille, la constance de son âme avait été éprouvée par de grandes souffrances. Son traitement n'y était pas en rapport avec son état. On le tenait quelquefois au pain et à l'eau. Les relations avec ses amis lui furent interdites, et il ne pouvait être ni visité ni soulagé. Le bruit s'étant répandu que quelque entreprise devait avoir lieu pour sa délivrance, on déterra une cage de fer, vieux meuble de Louis XI, et il y fut enfermé. Nonobstant ce cruel malaise, il se réjouissait toujours et glorifiait Dieu, tantôt prenant son luth pour lui chanter des psaumes et tantôt le louant de la voix.

Telle fut la fin d'Anne du Bourg. Il était âgé de 38 ans.¹

X.

L'année 1559 vit encore d'autres victimes : André Coiffier, à Dampmartin; Jean Isabeau, à Tours; Jean Judet, à Paris, etc. Ces exécutions étaient vivement applaudies par les ecclésiastiques. Ils multipliaient les prédications, excitant le peuple à massacrer lui-même « autant de ceux de la religion qu'il en trouverait sans attendre que les magistrats en fissent la punition. »

Échauffée par ces provocations, la multitude se montrait sans entrailles. Des images, des vierges, de petites madones furent plus que jamais placées aux coins des rues, et des espions apostés non loin d'elles. Les passants étaient contraints de faire la révérence. On leur présentait des boîtes destinées à recueillir le prix des cierges allumés devant ces images. Quiconque refusait de s'incliner ou de verser l'argent était tenu pour *luthérien*, et il y allait de sa vie.²

1. Mémoires de Condé; in-4°, t. I, p. 217 sq. — R. de la Planche, 1836; in-8°, t. I, p. 19, 20, 44, 64, 66, 85, 86. — Gêruzez, Essais d'hist. litt., t. I, p. 287.

2. « Quasi par toute la France et surtout à Paris, ils firent mettre à chaque coin de rue des images de la vierge Marie et des saints, devant lesquelles ils allumaient des chandelles et faisaient chanter aux crocheteurs et portefaix et autres basses personnes les chansons ordinaires de l'Église; et y tenaient même des hommes avec des

Non-seulement les prédicateurs excitaient au meurtre, ils s'occupaient même à faire briser de nuit les madones, afin d'avoir des prétextes d'accusation contre les réformés et des occasions d'incessantes cérémonies pour le rétablissement de ces objets du culte public. Le cardinal de Bourbon, entre autres, dépensait un grand temps aux solennités de la restauration des statuette brisées.

Nous ne reviendrons pas sur les imputations dont les assemblées nocturnes des réformés étaient l'objet; on les connaît suffisamment. Bornons-nous à dire qu'elles s'accrurent considérablement pendant l'année que nous étudions, et qu'il devint de plus en plus difficile de continuer les réunions. Peu de jours avant sa mort, Henri II, étant à Écouen, avait fait un édit d'après lequel les juges étaient contraints de condamner tous les luthériens à mort¹. A peine monté sur le trône, François II, son successeur, publia celui de Blois qui prononçait le même châtiment contre ceux qui feraient

coffrets demandant l'aumône aux passants pour acheter des chandelles; et ceux qui en passant ne rendaient honneur à ces images, ou ne s'arrêtaient à y faire quelque dévotion, ou ne baillaient aumône, étaient incontinent pris pour suspects, et le moins de mal qui leur pût advenir était d'être malmenés de la populace à coups de pieds et de poing; mais la plupart étaient emprisonnés et procès leur était fait. » — Sarpi, Histoire du Concile de Trente. Genève, 1621; in-4°, p. 488.

1. Castelnau, Mémoires. Liv. 1, chap. 3. — Bèze, I, p. 123.

des assemblées illicites. Il n'y avait pour les réformés aucune voie ouverte au moindre soupir de liberté¹. Partout la terreur, partout des supplices. Les Guises n'avaient qu'un mot sur les lèvres : extermination. Les princes protestants d'Allemagne, les Églises réformées elles-mêmes, le prince de Condé, la dame de Roye, sa belle-mère, l'amiral de Coligny réclamèrent en vain auprès de Catherine de Médicis. Selon sa coutume, elle promit et ne tint pas. Le mauvais génie de la France au seizième siècle, l'infâme cardinal de Lorraine, ne lui permettait aucune clémence. Inquisiteur impitoyable, sorte de Torquemada aristocratique, il fit de notre patrie, qui n'était pas même la sienne, un champ de carnage, dont la description ampoulée mais naïve d'un narrateur contemporain, traçant le tableau de l'année 1559, va nous donner une idée.

Olhagaray signale cette année comme « le commencement des plus grands esclandres de la France. Partout, dit-il, paraît une face horrible de confusion, par les cruautés exercées contre ceux de la religion. Les paysans tout décharnés faisaient horreur au voleur et aux bourreaux mêmes qui les attachaient à leurs charrues et les démembraient misérablement. Les

1. « En somme, dit Th. de Bèze, la persécution s'augmenta tellement, que par toutes les églises on ne s'assemblait plus que 20 ou 30 à la fois, et de nuit le plus secrètement qu'on pouvait. » Hist. eccl., t. I, p. 129.

bêtes, accoutumées au tocsin, signal de l'arrivée des ennemis, couraient d'elles-mêmes à leurs repaires et semblaient gémir et larmoyer, étant sans conducteurs et sans maîtres. C'est la naïve description de ce temps-là, prise des regrets de nos ancêtres, récitée en l'original.»¹

XI.

Après avoir considéré ce lamentable tableau, on serait tenté de croire que tout était perdu. Jamais, au contraire, il ne fut plus opportun de répéter la parole bien connue de Tertullien : « Le sang des martyrs est la semence de l'Église. » Si remarquable, en effet, par la violence de la persécution, l'année 1559 ne le fut pas moins par les progrès de l'œuvre évangélique dans notre patrie; et c'est là le second trait que nous avons à relever. Quelques historiens de l'époque en ont fait eux-mêmes l'observation : « Lesdits protestants, lit-on dans

1. Hist. de Foix, etc., p. 521. — A l'occasion des malheurs de cette année 1559, au mois de juin, Calvin écrivit aux fidèles de France et à l'Église de Paris deux lettres de consolation et de réconfort, qu'on ne peut lire sans une profonde et douloureuse édification. Nous n'en citerons qu'un seul mot : « La rage et cruauté est grande contre toute la pauvre Église, les menaces sont terribles; les appareils sont tels qu'il semble bien que tout doive être perdu.... Cependant que ce vous soit assez d'opposer à leur fureur prières et larmes, lesquelles Dieu ne laissera pas tomber bas à terre, mais les gardera en ses phioles, comme il est dit au psaume. » Lettres de Calvin, t. II, p. 274 sq.

Castelnau, étaient si opiniâtres et si résolus en leur religion que, lors même que l'on était plus déterminé à les faire mourir, ils ne laissaient pour cela de s'assembler, *et plus on en faisait de punition, plus ils multipliaient* » (liv. I^{er}, ch. 4). Dans un langage différent, Théodore de Bèze exprime plusieurs fois la même pensée. « Quelques difficultés, dit-il, qui se présentassent de toutes parts contre les pauvres fidèles, tant s'en fallut pour cela qu'ils perdissent courage, qu'au contraire ce fut en ce temps que Dieu, par sa singulière grâce, inspira toutes les Églises chrétiennes dressées en France de s'assembler pour s'accorder en unité de doctrine et de discipline, conformément à la parole de Dieu » (I, p. 108). « Or, ajoute-t-il un peu plus loin, si les ennemis de la vérité s'efforçaient de ruiner l'œuvre du Seigneur, le Seigneur, au contraire, ne se montrait pas moins puissant à la maintenir, envoyant toujours de nouveaux ouvriers dans sa moisson » (p. 127). « Enfin, dit-il encore, à l'occasion de la mort de Henri II, pendant que les ennemis de la vérité, comme étonnés de ce coup que nul n'attendait, pensèrent à radouber leurs affaires, Dieu avança son œuvre d'une merveilleuse façon. » (Page 130.)

La mort du vertueux du Bourg surtout produisit une impression favorable à la Réforme. « Il alla à la mort, dit Mézeray, avec tant de joie et tant d'apparence de piété que son supplice, bien loin de donner de la ter-

reur, donna de la compassion à tout le monde, et inspira à plusieurs cette persuasion que la croyance que professait un si homme de bien et si éclairé ne pouvait être mauvaise. » Florimond de Rémond, alors écolier, avoue que tous fondaient en larmes dans les collèges, qu'ils plaidaient la cause du martyr après sa mort, et que ce bûcher fit plus de mal à l'Église romaine que cent ministres n'auraient pu faire avec leurs prêches¹. Enfin, pour parler de nouveau avec Théodore de Bèze, « les Églises s'affermisèrent sur les promesses de Dieu, étant en prière, et s'assuraient que Dieu se montrerait finalement secourable à son Église. »

De quelle manière les faits confirment-ils ces déclarations? Sous le feu de la persécution, de nouvelles Églises furent fondées et d'anciennes fortifiées et pourvues de pasteurs : à Chartres et dans les villages voisins; à Gyen, où l'on s'assemblait dans les bois; aux environs d'Orléans, à la Illestre, à Gergueau, à Cercotes, à Gidy, à la Prenanchère, à Pithiviers, à Chillemy, à Neuville, à Beaugency, où Jean Bonneau, natif du lieu, formula le premier en France la liberté de

1. « La mort et la constance d'un homme tant signalé, dit Sarpi, éveilla en plusieurs la curiosité de savoir quelle était cette doctrine pour laquelle ce personnage, admiré de tous, justifié et quasi envié par ses juges, avait si courageusement souffert le supplice : et fut cause, avec plusieurs autres choses, d'en faire grandement accroître le nombre. » Histoire du Concile de Trente, p. 487.

conscience dans toute son étendue, soutenant *qu'il n'était loisible au magistrat de punir les hérétiques*. A peu près toutes ces Églises eurent chacune son pasteur.

En Provence, celles de Cabrières et de Mérindol furent relevées et d'autres fondées, au nombre desquelles celle de Marseille; tellement qu'au mois de mars de l'année suivante (1560) il s'y en trouva au moins 60. En Saintonge, les assemblées continuèrent avec courage à travers mille difficultés, et l'on vit commencer les Églises des îles de Ré et d'Oleron, ainsi que celle de Saujon, Églises qui, par conséquent, célébreront leur jubilé particulier en même temps que le jubilé général de l'Église réformée.¹

Mais ces fondations de nouvelles communautés ecclésiastiques, cette continuation des assemblées malgré une infatigable persécution, ne sont pas les faits les plus remarquables de l'année 1559. L'événement tout à la fois le plus important et le plus surprenant, c'est la réunion à Paris, au mois de mai, du premier synode national. La plupart des Églises, il est vrai, ne s'y purent faire représenter. Mais il n'en fut pas moins reçu par

1. Si nous étions moins avancés dans le dix-neuvième siècle, il serait peut-être permis d'exprimer le vœu qu'à côté du jubilé général, chaque Église célébrât son jubilé particulier, correspondant à l'année de sa fondation. Quelques-unes y seraient encore à temps. Mais pour un assez grand nombre, ce vœu sera enseveli dans un profond oubli quand reviendra l'époque de leur jubilé.

toutes, et c'est de lui, nous l'avons assez dit, que date pour nous la constitution de la Réformation. Voici quelques détails relatifs à cette assemblée et à ses délibérations.

XII.

Vers la fin de 1558, Antoine de Chandieu, pasteur à Paris, fut envoyé par l'Église de cette cité à celle de Poitiers, « pour quelque affaire, dit Bèze, et même pour rendre témoignage de certain personnage dont ceux de Poitiers étaient en peine. » Pendant son séjour dans cette ville, la Cène y fut célébrée par l'Église réformée au milieu d'un grand concours « non-seulement de peuple, mais aussi de ministres circonvoisins. » Après la célébration de la Cène, les ministres s'entretenirent de la doctrine et de la discipline de leurs Églises, et ils conclurent d'une voix unanime que ce serait un bien immense, « s'il plaisait à Dieu que toutes les Églises de France dressassent d'un commun accord une confession de foi et une discipline ecclésiastique, » tandis qu'au contraire il y aurait grand malheur à ce que, n'étant liées ensemble par aucun ordre ecclésiastique, elles vinssent à tomber en divisions « tant en la doctrine qu'en la discipline. » En conséquence de ce vœu, l'assemblée donna charge au pasteur Antoine de Chandieu d'en conférer avec l'Église de Paris. Des difficultés considérables, que nous connaissons pour la plupart, sem-

blaient devoir empêcher l'exécution de ce projet. Mais les Églises, consultées par lettres, l'appuyèrent avec un grand courage, et il fut résolu que, pour la première fois, le synode national serait tenu à Paris, « non pour attribuer quelque prééminence ou dignité à cette Église-là, mais pour être lors la ville plus commode pour recevoir secrètement beaucoup de ministres et anciens. » (Bèze, I, p. 109.)

C'est le 25 mai 1559 que l'assemblée fut ouverte en une maison du faubourg Saint-Germain, appelé pour lors *la petite Genève* (la Place, p. 19). Elle fut présidée par François Morel, sieur de Collonges, un des pasteurs de Paris. Onze Églises seulement avaient pu s'y faire représenter : celles d'Angers, de Châtellerault, de Dieppe, de Marennes, d'Orléans, de Paris, de Poitiers, de Saint-Jean d'Angely, de Saint-Lô, de Saintes et de Tours. En quatre jours, l'œuvre constitutionnelle de l'Église réformée de France fut consommée. Les dangers étaient pressants; les Églises avaient besoin de la présence de leurs conducteurs spirituels; on comprend donc l'empressement laborieux avec lequel s'accomplit ce grand travail. Nous allons en donner un résumé.

XIII.

La confession de foi, marquée au coin du génie de Calvin, se composait de quarante articles et renfermait

tous les dogmes connus dès lors, dans l'Église réformée, sous le nom de calvinisme : Dieu, ses attributs et sa révélation par ses œuvres et par sa parole écrite, « règle de toute vérité » (art. 1 à 6); la Trinité, la Création et la Providence (6 à 9); la chute de l'homme, son asservissement universel au péché et son état de condamnation (9 à 12); le décret gracieux de miséricorde du Seigneur envers les élus et le don de la grâce en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme (12 à 16); la réconciliation avec Dieu par la mort de Christ, et la justification par la foi en lui (16 à 21); la régénération par le Saint-Esprit, dans la communion du Père, au nom du Fils, sans autres médiateurs (21 à 25); l'ordre et les caractères de la véritable Église, une, fondée sur la seule parole de Dieu et pourvue des sacrements, conditions auxquelles ne répond pas l'Église romaine qui a faussé les sacrements et banni la parole de Dieu (25 à 34); le nombre et la signification des sacrements, le Baptême et la Cène (34 à 39); enfin la légitimité des autorités humaines. (39 et 40.)¹

La discipline, qui ne porte pas avec moins d'évidence le cachet du puissant esprit de Calvin, renfermait également quarante articles : sur la tenue des synodes (1 à 5); sur l'élection des pasteurs et sur leurs rapports avec les Églises (6 à 14); sur la discipline

1. France protestante. Pièces justificatives, n° 10.

dogmatique et morale des Églises (15 à 19); sur les anciens et les diacres (20 à 25); sur les publications, l'excommunication, l'abjuration, les solennités extraordinaires (26 à 32); sur les unions nuptiales (33 à 38); enfin sur la subordination des Églises particulières à l'ensemble, et sur la possibilité d'améliorer la discipline. (39 et 40.)¹

Elle a reçu de grands développements des synodes ultérieurs, et a fini par se diviser en 14 chapitres comprenant 252 articles, 57 pour les ministres, 5 pour les écoles, 10 pour les anciens et les diacres, 4 pour le diaconat, 33 pour les consistoires, 5 pour l'union des Églises, 6 pour les colloques, 16 pour les synodes provinciaux, 12 pour le synode national, 6 pour les exercices sacrés des fidèles, 19 pour le baptême, 14 pour la cène, 32 pour le mariage et 33 pour des règlements particuliers.²

Cette discipline a organisé dans l'Église réformée de France ce que nous appellerions volontiers la démocratie ecclésiastique : à la base, l'Église proprement dite ou paroisse, placée sous la direction d'un consis-

1. Bèze, I, p. 118.

2. Conformité de la discipline des Églises réformées de France avec celle des anciens chrétiens, par Matthieu de Larroque. Lausanne, 1846; in-12 de 460 pages. Ce volume renferme les 252 articles de la discipline avec une *conformité* à la suite de chacun d'eux. Matthieu de Larroque naquit en 1619 à Clairac et mourut en 1684.

toire nommé pour la première fois par la commune voix du peuple, et complété ensuite à chaque vacance par les suffrages de ses propres membres. Au-dessus des consistoires, et formé par la réunion d'un certain nombre d'entre eux, le colloque, où chaque Église est représentée par un pasteur et un ancien. Au-dessus des colloques, les synodes provinciaux, de même composition que les colloques. Enfin, au-dessus des synodes provinciaux, le synode national formé au moyen de deux pasteurs et de deux anciens de chaque synode provincial.

Nulle autre condition que les conditions religieuses et morales pour être élu membre d'un consistoire; ces élections soumises à l'approbation de l'Église entière; celle des pasteurs, une fois faite par le colloque ou par le synode provincial, également notifiée au troupeau qui, après avoir entendu le nouvel élu pendant trois dimanches consécutifs, peut articuler ses réclamations; les difficultés ecclésiastiques portées successivement du consistoire au colloque, du colloque au synode provincial et du synode provincial au synode général; celui-ci décidant enfin en dernier ressort, et ayant droit à l'obéissance : qui ne reconnaîtrait, au premier coup d'œil, dans cette hiérarchie de pouvoirs électifs, plongeant par leurs racines dans les entrailles mêmes de l'Église, un heureux essai d'association des deux grands éléments de toute or-

ganisation sociale équitable et complète : la spontanéité et la règle, la liberté et l'autorité?

« C'était, dit M. de Félice, le régime presbytérien dans ses données essentielles.... Le principe de l'égalité des croyants, pasteurs ou laïques, grands ou petits, en était la base. » Enfin, cet ordre ecclésiastique reposait sur l'ordre moral, et celui-ci était placé sous la sanction d'une surveillance et de peines disciplinaires telles que l'admonition particulière, la remontrance en consistoire, la suspension de la cène, et, pour les grands scandales, l'excommunication ou le retranchement de l'Église. « Les têtes les plus hautes, dit encore l'historien des Églises réformées de France, devaient se courber, comme les plus humbles, sous cette pénalité religieuse, et, en certains cas, faire confession publique de leurs désordres. Henri IV, déjà roi de Navarre, s'y soumit en plus d'une rencontre. »

Tous ces principes étaient dans la rédaction primitive, et nous appuyons d'autant plus sur cette observation qu'elle répond, comme nous le verrons dans la suite, à un grand nombre d'accusations, que certains adversaires de la Réforme n'ont pas cessé de lui adresser, pas même de nos jours. Mais il est temps de revenir au premier synode national.

Après avoir rédigé la confession de foi et la discipline, il eut à traiter diverses questions spéciales,

presque toutes soulevées par des cas de conscience. Les plus intéressantes et les plus importantes, sans contredit, étaient relatives au baptême et aux mariages mixtes. Pour les baptêmes, il fut décidé que « l'enfant devrait être baptisé au temple », que « l'enfant d'excommuniés ne serait pas reçu au baptême », et « qu'un père qui laisserait baptiser son enfant dans une église catholique serait excommunié. » Quant aux mariages mixtes, ils furent purement et simplement prohibés ; « ceux qui prendront, fut-il dit, des dispenses de prêtres catholiques pour se marier seront soumis à une pénitence. » Excessives pour les uns, salutaires aux yeux des autres, ces rigoureuses décisions méritent un sérieux examen. On peut se demander, en effet, si le frein qu'elles imposaient à la Réforme, aussi bien que l'ensemble de la discipline morale à laquelle elles se rattachaient, n'a pas servi puissamment à maintenir dans les mauvais jours la cohésion du corps protestant, et dans ce corps lui-même cet esprit d'austérité huguenotte qui a fait tout à la fois sa gloire et sa force, et ne s'est relâché qu'au détriment des Églises réformées.

XIV.

Telle fut l'œuvre accomplie par le premier synode national, en 1559. Lors donc que le 29 mai de cette année mémorable, les députés des Églises réformées

de France reprirent le chemin de leurs troupeaux, ils purent se réjouir et louer Dieu d'avoir en quelques jours, au milieu des plus imminents dangers, organisé la Réforme nationale sur la double base d'une foi positive, claire et déterminée, et d'une discipline sévère mais salubre, qui, devançant les temps, maintenait l'ordre dans la liberté et répondait aux plus profondes aspirations du caractère français.

A la vue de ce grand ouvrage et des circonstances vraiment périlleuses au milieu desquelles il fut consommé, sans entraves, sans tiraillements, quelle conscience intelligente n'y sentirait la main de Dieu et n'en recueillerait de salutaires leçons? Quelle puissance de la foi! Quelle impuissance de la persécution! Que peut contre l'Évangile le démon de l'intolérance tant que Dieu ne lui a pas en quelque sorte, comme à celui de Job, donné lui-même carrière pour l'épuiser par ses propres excès et le faire rougir de ses crimes en face de la conscience humaine indignée!

Mais il est nécessaire de considérer plus froidement et à d'autres points de vue l'œuvre du premier synode national. Essayons de la juger sans préventions d'aucune espèce, avec un esprit également libre des entraves d'un trop rigoureux attachement à la tradition et des susceptibilités ombrageuses d'un individualisme mesquin. A qui n'admet dans aucun sens le fatalisme historique, en présence de tout événement dont

L'homme a pris la responsabilité, une question est permise : Était-il nécessaire, ou du moins, entre plusieurs, était-il préférable? Nous la posons hardiment en face du grand ouvrage que nous considérons en ce moment.

Nous n'en voulons point examiner attentivement les détails; c'est l'ensemble qui nous importe. Voici donc comment nous formulons la question: le système presbytérien convenait-il aux Églises réformées? Eût-il été préférable de laisser à chacune d'elles son indépendance à peu près complète, dans le sein d'une sorte de confédération ecclésiastique, ou le fut-il de soumettre tout le corps à une même et unique direction, le synode général?

Une observation qui se présente avant toute autre et d'elle-même, c'est que l'organisation presbytérienne était réellement en harmonie avec les besoins du caractère national. Liberté, égalité, unité, ce triple principe, qui n'est point à répudier parce qu'il a pu être profané, fut gravé par la main de Dieu même dans le cœur français. Ses développements historiques exigeraient le renversement des termes qui l'expriment, et il serait plus vrai de dire: unité, égalité et liberté. Ainsi formulé, il peut mieux faire ressortir la convenance de l'organisation presbytérienne, telle que nous l'avons exposée, avec les aspirations nationales les plus prononcées. Une organisation congrégation-

liste n'eût évidemment pas satisfait l'intime besoin d'unité qu'éprouvait le peuple français. Des privilèges en faveur de positions exceptionnelles eussent froissé l'instinct d'égalité que l'esprit national portait avec lui. Enfin, moins de liberté dans les Églises et davantage dans l'individu eussent mal répondu sans doute aux besoins d'une nation également hostile à une domination épiscopale trop étendue et à une excessive liberté individuelle.

L'organisation de l'Église réformée était donc empreinte d'un caractère éminemment national ou français. Il fallut toute la perfidie et l'implacable obstination de puissants ennemis pour persuader à la majorité de la France, incapable de comprendre la Réforme, que son œuvre était subversive de l'établissement national. Aujourd'hui même encore cette accusation, reproduite par plus d'un historien, trahit clairement dans leur esprit une complète inintelligence du caractère original de la Réforme française, ou une méconnaissance étrange des besoins les plus essentiels du peuple au milieu duquel elle s'accomplit et s'organisa.

A un point de vue plus intérieur, celui des destinées particulières de l'Église réformée, est-il permis d'ajouter la même importance et le même prix à son organisation ? C'est la seconde question que nous sommes naturellement amené à nous adresser. Quelles devaient donc être ces destinées du protestantisme

en France ? Nul ne l'ignore : une lutte de deux siècles, formidable combat de la superstition et de la foi, durant lequel les Églises réformées furent longtemps censées n'avoir plus aucune existence que dans les souvenirs de quelques rares individus obstinés dans l'hérésie. Qu'est-ce qui maintenait cependant l'Église réformée et prolongeait sa vie, dans les cavernes, au désert, au milieu des instruments de supplice, malgré l'exil, les confiscations, la mort civile et tous les maux que l'imagination peut concevoir ? Une simple organisation ecclésiastique ne produit certainement pas de tels effets. Où la foi et la vie chrétienne viendraient à manquer, avec elles ils disparaîtraient. Mais dans ces jours de deuil et de martyre, dirai-je, ou de triomphe dans le sang, l'organisation des Églises fut-elle sans aucun heureux résultat ? Moins unies, moins soutenues ou encouragées les unes par les autres, les Églises de France eussent-elles offert cette résistance contre laquelle la persécution devait enfin briser son glaive impuissant ? Il est tout au moins permis d'en douter.

La discipline ecclésiastique, il faut le répéter, n'eût pas fait la vie de l'Église. Mais elle a très-certainement contribué à son union et à son unité. Or, nous devons le redire aussi, que fussent devenus les troupeaux épars de la Réforme, s'ils n'avaient pu, en frères toujours sympathiques et appuyés les uns sur les

autres, traverser courageusement la grande arène de la persécution ? Opposera-t-on la primitive Église ? Mais que devint-elle après l'ère du martyre ? Et quelles altérations, dont peut-être le monde chrétien portera longtemps encore la peine, l'absence d'une commune discipline ecclésiastique ne laissa-t-elle pas, dès les premiers temps, se glisser dans son sein ! Les pasteurs de la Réforme avaient prévu le danger. Quels grands maux, avaient-ils dit à Poitiers, ne pourrait-il pas survenir, « et divisions tant en la doctrine qu'en la discipline, les Églises n'étant liées ensemble et rangées sous un même joug d'ordre et de police ecclésiastique ! » Ils connaissaient leur temps sans doute aussi bien que nous-mêmes, les périls qui les menaçaient, les meilleurs moyens de conservation qu'ils y pouvaient opposer ; nous croyons qu'ils avaient aussi, qu'ils avaient plus que nous sans doute l'esprit du Seigneur. En face de l'unanimité de sentiments et de la calme grandeur de foi qui leur inspirèrent leur œuvre, comment pourrions-nous donc nous empêcher de penser que cette œuvre fut tout ensemble celle de la sagesse de leur foi et de la providence de leur Dieu ?

XV.

Il est enfin, dans l'histoire intime de la Réforme, un point de vue particulier qui mérite une attention

particulière : c'est le point de vue moral. N'est-il pas frappant de prédominance et de grandeur même pour les yeux les plus défavorablement prévenus ? On le retrouve, du reste, partout où la Réforme s'est introduite et organisée. « La discipline morale qu'il a établie, dit M. Gérusez en parlant de Calvin, a laissé une forte empreinte sur le caractère de ses partisans. C'est par là que Genève garde cette physionomie austère qui la distingue entre les sociétés modernes. Grâce à Calvin, elle a été préservée de la corruption. De là cette bourgeoisie d'aspect sévère et de difficile accès qui cultive au foyer domestique de solides vertus ; cette caste de financiers d'une probité inaltérable qui conserve la simplicité au nombre de ses trésors ; ce patriciat que l'opulence ne pousse pas à l'ostentation ni les loisirs à la mollesse, et qui sait maintenir, dans une société organisée démocratiquement, son autorité morale et son influence politique par la science, par l'activité désintéressée et par la considération qui s'attache à la pratique du bien.¹ » Pour l'accomplissement de cette œuvre difficile, on sait assez de quel secours furent à Calvin les prescriptions d'une puissante organisation.

Même observation sur l'armée de Cromwell. Écoutez M. Macaulay : « Ce qui distinguait surtout l'armée de Cromwell de toutes les autres, c'était l'austère

1. Essais d'hist. littéraire, t. I, p. 253.

moralité et la crainte de Dieu, qui avaient pénétré dans tous les rangs. Les plus ardents royalistes avouent que, dans ce camp singulier, on n'entendit jamais un juron. On n'y vit ni jeu ni ivrognerie. Durant la longue domination du soldat, la propriété du citoyen paisible et l'honneur de la femme lui furent toujours sacrés... Pas une servante n'eut à se plaindre de la grossière galanterie des habits rouges. Pas une once d'argenterie ne fut enlevée aux boutiques des orfèvres... Ces hommes sobres, moraux, diligents, habitués à réfléchir... se faisaient remarquer par leur régularité, leur esprit d'ordre et leur prompt obéissance au poste, à la manœuvre et sur le champ de bataille.¹ Ils avaient été disciplinés.

On en peut dire autant des troupes du prince de Condé, réunies, en 1562, au camp de Saint-Cloud. Voici comment l'historien de Thou s'exprime sur le compte de ces soldats huguenots : « D'abord ils montrèrent beaucoup de modération et observèrent exactement la discipline ; car, comme l'on avait distribué des ministres dans les compagnies, l'on s'assemblait tous les jours à de certaines heures pour prier, et le matin et le soir, lorsqu'on posait des sentinelles, on faisait des prières publiques². On n'entendait ni blas-

1. *History of England*. Édition Tauchnitz, vol. I, p. 119 et 120.

2. Voici l'une des prières du soir : « Seigneur Dieu, disaient ces braves guerriers le genou en terre et les mains jointes, nous te

phémer, ni disputer parmi les soldats; et tout le camp ne résonnait que des psaumes qu'on y chantait de tous côtés. L'on n'y voyait ni cartes ni dés; il n'y avait point de femmes; les marchands, les paysans et les hôtes ne recevaient aucunes injures; le soldat ne quittait point ses enseignes, et ne faisait point de courses, comme l'on fait aujourd'hui, ou pour aller au fourrage ou pour piller. Enfin l'on punissait sévèrement les méchantes actions, et il n'y en eut qu'un qui se sauva de la peine qu'elles méritent. ¹ »

Que n'y aurait-il pas à dire, si l'on voulait, comme l'a fait un historien du siècle dernier, porter un jugement comparatif sur la Réforme et sur le parti contraire, d'après les chefs et les femmes illustres des deux camps! D'un côté, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Cossé, Montluc, Catherine de

prions de tout notre cœur pour notre jeune roi et prince souverain après toi (ce jeune roi, c'était Charles IX, couvert depuis de leur sang); qu'il te plaise bénir sa jeunesse; et, le préservant au milieu des périls qui l'environnent aujourd'hui par les maudites entreprises des ennemis de sa couronne et du repos de ce royaume, tu lui fasses la grâce de favoriser ses vrais et loyaux sujets, et de chercher ton honneur et ta gloire sur toutes choses; veuille aussi donner toute grâce à Messieurs ses frères, à la reine sa mère, aux princes du sang, aux vrais seigneurs du conseil, afin que toute foi et tout hommage te soient rendus de grands et de petits, comme tu es le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. »

1. Histoire de son temps; in-fol.; liv. 30.

Médicis, sa fille Marguerite de Valois; de l'autre, les Bourbons, Coligny, d'Andelot, le prince de la Rochesur-Yon, La Noue *Bras-de-fer*, Jeanne d'Albret, Renée de France, la princesse de Condé, Mesdames de Coligny, tant d'autres dont les noms rappellent de grandes vertus et arrachent à l'historien ces exclamations : « Quelle piété ! quelle science ! quelle chasteté ! quelle douceur ! » Ah ! il y avait autre chose dans ces nobles et belles âmes qu'une froide et mathématique soumission à une discipline sévère. Mais, à côté des pieuses inspirations du cœur et des chrétiennes ardeurs de l'âme, la conscience, la discipline morale avait sa place, encouragée et réveillée sans cesse par cette discipline commune sous la sauvegarde de laquelle l'Église réformée avait jugé prudent et sage de placer un certain nombre de ses vertus.

Ainsi, au triple point de vue de l'accord des principes de la Réforme française avec le caractère national, de la conservation des Églises pendant la longue période de la persécution, et, enfin, du développement de l'élément moral dans la nouvelle institution ecclésiastique, l'œuvre de 1559 nous paraît avoir été de nature à produire les plus heureux résultats.

XVI.

Hâtons-nous de le dire cependant, cette œuvre n'était pas complète et elle ne pouvait l'être ; mais,

par la plus remarquable des coïncidences, la même année, presque le même mois, huit jours seulement après la clôture du premier synode national, elle se complétait en quelque sorte aux portes de la France, en attendant qu'elle pût le faire sur le sol de la patrie. Le synode n'avait pu que proclamer l'Évangile et organiser l'Église ; restait à créer l'enseignement théologique et à fonder l'Académie. Ce fut l'œuvre de Calvin à Genève, le 5 juin 1559¹. Ici nous laissons la parole à M. le professeur Sardinoux, qui, dans un langage bien digne du sujet, a récemment raconté et apprécié cet important événement. « Que se passait-il à Genève, dit l'éminent professeur, le 5 juin 1559 ? Voici : les portes de l'église de Saint-Pierre étant grandement

1. Senebier, Hist. litt. de Genève. 1786 ; in-8°, t. I, p. 230 et 270. — Gaberel, Hist. de l'Église de Genève ; t. I, p. 500. — En cette même année 1559, au moment où se fondait l'Académie, fut publié à Rome, par les ordres du pape Paul IV, le premier *Index* romain de livres prohibés. « Sous couleur de foi et de religion étaient défendus les livres et condamnés les auteurs qui avaient maintenu l'autorité et le droit des princes et magistrats temporels contre les usurpations des ecclésiastiques.... Passant plus outre, l'inquisition fit un catalogue de soixante-deux imprimeurs, et défendit *tous les livres* par eux imprimés, de quelque auteur, art ou langue qu'ils fussent ; avec une addition encore plus grave, comprenant tous livres imprimés par autres semblables imprimeurs qui eussent imprimé des livres d'hérétiques. De sorte qu'il ne restait plus de livres à lire.... En somme, jamais ne fut trouvé plus beau secret pour employer la religion à rendre les hommes insensés. » Sarpi, Histoire du Concile de Trente, 1621, p. 552.

ouvertes, on vit successivement entrer magistrats, ecclésiastiques, savants, familles distinguées et 600 élèves. Et quand la nef fut remplie, Calvin, se levant, prononça en français une harangue, dans laquelle il recommandait l'utilité des établissements scientifiques. Après lui, un secrétaire d'État, Michel Roset, lut aussi en français les lois et les statuts du grand collège que l'on instituait au moment même, fit connaître les personnes choisies pour occuper les chaires, et proclama le recteur. C'était Théodore de Bèze qui, à son tour, célébra l'institution par un discours en latin. Calvin termina par une prière, et le lendemain les classes furent ouvertes. La littérature classique, grecque et latine, l'hébreu, la philosophie et la théologie y étaient enseignés par Bèze, Antoine Chevalier, Berauld, Tagaut et Calvin.

« Cela montre, dit Senebier, combien ce grand homme voulait unir la foi avec l'Église, et sanctifier le savoir par la foi! » Ainsi se trouvaient réalisées ces remarquables paroles des lois académiques : « afin que la même ville puisse être considérée comme la mère et de la piété et de la science. »

Robert Estienne fit don à l'école d'un exemplaire de tous les ouvrages sortis de ses presses. Bonivard légua tous ses biens à la seigneurie pour être appliqués à l'entretien du nouveau collège. Et Calvin mit le sceau à ces magnifiques œuvres en publiant, cette

même année 1559, la dernière édition de son *Institution chrétienne*, ce monument toujours admiré de la foi protestante! Ainsi, ajoute M. Sardinoux, la foi et la science, la piété et le savoir, la vie et les lumières se donnèrent la main autour du berceau de notre Église. Elles enfantèrent ensemble l'Église et l'Académie. Voilà l'esprit créateur de nos pères et la valeur pratique de leurs principes¹. »

Le temps devait venir où la France, à son tour, verrait naître et fleurir dans son sein des académies réformées. La première, si nous pouvons nous permettre d'annexer à l'avance le Béarn à la France, fut celle d'Orthez, instituée en 1566 par une ordonnance de Jeanne d'Albret, portant les paroles suivantes: « Pour ce que nous désirons infiniment donner tous les moyens que nous pourrons à ce que la jeunesse de notre dict pays soit mieux instruite qu'elle n'a été par le passé, ... » voilà pour la préoccupation des lumières; et plus loin: « il sera cherché un personnage... pour enseigner aux enfants les lettres, *bonnes mœurs et discipline*, lesquels nous voulons être examinés par les ministres de notre dict pays de leur foy et doctrine, » voilà pour la préoccupation de la foi et de la vie chrétiennes.²

Ce fut là, disons-nous, la première académie pro-

1. *Espérance*, du 4 février 1859.

2. Bulletin, 3^e année, p. 281 sq.

testante renfermée dans les limites actuelles de la France. Toutefois, dès 1560, les conducteurs des Églises réformées s'étaient vivement préoccupés, au synode de Poitiers, de la nécessité de faire donner à des jeunes gens une instruction solide en vue du ministère évangélique; et un an plus tard seulement l'Église de Nîmes instituait des leçons de théologie. Peu de temps après, la ville de Montpellier fondait aussi une école de théologie. Mais ces deux établissements étaient destinés à n'en former qu'un seul. En effet, en 1617, celui de Montpellier était réuni à celui de Nîmes qui, en 1598, avait pris rang d'académie, grâce aux secours que lui accordèrent dès cette époque les synodes nationaux. M. le professeur Michel Nicolas, à qui nous empruntons ces renseignements, poursuit ainsi: « La même année (1598) qui vit la transformation des deux petites écoles de théologie de Montpellier et de Nîmes en académies fut témoin de la fondation de deux autres établissements semblables, l'un à Saumur et l'autre à Montauban... L'académie de Saumur acquit rapidement une grande célébrité... Celle de Montauban ne fut guère moins prospère...

« Quand l'académie de Montpellier eut été réunie à celle de Nîmes, on fonda à Die une nouvelle école qui, quoique moins connue que les précédentes, rendit cependant des services aux nombreuses populations protestantes du Dauphiné...

« Celle de Sedan fut bien autrement remarquable. Fondée vers 1580 par le duc de Bouillon, souverain de cette principauté, peu de temps après qu'il eut embrassé le protestantisme, elle fut conservée par son fils, ... et quand Sedan fut réunie à la France, en 1642, un édit de 1644 donna aux nombreux protestants de cette ville l'assurance que l'académie serait maintenue à toujours, ce qui n'empêcha pas qu'elle ne fût supprimée en 1681.

« Telles furent les écoles dans lesquelles se formèrent, pendant un siècle environ, les pasteurs des églises protestantes de France. Ces six académies (nous ne comptons pas celle de Montpellier, dont l'existence fut de courte durée) ne furent pas également florissantes; celles de Montauban, de Saumur et de Sedan l'emportèrent toujours, soit par la renommée de leurs professeurs, soit par le nombre de leurs étudiants, sur celles de Die, de Nîmes et d'Orthez. Cependant l'état des moins favorisées était encore satisfaisant¹. »

On peut juger, d'après ce court aperçu, de l'importance que l'Église réformée de France attacha dès ses premiers jours à la solide instruction de sa jeunesse et au développement des études théologiques. On pourrait se convaincre aussi, en examinant de près la question, que la fondation et les progrès de ces institutions

1. Bulletin, 2^e année, p. 43 sq.

académiques furent dus, en grande partie, à l'initiative et à l'impulsion des synodes nationaux. Enfin il n'est pas douteux pour nous que le contrôle, aussi bien que le concours de ces grandes assemblées officielles, n'ait été nécessaire tout à la fois à leur existence et à leurs succès. De sorte que cette organisation presbytérienne, dont les résultats moraux furent si beaux, n'a pas laissé de coopérer aussi aux résultats intellectuels de la Réforme française.

XVII.

On nous taxera peut-être d'engouement pour le système presbytérien et d'exagération quant à l'influence que l'organisation ecclésiastique peut exercer sur le maintien et le développement de la vie. Rien n'est cependant plus loin de notre pensée que d'accorder à l'élément disciplinaire et officiel une part d'action qui ne lui appartient pas. Nous savons que ce ne sont pas les règlements qui régénèrent et qui sanctifient. Mais nous ne craignons pas de leur laisser dans la vie ecclésiastique la place qui leur appartient, et pour être entièrement juste, après avoir constaté l'influence de la grande œuvre de 1559 sur toute la suite de la Réforme française, nous croyons devoir ajouter que la France tout entière a recueilli les fruits de ce travail organisateur.

Personne ne méconnaît plus aujourd'hui l'action

éminemment bienfaisante que la Réforme, à bien des points de vue, a exercée sur les destinées de la patrie et sur celles du catholicisme lui-même. Notre intention ne saurait être de refaire à cet égard un travail délicat déjà plus d'une fois accompli, et avec succès. La plupart de nos lecteurs ont appris sans doute, dans la petite *Histoire de la Réformation*, de W. Meiners¹, et dans l'*Essai*, de Charles Villers, *sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*², à quel point l'Europe moderne, pour les sciences, la philosophie, la littérature, les arts eux-mêmes, les mœurs surtout et le sentiment religieux, est redevable de ses progrès à la Réformation. Il ne peut entrer dans les convenances de notre travail d'en faire la preuve. Aussi bien, nous la tenons pour faite aux yeux de tous, si ce n'est à ceux des aveugles.

Qui ne voit, par exemple, l'influence inappréciable que la Réforme a exercée sur la moralité générale du clergé catholique dans les pays protestants? L'observation en a été faite à satiété. Qui n'aperçoit du premier coup d'œil la révolution salutaire que la rénovation religieuse du seizième siècle a fait subir à la théologie, et l'immense mouvement qu'elle n'a cessé de lui communiquer? Le catholicisme s'en est aussi ressenti de la

1. Paris, in-12, 1825, de 407 pages.

2. Paris, in-12, 1820, de 493 pages.

manière la plus favorable à ses destinées. Le seizième siècle était gros du dix-septième, et le seizième appartient bien moins à la renaissance qu'à la Réformation. Mais laissons plutôt parler un écrivain qui ne soit pas suspect de huguenoterie.

« Le dix-septième siècle, dit-il, c'est le seizième calmé, rangé, converti, abritant toutes les conquêtes de sa jeunesse sous l'égide de la foi de ses pères. Son caractère particulièrement original, cette foi sévère tout ensemble et raisonnée, qui ne craint ni la discussion ni la lumière, qui s'appuie sur l'intelligence convaincue sans l'asservir, qui éclaire le dogme par le raisonnement et contient le raisonnement par le dogme, *c'est le fruit de l'épreuve à laquelle la sage politique de l'édit de Nantes condamna pendant cinquante ans les défenseurs du catholicisme français.* Forcés chaque jour de répondre aux attaques d'une secte ennemie, de lui disputer pied à pied le terrain des âmes, *de la suivre sur celui de l'érudition et de la logique,* de se tenir en éveil et en sentinelle sur tous les postes avancés de la foi, cette rude gymnastique développa chez eux une virilité morale dont la sève s'est communiquée à la littérature, aux arts, au développement intellectuel tout entier de cette grande époque. Une foi, d'abord laborieusement conquise, puis solidement établie sur un roc fortifié de toutes parts, c'est la qualité dominante du dix-septième siècle, dont l'empreinte se re-

trouve dans toutes ses œuvres. Celui qui en représente le mieux l'ensemble aux yeux de la postérité, l'homme qui peut être appelé le dix-septième siècle incarné, avec ses grandeurs et quelques-unes même de ses faiblesses, Bossuet, quelques dons qu'il eût reçus de Dieu, *ne serait pas le Bossuet que nous connaissons si sa jeunesse n'avait rencontré les Paul Ferry à Metz¹ et les Jurieu à Charenton². . . .* Cet idiome national que Calvin avait forgé dans sa retraite par la puissance d'une âpre logique, il semble que l'auteur des *Variations* soit venu le lui dérober pour lui en enfoncer dans le sein la lame tranchante. »

Quel est l'écrivain qui, sous ce langage discret mais énergique, rend un si bel hommage à l'influence de la Réformation? On le devine en le lisant. Ce n'est ni un libre penseur, ni un demi-protestant, c'est un fervent catholique, l'auteur de *l'Église au quatrième siècle*, M. Albert de Broglie³. Un tel jugement dispense de toute plus ample démonstration. La conclusion, d'ailleurs, en ressort d'elle-même quant à l'œuvre organisatrice de 1559, qui est l'objet spécial de ce travail. Il est évident qu'ayant si puissamment concouru au

1. Paul Ferry, savant ministre, né à Metz en 1591, mort dans la même ville, en 1669.

2. Jurieu, professeur à l'académie de Sedan, en 1674, a peut-être été confondu ici avec Claude, ministre de Charenton.

3. Correspondant, du 25 janvier 1858, p. 45 et 46.

maintien et au développement de la Réforme, cette œuvre a eu sa part d'action dans tous les événements où celle-ci a fait sentir son influence. Si donc M. A. de Broglie convient que la sève morale et intellectuelle du catholicisme au dix-septième siècle est due en grande partie à la présence « de la secte ennemie », il doit bénir avec nous le jour qui l'a fortement organisée et lui a multiplié, par l'organisation, cette énergie de résistance contre laquelle le catholicisme n'a pu lutter que grâce à une savante et salutaire gymnastique de l'intelligence. Si, en outre, quiconque pense avec impartialité, reconnaît tout ce que le protestantisme français a dépensé de sa plus pure substance pour l'enfantement de la liberté de conscience, fût-ce un libre penseur hostile à nos plus chères convictions, il doit aussi bénir avec nous le jour où fut organisé ce nouveau pouvoir de la conscience et de la foi, contre lequel le fer de l'intolérance devait se briser. S'il est préférable enfin pour le monde moderne d'avoir échappé aux étreintes impures du moyen âge, de s'être fait au soleil une place dont il peut jouir en liberté, d'avoir conquis le droit au développement et au progrès, quiconque jouit avec reconnaissance de ces bienfaits immenses du ciel doit, s'il est juste, éprouver quelque sentiment de gratitude pour ceux qui les premiers assurèrent en France le triomphe définitif de l'émancipation des consciences.

Ainsi le Jubilé de la Réformation française, particulièrement cher et précieux aux croyants, devrait être pour les libres penseurs quelque chose de plus encore qu'une fête chrétienne digne seulement d'un froid respect.

XVIII.

Mais les libres penseurs ont généralement contracté l'habitude de considérer la Réformation comme fort étrangère à tous les progrès de l'esprit moderne. Ils ne peuvent lui pardonner d'avoir proclamé et maintenu ce qui fait son essence, à savoir : un christianisme positif et un Évangile déterminé ; ni d'avoir placé la foi et la vie de l'Église sous le contrôle d'une discipline gardienne et protectrice des intérêts spirituels et moraux de la communauté. Quelques-uns, il faut le reconnaître, et ce ne sont pas des rêveurs à dédaigner, professent des principes beaucoup plus larges et plus respectueux à l'égard de la foi. Distinguant, ainsi qu'il convient de le faire, entre la religion, qui est un sentiment individuel, et l'Église, qui est une société religieuse, ils ne réclament pour la première la liberté, qui est son droit, que pour accorder à la seconde l'ordre intérieur, qui est le sien. Non-seulement ils ne conçoivent pas celle-ci sans une foi positive, mais ils ne sauraient même se la figurer sans l'autorité nécessaire pour maintenir, au besoin, l'unité dogmatique dans son

sein. Et, comme pour mieux accentuer ce principe de droit ecclésiastique, ils l'appellent d'un nom dont l'énergique expression semble faite, au premier abord, pour inspirer de l'effroi : *l'intolérance ecclésiastique*.¹

Mais telle n'est pas l'opinion de tous les libres penseurs. Moins jaloux, en général, de maintenir dans un juste équilibre, quand il s'agit de l'Église, les deux grands principes sur lesquels repose toute société bien organisée, ils sacrifient volontiers l'ordre à l'indépendance illimitée. De ce point de vue exclusif, ils ne peuvent considérer la grande œuvre de la Réformation que comme un catholicisme ou un libéralisme également inconséquents, le premier par ses protestations, le second par son intolérance ecclésiastique ; et tel est fréquemment leur langage. Peu conséquents eux-mêmes d'ailleurs, ils ne s'aperçoivent point qu'un libéralisme et un catholicisme véritablement inconséquents ne sauraient jamais constituer un même établissement ecclésiastique. Aussi leur double accusation tourne-t-elle, en définitive, à la justification de l'Église réformée, en prouvant qu'elle a su allier, dans une certaine mesure, l'autorité et la liberté.

Cela posé, il nous en coûtera peu de reconnaître

1. Jules Simon, *Liberté de conscience*, p. 66. — Laboulaye, *Liberté religieuse*, article sur M. J. Simon et *passim*.

qu'en un temps où le monde moderne ne faisait que de naître, cette alliance dut être naturellement à l'avantage de l'autorité. Un degré plus avancé de civilisation réclame un nouvel équilibre. C'est un point que nous accordons volontiers. Mais il est de trop haute importance pour que nous n'ayons pas occasion d'en faire encore le sujet de quelques observations.

Bornons-nous pour le moment à épuiser, dans notre rapide examen, les principaux griefs des libres penseurs. Il en est un principalement qui mérite d'être relevé. Presque aussi ancien que la Réforme elle-même, les disciples de Voltaire ont la bonne fortune, qu'ils ne fuient pas toujours, de le partager avec les disciples de Loyola. Mais les efforts réunis de ces deux esprits contraires ne sauraient donner la réalité à un fantôme; et l'on peut croire (tel est du moins notre espoir) que le temps de ce fameux argument commence à passer. Il suffit, en effet, de le considérer en face et de lui appliquer un instant le scalpel de l'analyse historique pour le voir aussitôt s'évanouir.

Voici comment il se formule dans sa généralité : « La Réformation française a compromis, au seizième siècle, le grand principe de l'unité nationale. » Mis habilement en relief par Chateaubriand, c'est également là le système d'accusation de deux des plus remarquables écrivains de notre âge, M. Gérusez et

M. le comte Louis de Carné¹. On citera, nous ne l'ignorons pas, bien d'autres auteurs encore. Mais sous quelque autorité politique, historique ou littéraire que se présente cette accusation, nous l'avons déjà dit, pour la réduire à n'être plus qu'un vain fantôme, il ne faut que lui demander ce qu'elle signifie.

Veut-on parler d'*unité religieuse*? Le protestantisme, nous l'avouons, ne l'a pas seulement compromise, il l'a brisée. Il n'est plus permis de répéter l'ancien adage: *une foi*. Mais, en dehors de l'Église romaine, il nous semble que la génération actuelle n'en est plus au point de faire un grief à la Réforme d'avoir scindé l'unité ecclésiastique, fondé une nouvelle communion, et établi entre les deux fractions religieuses de la France cette salutaire émulation de lumières et de vertus qui est un des éléments les plus actifs et les plus féconds de la civilisation moderne. M. le prince Albert de Broglie ne l'a-t-il pas lui-même reconnu?

S'agit-il de *l'unité sociale ou territoriale de la France*? Oui; c'est là la grande accusation. « Les calvinistes, dit Chateaubriand, rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'aurait fait ressembler à l'empire germanique. On eût vu renaître la féodalité par le protestantisme. » Même langage dans M. de Carné: « Quelques efforts

¹ Gêruzez. Essais d'Hist. litt., t. I, p. 260 et 284. — L. de Carné. Les fondateurs de l'unité française, t. II, p. 16.

qu'aient tentés pendant près d'un siècle les chefs successifs des réformés, depuis le premier prince de Condé jusqu'au dernier duc de Rohan, pour *provoquer* le morcellement du territoire, leurs projets de fédéralisme n'en ont jamais altéré l'intégrité.» Langage analogue dans M. Gérusez : « Lorsque le parti calviniste tenta de s'organiser en France, il se produisit sous la forme aristocratique. Coligny et le Béarnais furent les chefs des gentilshommes. La démocratie était du côté de la Ligue, et Henri ne devint le véritable représentant de l'unité nationale et des intérêts populaires que par la transaction qui fut la condition de son avènement.» Toujours même langage dans M. Th. Lavallée : « C'était en France qu'après quarante ans de guerres acharnées qui devaient remuer de fond en comble le sol et la société, allait se décider la lutte entre *le fédéralisme féodal du protestantisme* et l'unité monarchique du catholicisme.¹ »

On dirait d'une vérité historique incontestable ; et il doit y avoir nécessairement, aux yeux de bien des gens, une fâcheuse apparence de témérité à oser heurter de front de si respectables autorités.

XIX.

Qu'on nous permette toutefois de demander aux historiens que nous venons de citer sur quel principe

1. Histoire des Français ; 2^e vol., sect. 1, ch. 8, p. 398.

du protestantisme français ils croient pouvoir asseoir leur assertion. M. Gérusez accuse ouvertement la théologie de Calvin. C'est elle qui a compromis l'unité nationale (p. 257 et 384) ¹. M. Lavallée est un peu plus clair : il signale l'organisation même des Églises réformées, « leur profession de foi, leurs réunions consistoriales, l'élection libre de leurs pasteurs, l'établissement de subsides réguliers; » et il s'écrie triomphalement : « C'était tout un État qui se formait dans l'État. Du consistoire de chaque église, les affaires allaient au synode provincial, et de là au synode national, composé des députés des synodes provinciaux. » C'est là ce que M. Lavallée appelle un État dans l'État; et tout paraît dit.

En vérité, devant une telle assertion, on serait aisément tenté de se demander si l'historien peut être sérieux. Quoi ! un État dans l'État, parce qu'on possède une organisation ecclésiastique, des consistoires, des synodes ! Un État dans l'État, parce que l'Église a son gouvernement distinct du pouvoir civil ! Mais comment appellerez-vous donc alors le catholicisme avec ses conciles provinciaux et ses conciles œcuméniques : État dans l'État aussi, et bien plus encore : État autour

1. On est confondu quand on se voit condamné à lire des phrases telles que celle-ci : « *L'Infaillibilité de Calvin a été au seizième siècle l'une des causes de nos guerres civiles.* » Pourquoi n'en pas accuser plutôt le péché d'Adam ?

de l'État. Mais, à ce compte, il est bien à craindre que, tant que subsistera un dernier vestige de gouvernement ecclésiastique indépendant du pouvoir civil, on n'ait le droit de répéter encore : État dans l'État !

Au reste, ce singulier raisonnement ne prouve nullement l'assertion commune aux écrivains que nous avons cités, à savoir : la tendance féodale du protestantisme français. L'organisation démocratique de 1559 est, au contraire, la plus éclatante condamnation de cette énorme erreur historique. Mêmes formes ecclésiastiques dans toutes les Églises du royaume ; égalité de tous les réformés en présence de la discipline ; mêmes droits ; mêmes obligations ; nul privilège pour la naissance ou pour le rang ; les synodes toujours présidés par les ecclésiastiques, et tous soumis au synode national ; nulle prédominance, en aucun cas, de l'élément laïque, qui eût été l'élément féodal. Nous l'avons déjà dit, le premier grand principe de l'œuvre de 1559, c'est *l'unité*, « l'unité de l'Église réformée de France par le souffle organisateur d'une foi solidaire et d'une vie chrétienne commune. » (M. Sardinoux.) Le fédéralisme féodal, nous l'affirmons hardiment, ne pouvait pas sortir de cette unité.

On se rabattra donc sur les guerres de religion et sur *l'organisation militaire* du parti protestant. Mais à qui faut-il avant tout faire remonter la responsabi-

lité de ce long et douloureux accident de notre histoire nationale ? L'impartialité elle-même va répondre par la bouche d'un auteur qui ne sait point flatter les réformés : « La lutte, dit M. Mennechet, fut politique plus encore que religieuse, *et l'allière domination des Guises fit plus de huguenots (c'est-à-dire de confédérés) que les prédications de tous les apôtres du protestantisme.*¹ » C'est un point qui ne peut plus être aujourd'hui sujet à contestation. L'usurpation du pouvoir par les Guises fut la seule cause réelle des guerres de religion.

Or, dans ces guerres à jamais déplorables, quels furent les rôles respectifs du parti catholique et du parti protestant ? Le premier représentait (qui pourrait le nier ?) l'esprit de l'étranger, de Rome et de l'Espagne, de Pie V et de Philippe II ; le second demandait à l'esprit français la justice française, par la royauté française rétablie dans son indépendance et dans sa dignité ? Pouvait-elle être véritablement nationale la cause des usurpateurs lorrains et de l'italienne Catherine de Médicis ? Et pouvait-elle n'être pas nationale celle de ces seigneurs et de ces princes qui au plus pur sang de la France avaient l'avantage de joindre l'indépendance religieuse vis-à-vis de tout pouvoir étranger ? Aussi l'a-t-on dit avec raison : les réformés français

1. Regnier de la Planche ; in-8°, 1836, t. I, p. VIII.

furent les véritables royalistes de leur temps. Qu'ils en aient jamais voulu à l'unité monarchique ou territoriale de la France, c'est donc une pure hypothèse qu'aucun fait ne saurait justifier. Ne sont-ce pas eux, au contraire, qui ont porté sur le trône le Béarnais, un des plus illustres fondateurs de l'unité nationale? Et qui oserait imputer son système politique à la modification de ses idées religieuses? Eut-il seulement à les modifier jamais?

Quant à l'organisation militaire du parti protestant, qu'avait-elle été? Ce qu'elle pouvait être. Ils prirent leurs chefs où ils les trouvèrent; et nous n'avons vu nulle part qu'ils se fussent jamais proposé de se défaire avec eux de la royauté pour leur partager le royaume. L'accusation ne repose donc sur aucun principe, sur aucun système inhérent à la Réforme elle-même. A peine peut-elle se faire une arme impuissante de quelques circonstances accidentelles de la grande lutte entre le parti absolutiste et le parti réformé. Mais l'histoire est plus forte que tous les systèmes et que toutes les préventions, et la vérité qu'elle mettra de plus en plus en lumière, c'est, sans aucun doute, que le désespoir de la justice ne mit aux protestants les armes à la main que pour la défense du droit le plus sacré de la conscience: celui d'adorer Dieu en paix et en liberté.

« Les huguenots, a dit excellemment M. de Félice,

ont porté la peine, non du mal qu'ils ont fait, mais de celui qu'on leur a fait. Après les avoir séparés violemment du reste de la nation française, on les a tenus pour des étrangers dont les malheurs ne méritaient pas un regard de sympathie, et leur isolement a permis à leurs adversaires de débiter contre eux, de génération en génération, des calomnies qui ont trouvé une facile créance jusque dans l'esprit des hommes cultivés.¹ » On ne peut s'expliquer, en effet, que par la puissance de la tradition et par les habitudes vulgaires des jugements français sur le protestantisme, les assertions surannées de quelques auteurs contemporains.²

1. Hist. des protestants de France, p. 536.

2. On comprendra aisément qu'il nous ait été impossible d'entrer dans les détails que cet important sujet eût mérités. M. Aignan, de l'Académie française, a présenté çà et là, au point de vue qui nous a occupé, quelques intéressantes observations dans son : *État des protestants en France depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours*. Un ouvrage bien plus profond est celui du Dr Tzschirner : *Le catholicisme et le protestantisme considérés sous le point de vue politique* (Strasbourg, 1823 ; in-8°). Enfin, nous signalerons surtout, dans le *Bulletin de l'Hist. du protestantisme français* (1^{re} année, p. 331 sq. et 2^e année, p. 614 sq.), un rapport de M. le professeur Chastel et des extraits d'un travail de M. T. Albaric sur la question même que nous avons rapidement examinée, et qui fut mise au concours par la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, en 1851 : « Le protestantisme a-t-il compromis en France le principe de l'unité nationale ? »

XX.

Malgré tout ce qu'il a dû y avoir de nécessairement incomplet dans les observations que nous venons de présenter, il nous sera néanmoins permis de conclure, et notre conclusion sera celle de Samuel Vincent lui-même : « Le gouvernement synodal, dit-il, remplit à peu près toutes les conditions que l'on peut exiger d'un bon gouvernement ecclésiastique. Il a toute la force nécessaire pour maintenir le bon ordre et les bonnes mœurs. Il peut s'adapter parfaitement à tous les progrès de l'esprit humain et de l'intelligence de nos saints livres. Il existe en lui une vie, une activité qui ne se trouve point ailleurs, et qui tend à chasser sans cesse l'ennemi le plus dangereux de la religion, l'indifférence et l'oubli. Dans ses rapports avec l'autorité civile, il peut accorder tout ce dont cette dernière a véritablement besoin, sans rien perdre de son essence, sans affaiblir sa vie intérieure, sans compromettre la fin excellente pour laquelle il a reçu l'existence.

« Chaque pasteur est libre dans son église. Il n'est point inquiété par une surveillance minutieuse et gênante, qui souvent paralyse les forces au lieu de les ranimer ; mais il ne peut point tomber dans l'oubli de lui-même et de ses devoirs, parce qu'il doit rendre compte à ses voisins, à ses amis, à ceux dont l'estime

lui est chère, dont les reproches le blesseraient au cœur. C'est là un ressort dont la puissance est incalculable. Il y a donc dans ce gouvernement surveillance sans inspection, sans inquisition, et même sans dénonciation. Chacun est jugé par ses pairs; et on ne se moque point de la censure qui émane d'une assemblée nombreuse d'hommes éclairés, et qui représente rigoureusement l'opinion publique, comme on se moque de la censure d'un seul homme, que l'on se plaît presque toujours à traiter d'ignorant ou de passionné.

« L'homme qui croit n'avoir à répondre qu'à un homme ou à quelques-uns, finit promptement par ne faire que ce qu'il faut pour n'en être point blâmé....

« Dans ses rapports avec l'esprit de l'Évangile, avec les progrès du christianisme et de l'intelligence humaine et avec la vraie liberté religieuse, ce gouvernement présente donc des ressources qu'on ne trouve dans aucun autre gouvernement collectif. C'est celui qui a le plus de liberté dans sa marche, le plus de moyens de reconnaître la vérité dans toutes les phases de ses progrès, de sentir les besoins du temps, et d'y plier aussitôt l'enseignement religieux pour le rendre vraiment profitable....

« Dans ses rapports avec l'autorité civile, le gouvernement synodal présente aussi de grands avantages. S'il ne reçoit rien du gouvernement civil, pas même la

protection, comme il est arrivé à l'Église de France pendant plus d'un siècle, il marche fort bien par lui-même et possède toute la force nécessaire pour maintenir la discipline, l'enseignement et les bonnes mœurs. Il ne règne que par l'empire de la persuasion, que par la force d'une organisation sage, que par son respect pour l'opinion générale. La liberté de conscience est complète, et pourtant l'établissement religieux exerce une action puissante.»¹

Cette dernière pensée, qui résume les divers développements dans lesquels est entré Samuel Vincent pour justifier le gouvernement synodal, explique la longue citation que nous en avons faite. C'est la même idée que nous avons exprimée nous-même sur l'œuvre ecclésiastique de 1559 : union de la solidarité et de l'individualisme, de l'ordre et de la liberté.

XXI.

Cette union a-t-elle eu lieu dans une juste mesure? Nous avons déjà fait notre réponse à cette question. A une époque où la liberté faisait ses premiers pas, et où les protestants étaient de toutes parts accusés de n'émanciper la conscience que pour émanciper la passion, le principe d'autorité, dans une confession de foi et une constitution ecclésiastique, devait nécessai-

1. Samuel Vincent, *Vues sur le protestantisme*; t. I, p. 102 sq.

rement l'emporter sur celui de la liberté individuelle. Du point de vue où la marche des choses nous a placés, nous ne pouvons plus dire que l'équilibre des deux principes nous paraisse convenable, dans le double monument de la foi et de l'administration ecclésiastique de nos pères.

Les Églises réformées de France en ont elles-mêmes jugé de la sorte. Il n'en est plus une seule qui songe à faire une application rigoureuse de toutes les prescriptions de la discipline, ni à proposer intégralement les quarante articles de la confession de foi à la signature de ses pasteurs. C'est un point qu'il importerait de mettre généralement hors de toute discussion pour éviter des malentendus et des appréhensions funestes, et pour échapper à la fiction, palliatif impuissant d'une situation anormale.

La question qui se pose désormais ou plutôt qui s'impose d'elle-même au protestantisme français, n'est donc pas celle d'une stricte application de la confession de foi et de la discipline, mais celle de leur modification en vue de l'harmonie dans laquelle elles doivent être sans cesse avec les besoins réels de l'Église, selon les temps et selon les lieux où elle est appelée à développer sa bienfaisante activité. Mais ici, on nous arrête et l'on nous demande : « modification, ou abolition ? S'agira-t-il de garder les principes et de changer seulement les conséquences, ou les principes eux-mêmes

ne doivent-ils pas être sensiblement altérés? » Ce que l'on entend par là, ce n'est rien de moins que l'abrogation de toute confession de foi et celle du régime synodal, c'est-à-dire le bouleversement de fond en comble des traditions qui ont tant contribué à faire la force, la grandeur et la vie de l'Église réformée. En d'autres termes, au double point de vue dogmatique et ecclésiastique, c'est le principe d'autorité qui est contesté. Une notable fraction du protestantisme français pousse jusque-là son libéralisme. A la confession de foi elle se propose de substituer simplement la liberté illimitée, et au gouvernement synodal, par la nécessité même des choses, l'administration consistoriale avec la direction du ministère de l'instruction publique et des cultes. Cette dernière forme de gouvernement n'est en réalité qu'une sorte de congrégationalisme consistorial, et peut conduire fort aisément au congrégationalisme ecclésiastique. Nous sommes donc naturellement amené à nous poser cette nouvelle question : le *congrégationalisme* conviendrait-il aux Églises réformées de France?

Il faut, pour être en mesure de résoudre cette grave question, se mettre bien au clair sur un principe duquel dépend la solution cherchée. La société ecclésiastique doit-elle être en harmonie avec les principes sociaux essentiels qui ont leur expression dans la société civile? L'une et l'autre doivent-elles répondre, par

leur organisation, aux besoins profonds et bien connus des populations qu'elles sont appelées à diriger dans la voie de la justice ou de la foi? En d'autres termes, un gouvernement ecclésiastique, aussi bien qu'un gouvernement civil, doit-il être marqué d'un cachet populaire et revêtu d'un caractère national? Pour nous, cette question porte en elle-même sa réponse, et la voici: Quand les aspirations sociales les plus caractéristiques d'une nation ne sont point en opposition directe avec un principe de fidélité évangélique, au point de vue ecclésiastique, l'Église doit mettre son organisation en harmonie avec l'esprit national. C'est l'intérêt même de la vérité qui l'exige. Un peuple, en effet, ne voit pas, comme le penseur, la vérité religieuse en elle-même à travers les diverses formes ecclésiastiques. C'est dans ces formes surtout qu'il l'aperçoit et d'après elles qu'il en juge. Si donc l'Église, par sa constitution, heurte violemment le sentiment populaire ou national, ce ne peut être qu'au détriment de la vérité religieuse dont elle est dépositaire. D'où il est permis de conclure que c'est pour elle une obligation sacrée de mettre ses institutions d'accord avec les besoins sociaux des peuples que Dieu l'appelle à évangéliser.

Pourrait-on, sans recourir à cet ordre de considérations, s'expliquer d'une manière suffisamment satisfaisante la grande liberté que le divin fondateur

du christianisme et ses apôtres ont laissée à l'Église sous le rapport de l'organisation ? Pour nous, ce que nous aimons à considérer surtout dans cette liberté, c'est la facilité offerte à l'Église de s'adapter, autant que possible, aux caractères divers des nationalités, et l'obligation de faire effort pour ouvrir ainsi à l'Évangile un plus facile accès auprès des populations.

XXII.

De ce principe il est aisé de tirer la conséquence qui en découle relativement au protestantisme français. Un des sentiments les plus vivants au cœur de notre nation, c'est incontestablement celui de son unité. Une et indivisible, telle est et telle veut être la France en toutes choses ; c'est là sa grande devise. Nous sommes de ceux qui accordent volontiers que cette tendance est excessive, que la centralisation absorbe outre mesure l'élément local, et que l'individualité souffre de la prédominance partout sensible de l'État. Mais un excès ne détruit pas un principe ; et celui de l'unité nationale, qui n'a triomphé qu'après bien des siècles du plus laborieux enfantement, restera longtemps sans doute populaire au sein de ce pays, si lent à oublier l'antique domination de l'Anglais sur les rives de la Guyenne et de la Normandie.

Ils connaissaient bien la puissance irrésistible de ce

sentiment, ces défenseurs de l'Église romaine, qui les premiers jetèrent à la face du protestantisme l'épithète de désorganisateur de la nation; et cette accusation habilement exploitée a été plus efficace, nous en avons la conviction, que les bûchers de Henri II, les poignards de Catherine de Médicis, les dragons de Louis XIV et les arguments de Bossuet. S'il est donc un point par lequel il nous semble que le protestantisme puisse entrer efficacement en contact avec la nation française, qui ne le connaît point encore en tant de lieux ou qui le connaît mal, c'est par son *unité spirituelle et ecclésiastique*.

Cette unité est-elle une conséquence naturelle de l'esprit évangélique? Il nous paraît impossible de le nier. En d'autres temps il eût été inutile de le démontrer. Aujourd'hui que l'individualisme chrétien trahit une tendance bien réelle à l'emporter sur l'esprit de solidarité ecclésiastique, il est peut-être nécessaire de rappeler les fondements évangéliques de l'unité des enfants de Dieu.

Au point de vue purement spirituel, l'obligation sainte de cette unité n'est sans doute contestée par personne. Cette mémorable prière du Sauveur: « qu'ils soient *un* comme nous sommes *un*; » « que tous ne soient qu'*un*; » « qu'ils soient consommés en *un* » (Jean XVII, 11, 21, 22, 23); et ces exhortations de saint Paul: « conservez *l'unité de l'esprit* par le lien de la paix »

(Eph. IV, 3); « marchons suivant *une même règle*... et ayons *un même sentiment* » (Philip. III, 16); « je vous prie, mes frères, par le nom de notre seigneur Jésus-Christ, ... qu'il n'y ait *point de divisions* entre vous, mais que vous soyez *bien unis* dans un même sentiment et dans un même avis » (1 Cor. I, 10), etc.; et cette charité partout prêchée, commandée, inspirée au chrétien dans les écrits apostoliques; et enfin cet esprit de fraternité évangélique si hautement professé et si saintement mis en œuvre par le Maître et par ses premiers disciples : tous ces enseignements et tous ces exemples n'attribuent-ils pas au principe de l'unité spirituelle des enfants de Dieu le règne qui a si longtemps et si exclusivement appartenu à celui de l'unité purement extérieure, froide et morte, d'une Église pétrifiée dans un formalisme officiel ?

Et maintenant, quel est le but de cette unité d'esprit que Jésus-Christ demandait au Père de réaliser entre tous ses enfants ? Il est double : le développement de la sanctification individuelle par les communications réciproques opérées dans le sentiment de la solidarité ou de l'union chrétienne (Rom. XII, 4, 5; 1 Cor. XII, 21); et la prédication du témoignage de l'amour fraternel, par laquelle il est au pouvoir de l'Église de frapper et d'attirer le monde avec plus d'efficacité encore peut-être que n'en sauraient avoir tous les appels individuels. Cette dernière fin de l'unité des enfants de Dieu est claire-

ment signalée dans les livres saints. Quand Jésus-Christ implore du Père la parfaite union de ses disciples, c'est, dit-il, « afin que le monde croie et connaisse que c'est lui qui l'a envoyé » (Jean XVII, 21, 23); et quand ses disciples, selon sa requête, ne sont plus, sous l'influence du même Esprit, « qu'un cœur et qu'une âme; » quand la prière, le culte public, les sentiments intimes, les repas, les biens eux-mêmes, tout leur est devenu commun (Act. II, 42, 47), qu'en résulte-t-il? Ils sont, nous dit l'auteur sacré, agréables à tout le peuple, et chaque jour de nouveaux élus viennent s'ajouter à l'Église. Puissant effet du témoignage rendu par l'unité des enfants de Dieu!

Pour produire de tels fruits, il est évident que l'union doit être visible, et nul ne le nie. Mais si nous demandons sous quelle forme il est préférable qu'elle se manifeste, les réponses varient; et l'union elle-même (inévitabile conséquence de notre faiblesse), trouve peut-être un ennemi passager dans la trop grande diversité des efforts tentés pour en accélérer et en assurer le succès.

Pour les uns, la multiplicité des communautés ecclésiastiques, diversement nommées et organisées, n'est pas de nature à porter atteinte au grand principe de l'unité spirituelle des enfants de Dieu, ni au témoignage qui en doit découler. Ils seraient plutôt disposés à voir dans cette diversité elle-même une heureuse nécessité pour

les chrétiens de se témoigner et de faire ressortir avec plus d'évidence leurs sentiments intimes de support et de charité fraternelle, en même temps qu'ils croient y trouver des facilités et des garanties spéciales pour le développement de la personnalité. Nous comprenons tout ce qu'il y a de vrai dans un tel raisonnement. Il est nécessaire que l'unité spirituelle et le témoignage qui en est le résultat soient possibles indépendamment des diversités ecclésiastiques, car ces diversités sont inévitables. Ne fussent-elles que la conséquence de la différence des nationalités, elles auraient toujours une grande réalité. Ne faut-il pas cependant qu'à travers les frontières que la main de l'homme a tracées, tous les enfants de Dieu se puissent tendre la leur pour rendre à leur Dieu-Sauveur un témoignage commun ? Et n'y a-t-il pas dans cette alliance évangélique dont les rivières, ni les mers, ni les montagnes, ni la diversité du langage, ni toutes les circonstances qui divisent les peuples n'arrêtent l'expansion générale et spontanée, une sorte de grandeur et de beauté particulièrement touchantes et salutaires ?

Mais cette part faite aux nécessités nationales de la diversité ecclésiastique, reste à savoir si dans le sein d'une même patrie, dans l'atmosphère d'une commune nationalité, dans l'enceinte des mêmes cités, aux foyers des mêmes familles, l'unité ecclésiastique n'est pas préférable à la diversité. Tout le monde accordera

que celle-ci, pour être légitime, doit reposer sur la divergence des principes et des tendances ecclésiastiques. De simples préférences instinctives, des goûts personnels ne justifieraient aux yeux de personne l'institution de nouvelles communautés.

La diversité ecclésiastique, c'est donc la division dans les principes; et la division dans les principes, c'est la division dans les esprits, la division dans les dénominations, dans les organes périodiques de l'Église, etc., etc. Ces conséquences sont naturelles et connues. On n'est donc plus spirituellement *une* Église, mais *plusieurs*, vérité banale qui n'aurait pas besoin d'être exprimée si le goût de la diversité n'allait parfois jusqu'à supposer qu'il est licite aux chrétiens d'édifier des Églises différentes à peu près comme aux citoyens des habitations variées. Mais l'analogie n'existe point: ici, c'est le goût qui produit la diversité; là, ce sont des principes qui engendrent la division.

XXIII.

Quelles sont, au double point de vue de la sanctification individuelle et du témoignage ecclésiastique, les conséquences de cette division? Nous allons examiner cette sérieuse question. « Inutile, me dites-vous peut-être; quelles que soient les conséquences de la division, quand les circonstances et les principes la rendent

inévitable, il faut s'y résigner sans la redouter; c'est le meilleur moyen d'en atténuer les inconvénients. »

Nous comprenons cette objection. Il est certainement des circonstances où la séparation est une obligation de stricte fidélité. Ce fut le cas de la Réforme au seizième siècle, et ç'a été peut-être depuis cette époque celui d'autres dissidences. Mais de même que la Réforme eût évité volontiers le schisme si le grand corps de l'Église eût pu consentir à une rénovation, et que, depuis le schisme accompli, elle ne s'est jamais refusée à aucune tentative de réunion, de même il est permis, et avec bien plus d'espérances de succès, de rechercher si, dans le sein de la Réforme évangélique d'une même patrie, les divisions sont ineffaçables, et avant tout si elles produisent de bons effets. Nous revenons donc à la question : Quelles sont, au double point de vue de la sanctification individuelle et du témoignage ecclésiastique, les conséquences de la division ?

On a mis en relief, avec une justice qui n'a pas manqué de largeur, les avantages des positions ecclésiastiques indépendantes les unes des autres, pour le développement des diverses faces de la vérité et de la vie. Chaque Église, a-t-on dit, s'attachant de préférence à un principe et à un côté particulier de la vie chrétienne, en presse davantage les conséquences, et du rapprochement de ces diversités résulte une complète et puissante harmonie. Sans doute; mais si cette harmonie, qui ne

peut se manifester qu'à de trop rares intervalles, est complète, les individualités ecclésiastiques, toujours en action, restent incomplètes par l'excès même du développement de leurs principes particuliers, souvent exclusifs. On peut se demander, d'ailleurs, si la mission d'une Église n'est que de développer un côté de la vérité. La vérité est une comme la vie, et l'une et l'autre sont en Christ. Chaque Église, aussi bien que chaque individualité chrétienne, est appelée à se l'appropriier tout entière. C'est donc avant tout dans l'individu lui-même, et par conséquent en chaque Église particulière, que doit régner l'harmonie, qui est le caractère de la perfection. D'où il semble résulter que la sanctification personnelle trouve, avec de grands avantages, de graves inconvénients dans ce que Samuel Vincent appelle le *système individuel*.

En outre, ce système n'est peut-être pas le plus favorable aux relations fraternelles un peu étendues. La discussion qu'il entretient le plus souvent sur les points secondaires, les difficultés qu'il multiplie dans la vie pratique, mille points de contact qu'il efface entre des frères, deviennent tout autant de causes de refroidissement, si même les difficultés inhérentes aux caractères personnels ne les transforment point en sujets d'amertume et d'éloignement.

Enfin, au point de vue du témoignage, le morcellement ecclésiastique, adopté volontiers par quelques pen-

seurs, n'est point compris du plus grand nombre des hommes éclairés, dans un pays où le sentiment de l'unité est l'instinct même de la nation. On invoque les droits de la liberté; ils répondent qu'on pourrait s'accorder et rester suffisamment indépendants. On fait valoir ses principes ecclésiastiques; ils disent: de deux choses l'une; ou ces principes sont essentiels, et alors ne vous flattez pas de conserver l'unité; ou ils ne sont que secondaires, et alors subordonnez-les au principe de l'union. Quant à la foule, nous l'avons déjà dit, elle demande surtout à *voir* l'unité. La multiplicité des Églises ne lui représente le plus souvent que la confusion, et le témoignage évangélique est sérieusement compromis.

Est-ce à dire pour cela qu'en un pays où le sentiment de l'unité domine, il faille demander au croyant évangélique le sacrifice de son individualité? Cette conséquence est bien loin de notre pensée. Nous reconnaissons le droit de séparation; nous en respectons fraternellement l'usage partout où la conscience l'a réclamé. Mais nous déplorons cette nécessité, et plus encore toute disposition à la subir sans chercher activement à la conjurer. S'en défera-t-on jamais? dira-t-on peut-être. Et pourquoi non? Les chrétiens évangéliques seraient-ils condamnés, au dix-neuvième siècle, à ne plus trouver en commun, sur le sol d'une même patrie, un régime ecclésiastique tout à la fois

assez complet pour avoir tous les éléments d'un bon gouvernement, et assez ample pour laisser l'individualité se développer à son aise sur les bases positives de l'Évangile éternel?

Cette Église renouvelée, qui ouvrirait son large sein à toute âme chrétienne, et ne laisserait hors d'elle que les sectaires obstinés; cette Église de l'avenir, que tant de cœurs fidèles ont appelée déjà de leurs vœux, ne pourrait-elle pas renfermer tous les avantages des Églises particulières qui viendraient se rejoindre dans ses bras? A un gouvernement plein de vigilance et de force ne pourrait-elle pas associer une large responsabilité, par conséquent une grande indépendance de la commune ecclésiastique et de son conducteur spirituel? Respectueuse pour les libres rapports du pasteur et du troupeau, ainsi que pour leurs droits réciproques, ne serait-il pas cependant bien avantageux qu'elle pût les protéger l'un et l'autre dans leur indépendance respective et dans leur dignité, contre leurs mutuelles faiblesses? En un pays où le gouvernement de soi-même, la responsabilité personnelle, le respect du droit d'autrui, la bonne individualité, en un mot, fait si généralement défaut, et où les excès mêmes du besoin d'unité provoquent si aisément l'esprit de coterie pour la satisfaction de besoins comprimés, n'est-il pas plus nécessaire encore qu'ailleurs de préparer à la personnalité des conducteurs spirituels des

troupeaux un abri pour leur indépendance et un refuge pour leur dignité dans une hiérarchie de pouvoirs démocratiques de plus en plus désintéressés ? Cette organisation ne pourrait-elle pas être calculée de manière à favoriser l'éducation de l'individualité, bien loin de la mutiler, tout en la préservant cependant et de ses propres écarts et des dangers réels que peuvent lui faire courir les caprices de l'esprit de parti ? Enfin, dans la vaste sphère de cet établissement religieux, objet de tous nos vœux, que de places pour les aptitudes les plus diverses et pour la coopération des dons les plus dissemblables ! De la sorte, harmonie sans division. Et quant à l'exercice de la charité fraternelle, qui semble, au premier abord, si particulièrement favorisé par l'existence des sectes, combien ne l'est-il pas davantage encore par les frottements incessants qui résultent de la collaboration des caractères les plus divers dans la même œuvre ecclésiastique ! Il est plus facile, en effet, de se supporter à distance et au delà des limites de la petite société à laquelle on appartient, que de s'accorder ou de s'aimer véritablement dans l'enceinte d'une même communauté, où toutes les oppositions et toutes les rivalités de la nature humaine sont provoquées incessamment à se manifester. L'amour est plus profond peut-être dans la secte ; il est plus étendu dans a grande communauté.

Nous sommes donc conduit, par tous les chemins

du raisonnement et de l'expérience, à la préférence de l'unité ecclésiastique dans le sein d'une nationalité compacte et homogène; et, sans attribuer à aucune Église particulière le monopole de l'esprit de secte, disposé plutôt à le signaler partout où il se rencontre sous la forme de l'étroitesse du cœur, nous le tenons pour un des plus dangereux ennemis des intérêts évangéliques, aux regards d'un peuple qui attend comme premier témoignage de la vérité chrétienne l'unité visible des croyants.

XXIV.

N'était-elle pas dans les exhortations de saint Paul, cette unité visible, quand ce grand apôtre, bannissant les diverses dénominations ecclésiastiques, s'écriait : « Christ est-il divisé ? » « Les œuvres de la chair sont évidentes : les disputes, les divisions, *les sectes*, etc. » « Je vous prie, mes frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, que vous parliez tous un même langage, et qu'il n'y ait point de divisions entre vous. » (1 Cor. I, 10.) Et n'est-elle point aujourd'hui, cette même unité, dans les vœux secrets ou avoués, instinctifs ou raisonnés, de la plupart des enfants de Dieu ? Écoutez M. le pasteur Grand-Pierre : « Si les protestants français étaient plus unis, s'ils ne formaient tous qu'un cœur et qu'une âme, les triomphes de l'Évan-

gile seraient plus nombreux et plus considérables. Il n'est pas impossible que, par le progrès de la charité, ils n'arrivent, si ce n'est à effacer (et pourquoi pas?), du moins à diminuer l'effet de leurs différences respectives, en se serrant tous ensemble autour de la bannière de la croix.¹ » Écoutez M. le pasteur Jean Monod : « Le moment est donc venu où *les Églises* doivent s'accorder à reconnaître que *l'Église* est une, non en abandonnant *prématurément* leurs étendards particuliers, mais en les tenant assez bas pour qu'ils puissent tous être couverts par l'étendard de Jésus-Christ.² » Écoutez M. le pasteur Verny : « Nous prévaudrons-nous de l'imperfection attachée à toute chose humaine et du péché même de l'humanité, pour consentir à voir l'Église de Jésus-Christ perpétuellement divisée? Loin de nous cette pensée! Universelle intérieurement, en ce qu'elle est la communion de tous les vrais enfants de Dieu, ne doit-elle pas tendre à le devenir extérieurement aussi, de manière à ce qu'un seul bercail renferme toutes les brebis du divin pasteur? Oh! jour glorieux, jour heureux que celui où l'on n'entendrait plus dire : « Pour moi, je suis de Paul, et moi d'Apollos, et moi de Céphas; » où l'on

1. Conférences de l'Alliance évangélique à Berlin, 1857. Paris, 1858; in-8°, p. 132.

2. Conférences de l'Alliance évangélique à Loudres, 1851. Paris, 1852; in-8°, p. 26.

reconnaîtrait que « Christ ne saurait être divisé ; » où il n'y aurait plus ni grec ni romain, ni luthérien ni calviniste, ni baptiste ni wesleyen, mais « où tous seraient un en Christ ! » Écoutez M. le pasteur Horace Monod : « Il serait difficile de calculer tout le mal que fait aujourd'hui la division au sein des Églises protestantes. Elle a pour effet immédiat de diminuer l'amour fraternel ; car il est impossible que le lien de l'amour fraternel ne soit pas affaibli entre des chrétiens qui s'éloignent les uns des autres, et qui ne s'approchent pas ensemble de la table du Seigneur². » Écoutez l'éloquent historien de la Réformation, M. le pasteur et professeur Merle d'Aubigné : « Ah ! moi aussi, j'ai soif de concorde, j'ai soif d'unité !... Si le Seigneur voulait des rapprochements parmi nous, en face de l'ennemi commun ; si le Seigneur nous donnait une Église, une seule Église, qui confessât hautement *Dieu manifesté en chair* ; une Église qui fût un corps vivant de la vie de Jésus-Christ ; une Église qui fît retentir partout la prédication de la Parole et répandît le parfum de l'Évangile ; une Église qui ne reconnût d'autre chef que Jésus, sans les liens de l'État ; une Église qui n'aurait pas sans doute la discipline un peu despotique du seizième siècle, mais la discipline de la vérité, de la sainteté et de l'amour — alors,

1. L'unité de l'Église : sermon. Paris, 1854 ; in-8°, p. 24.

2. L'Église ; sermon. Marseille, 1853 ; in-8°, p. 31.

Messieurs, pour moi, je le déclare, je saluerai cette Église avec respect et je la recevrai avec joie!¹. . . . » Écoutez cet apôtre fidèle entre tous et qui, quoique mort, nous parle encore par sa parole puissante : « Oh ! vienne, vienne l'Église de l'avenir, hâtée par les prières de tous ceux qui ont appris du disciple bien-aimé à dire : « Seigneur Jésus, viens ! » Qu'elle vienne, et qu'elle secoue sur nous, de ses ailes enflées par le souffle de Dieu, une nouvelle rosée de la vertu d'en haut, une nouvelle onction d'union fraternelle et une nouvelle moisson mûrissant pour le ciel! Qu'elle vienne, et qu'elle amène ces jours de grâce où les noms de calviniste, de luthérien, d'anglican, de morave, de national, d'indépendant, et pourquoi n'ajouterais-je pas les noms de protestant, de catholique, de grec, tomberont absorbés dans un seul nom, celui de leur Seigneur et du nôtre, Jésus-Christ ! Qu'elle vienne, et que les Prophètes l'appellent, que les Apôtres la saluent, que les Pères la louent, que les Réformateurs la bénissent, que tous les saints l'accueillent avec joie, sans compter les anges qui attendent sa venue pour entonner avec elle un nouveau cantique à la gloire de celui dont elle portera le nom et l'image ! Qu'elle vienne. . . . Mais plutôt toi, « Seigneur Jésus, viens ! »²»

1. Vie et doctrine. Genève, 1858 ; in-8°, p. 21.

2. A. Monod, la Parole vivante ; sermon. 1857 ; in-8°, p. 52.

Écoutez la voix de ces vastes *alliances évangéliques*, solennelles assises de l'amour chrétien, où de toutes les bouches et de tous les cœurs ne s'échappe qu'un seul vœu : l'unité vivante des enfants de Dieu¹. Écoutez enfin la voix des peuples ; écoutons avant tout celle de ce peuple qui est notre peuple, et au milieu duquel le Dieu de nos pères nous a placés pour faire briller la lumière évangélique à travers les ombres superposées de l'ignorance, du préjugé, de l'incrédulité et de la superstition, cachant peut-être les plus nobles et les plus généreuses aspirations. Avec trop peu d'intelligence des besoins légitimes de l'individualité et des féconds résultats de la discussion, mais avec un sentiment profond de ses propres besoins et des droits de la vérité, que nous demande-t-il ? L'unité. Et trop souvent nous ne lui donnons que le scandale de la division !

XXV.

Le vœu de l'union n'est-il cependant pas au fond de tous les cœurs ? Ne sentons-nous pas tous que là est véritablement la grande tradition de l'Église réformée ? Cette fraction du protestantisme français qui a inscrit sur son drapeau le mot de *libéralisme*, et qui a porté à un si haut degré d'exagération les droits de l'indivi-

1. Voy. : Ad. Monod, *Exclusivisme, Les fondements renversés*, etc,

dualité dans l'Église, tendance qui est en désharmonie avec les besoins complets et pondérés de l'esprit national, et dont un écrivain bien distingué, si tôt enlevé aux lettres françaises, a condamné le principe exclusif par un mot qui mérite de rester : *l'isolement énervant et superbe de la pensée individuelle*¹; cette fraction elle-même n'a-t-elle pas conservé un très-vif sentiment de l'unité nationale du protestantisme dans notre pays? Et ceux de nos frères qui ont cru devoir prendre vis-à-vis de la majorité réformée une position indépendante, ne regrettent-ils pas souvent la nécessité de conscience qui les a portés à cette extrémité? Ne soupirent-ils point, pour la plupart, après un meilleur état de choses qui permette à toutes les dissidences raisonnables de se fondre de nouveau dans l'unité de l'Église réformée, dont elles sont sorties?

Quels sont donc les obstacles les plus redoutables qui

1. Rigault, Débats du 28 octobre 1858. Le passage auquel nous avons emprunté notre citation, mérite, par la préoccupation qu'il révèle, d'être cité tout entier. M. Rigault vient de relever cet air majestueux d'unité et d'harmonie qui caractérise la littérature du dix-septième siècle. Il ajoute : « Rien de cette anarchie des opinions modernes sur toutes les questions remuées par l'esprit humain ; rien de ces divisions profondes, irrémédiables, qui se trahissent partout aujourd'hui, même dans l'art ; rien de cet isolement énervant et superbe de la pensée individuelle. Toutes les forces de l'esprit français travaillent de concert, sous une règle reconnue, et créent cet art simple et grand, monument éternel du génie même de la France. »

s'opposent à la réalisation de cette unité nationale évangélique, tradition et vœu tout à la fois du protestantisme français, esprit de la Réforme tout entière, espérance et gage de l'avenir? Nous signalerons en premier lieu la situation anormale de l'Église réformée, au double point de vue confessionnel et disciplinaire. Les réformés attachés aux traditions positives du protestantisme français, ne nous semblent même pas s'accorder suffisamment sur la nécessité de mettre un terme à cet état de choses, où domine une déplorable fiction. De là, deux conséquences des plus fâcheuses : la dissidence qui, par l'esprit de secte qu'elle engendre trop souvent, ne peut qu'être hostile parfois et malgré elle au rétablissement de l'unité; et, par réaction contre une confession de foi et une discipline qui n'ont pas été officiellement abolies, parce qu'elles n'ont pas été remplacées, par crainte aussi de voir certains esprits en demander purement et simplement la confirmation, les excès de l'opinion *libérale*, que nous considérons, en fait et en principe, comme l'adversaire le plus réel de l'unité, dont elle sent pourtant la nécessité.

Mais une cause de désunion qui engendre toutes les autres et qui nous paraît digne d'être particulièrement signalée, c'est l'affaiblissement de l'originalité nationale du protestantisme français. « La France, a dit M. Mignet, placée entre les États restés catholiques au midi et les États devenus protestants au nord de l'Europe,

servit longtemps de champ de bataille aux deux cultes qui se disputèrent sa foi, et qui semblaient y combattre avec acharnement pour l'empire du monde.»¹ Même idée, sous une forme à peu près semblable, dans M. Théophile Lavallée: « Il s'agissait de savoir si la France serait emportée ou par le mouvement de réforme luthérienne qui avait entraîné tout le nord de l'Europe, ou par le mouvement de restauration catholique qui s'était fait dans le midi. C'était dans cette contrée, intermédiaire de toutes les autres par son génie social et sa position géographique, que la question religieuse allait être portée»². Il y a là, selon nous, une erreur et une vérité: l'erreur, c'est que le mouvement de la Réforme en France n'ait pas été essentiellement spontané et national³; la vérité, c'est que la réaction qu'il eut à subir fut avant tout inspirée et soutenue par l'esprit de l'étranger, de Rome et de Madrid. Voilà le véritable pouvoir qui conspira le pre-

1. Mémoires, Paris, 1854, in-18; p. 256.

2. Histoire des Français; 1850, in-18; t. II, p. 397.

3. Nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer cette pensée. Il importerait, nous le sentons bien, d'en démontrer la vérité. Mais les preuves historiques qu'elle comporte nous entraîneraient dans une trop longue digression. Qu'il nous suffise de dire que, malgré le titre de *luthériens*, donné aux réformés de France avant 1560, il ne doit paraître étrange à personne que la patrie des Albigeois et des Vaudois ait pu produire spontanément, au seizième siècle, un mouvement de réformation.

mier la ruine et, à force de mauvaise foi et de cruauté, consumma la diminution et l'affaiblissement du protestantisme français.

Mais si la Réforme française, au seizième siècle, fut, à tous les points de vue, empreinte du caractère national, la multiplicité des relations avec l'étranger n'a-t-elle pas, de nos jours, altéré l'originalité de ces premiers temps, et, sous le seul rapport religieux, dénationalisé à quelque degré l'œuvre de nos réformateurs? Ne sommes-nous pas devenus, « par notre génie social et notre position géographique », une sorte de champ de bataille de la théologie du monde entier; et sous le flot de cet envahissement incessant, avons-nous su toujours rejeter ou écarter tout ce qui n'était point ou n'était pas encore assimilable à notre caractère national? Il est permis peut-être de se poser cette question. Notre littérature religieuse est-elle marquée d'un cachet de spontanéité suffisamment prononcé? Notre théologie ne fait-elle pas à l'étranger des emprunts un peu trop fréquents peut-être et qui ne sauraient toujours répondre exactement à l'état des esprits au milieu de nous? La prédication elle-même est-elle généralement assez inspirée de l'esprit français et de ses besoins? N'y pourrait-on jamais signaler ce que nous appellerions volontiers un nouveau genre de *style réfugié*, je ne sais quelle manière empruntée qui, fût-elle la *traduction* de Vinet, ne peut

tenir lieu sans doute d'une vive et puissante originalité? Quant aux sectes proprement dites, leurs commencements, leurs noms eux-mêmes ne nous sont-ils pas venus de l'étranger? Enfin, sous l'influence constante de ces importations religieuses et ecclésiastiques, mal assimilables par l'esprit national et en désaccord avec nos traditions, importations dont la plus dangereuse à nos yeux est sans contredit l'unitarisme congrégationaliste, n'avons-nous pas déjà perdu quelque chose de nos traits les plus caractéristiques, entre autres de cette netteté de principes, de cette franchise de situation, de cette énergie d'initiative, et même aussi de ce besoin d'unité, qui sont quelques-unes des qualités les plus sensibles du caractère français!

Déjà naturellement portés vers les extrêmes par les entraînements de principes exclusifs, qui se disputent le plus souvent en France les esprits, au lieu de chercher à se concilier dans une synthèse supérieure pour constituer l'équilibre religieux et moral de la nation, combien ne devons-nous pas céder plus aisément encore à ces forces centrifuges, quand elles se développent sous l'influence de systèmes opposés qui ont déjà reçu à l'étranger leur expression pratique, et quand les salutaires habitudes d'une initiative commune font place à un besoin exagéré d'importations ou d'imitations opposées!

Que l'on veuille bien nous comprendre cependant. Nous n'accusons en aucune manière le protestantisme français, sous aucune de ses formes, d'un affaiblissement quelconque, au point de vue civil, du sentiment national qui l'a toujours distingué. Si telle avait pu être notre pensée, il se lèverait tout entier sans doute pour nous démentir et nous condamner. Mais une pareille intention ne saurait nous être imputée. Le point de vue duquel nous avons exprimé nos craintes, est purement religieux. Une seconde réserve, à laquelle nous n'attachons pas une moindre importance, est relative à nos rapports fraternels avec nos coreligionnaires non français. Nous avons parlé de principes généraux et de tendances, au double sens dogmatique et ecclésiastique. Mais aurions-nous pu méconnaître tout ce que la sympathie chrétienne, les prières, le concours des frères étrangers ont pu nous communiquer ou pourront nous apporter à l'avenir de précieux encouragements ? Serions-nous disposé à relâcher les liens d'affection ou à ralentir les relations qui nous unissent à eux ? En aucune façon ! Resserrons-les plutôt au contraire, et entrons de plus en plus avec empressement dans cette vaste alliance fraternelle, où notre faible piété se ranimera peut-être au contact de l'esprit qui vit dans l'Église évangélique universelle, et sous l'influence de la prière commune de tous les enfants de Dieu. Mais soyons nous-mêmes, et cherchons à écarter soigneu-

sement toute cause étrangère de divisions intestines, germe d'affaiblissement et de dissolution.

XXVI.

Quels seront les moyens les plus efficaces de ramener la Réforme française à l'unité spirituelle et ecclésiastique? C'est la question qui se pose d'elle-même, à la suite des réflexions dans lesquelles nous venons d'entrer.

Nous avons signalé plusieurs raisons de l'état actuel de division du protestantisme français : en premier lieu, la situation anormale de l'Église réformée; secondement, les dissidences qui sont la conséquence de cette situation; ensuite, la présence du radicalisme théologique; enfin, l'action d'influences étrangères divergentes et peu en harmonie avec notre caractère national.

Il est facile de voir, en conséquence de cette appréciation, que tout le mal semble venir de ce que l'Église réformée qui a renoncé, en fait, aux formules du seizième siècle, n'a point voulu se décider encore à leur substituer une nouvelle expression de sa foi. Forte, en effet, d'une croyance évangélique nettement et hautement confessée, non-seulement elle enlèverait à la séparation le plus plausible de ses motifs, mais elle mettrait naturellement un terme à la défense du

principe funeste de la liberté illimitée d'enseignement dans l'Église, puisqu'en droit cette liberté n'existerait plus; et enfin, elle puiserait, sans doute, dans l'unité plus grande de ses membres, une plus grande énergie de résistance contre tous les principes étrangers de dissolution.

Le problème véritable est donc de ramener dans l'Église l'unité de la foi, selon la parole de saint Paul : « il y a une seule foi. » Mais comment parvenir à cet immense résultat ? Nous nous hâtons de le dire : selon nous, ce ne peut être que par la création ou par le réveil de la vie évangélique et ecclésiastique au sein des troupeaux. Ce moyen est lent, nous le savons, mais il est sûr, et il est nécessaire. Quelle tentative d'amélioration religieuse pourrait être efficace et bénie sans la vie, cet élément essentiel de toute activité féconde, cette âme indispensable de toute organisation bien ordonnée ? Et quand la vie fut-elle plus nécessaire à l'Église que lorsqu'elle doit être appelée à concourir tout entière à l'œuvre de sa propre rénovation ? Or, n'est-il pas probable qu'il faut qu'il en soit ainsi de nos jours ? Serait-il encore possible que l'Église fût réédifiée sous l'influence ou sous la direction exclusive de quelque nouveau génie théologique et organisateur ? Il semble qu'il soit permis d'en douter. Peut-être n'y a-t-il plus de place aujourd'hui pour un tel homme, et l'œuvre qu'il eût pu accomplir en d'autres temps,

peut-être n'est-il plus réservé à une seule personnalité de la réaliser. Le grand génie, le profond théologien, le puissant organisateur de l'avenir, ne serait - ce point l'Église elle-même, l'Église formant dans le désir de son propre relèvement « un cœur et une âme », l'Église appelant à l'accomplissement de cette œuvre difficile toutes ses forces vivantes, unissant dans une action commune les efforts de ses laïques à ceux de ses pasteurs, respectant l'ordre légitime, laissant un libre développement à toutes les supériorités, mais ne livrant plus ses destinées à la direction d'aucun clergé ni d'aucun chef de parti, refusant plutôt à qui pourrait être tenté de le rêver un rôle trop dangereux tout à la fois et pour l'humilité de l'homme et pour la tranquillité des troupeaux ?

Si telle doit être désormais la belle mission de l'Église, résumée dans cet adage vulgaire d'une impérissable vérité : « l'union fait la force », de quelle mesure de vie, de fidélité, de charité, n'a-t-elle pas besoin d'être remplie ! Combien n'importe-t-il donc pas de développer et de multiplier dans son sein tous les appels à la vie, prédications, publications, conférences, réunions de prière, alliances évangéliques, œuvres et institutions chrétiennes ! Au prix de cette régénération, ne pouvons-nous pas espérer de nous retrouver avec des frères d'une autre position ecclésiastique, rangés un jour autour du même drapeau ?

Quelle que soit cependant l'importance prééminente du moyen que nous venons d'indiquer, il en est d'autres qu'il ne faut sans doute pas négliger. Le rapprochement des conférences diverses organisées parmi les Églises, serait peut-être un des plus efficaces. Autant elles peuvent, par un constant isolement et par des tendances trop divergentes, porter de graves atteintes au principe de l'unité de la Réforme française, autant, par leur action commune, sur les fondements de cette charité qui « espère tout », elles pourraient avancer dans l'esprit évangélique le travail d'unification spirituelle et ecclésiastique des divers éléments du protestantisme national.

La reconstitution des synodes, expression régulière et légitime de l'Église réformée, serait aussi un grand moyen de relèvement et favoriserait sans doute le retour d'un esprit commun au milieu de nous. J'entends affirmer le contraire. On appréhende des débats irritants. Mais pourquoi si peu de confiance? N'avons-nous donc fait aucun progrès? Nous redouterons-nous toujours les uns les autres? Ne pourrions-nous nous rapprocher parce que nous ne saurions encore nous accorder? Et où serait donc l'amour ou seulement le support fraternel? Une telle défiance n'honore personne, et elle est peut-être elle-même le plus puissant élément de nos divisions.

Un troisième moyen de réédification de la Réforme

dans l'unité d'une tendance en harmonie avec le caractère national, serait, à nos yeux, si elle pouvait être obtenue, l'institution d'une grande faculté de théologie protestante au cœur même de la France. Nous savons estimer à leur haute valeur les études faites à l'étranger ; à peine même est-ce à l'étranger. Mais enfin il est aussi une sorte de patriotisme religieux ; et qui pourrait s'étonner de nous voir préférer à tout autre, si excellent soit-il, un enseignement théologique exclusivement national ? Qui pourrait surtout se refuser à penser avec nous que , malgré la divergence toujours possible des principes, la réunion des futurs conducteurs de l'Église dans un même établissement d'études deviendrait au moins le gage d'une union des cœurs, que la dispersion ne permet pas ? Ne serait-il pas normal d'ailleurs que l'Église de France elle-même suffît enfin à l'éducation des pasteurs de ses troupeaux ? Ce vœu, bien naturel si l'on consent à l'apprécier sans préjugé, provoquera sans doute, et nous nous y attendons, des susceptibilités respectables ; mais il est permis à tout homme de parler selon son cœur, et nous osons compter nous-même sur le respect d'un sentiment personnel.

Il y aurait encore bien d'autres moyens de rapprochement à mettre en jeu. Mais la liste en serait fort longue. Nous n'oublierions pas d'y mentionner quelque part la reproduction, très-désirable à notre avis, soit

par une des sociétés déjà existantes, soit par une société nouvelle, de la meilleure partie de notre ancienne littérature protestante nationale. L'histoire, la théologie et la vie chrétienne pourraient à coup sûr en tirer encore d'utiles secours. Il est vrai qu'au point de vue historique, l'œuvre de *la Société de l'histoire du protestantisme français* et celle des éminents auteurs de *la France protestante* sont de nature à répondre à bien des besoins. Mais peut-être, à leur tour, auront-elles besoin l'une et l'autre d'être complétées un jour par les publications dont nous parlons.

XXVII.

Quoi qu'il en soit à cet égard, ce qui importe le plus en ce moment, c'est de ranimer, avec les tendances religieuses, le sentiment protestant. Que de causes multipliées et puissantes conspirent aujourd'hui pour l'affaiblir ! Les précieux bénéfices de l'égalité civile ont créé bien des sources de dangers pour la foi de la minorité. Disséminés au sein d'une masse encore guidée par le catholicisme, enveloppés de toutes parts, dans toutes les carrières et dans toutes les institutions, d'une influence hostile à leurs principes, attaqués, dans certaines feuilles publiques, avec une violence qui ne se lasse jamais, recherchés par une active propagande dont nous ne saurions pas plus

contester le droit que nous n'en pourrions peut-être toujours approuver les moyens, déshabitués, en bien des lieux, de l'austère mais bienfaisant usage, si soigneusement entretenu par nos pères, des unions nuptiales avant tout basées sur la communauté de la foi, les enfants de la Réforme ont partout besoin d'être prémunis contre quelque danger. Le dirons-nous ? Parfois même une excellente disposition, dont l'abus seul est à craindre, engendre pour eux de graves périls. Qui pourrait ne point accueillir avec approbation et avec empressement cette juste largeur de principes et de sentiments que le monde moderne connaît sous le nom de tolérance ? Qui pourrait ne point la trouver bien légitime, ou même se refuserait à la proclamer obligatoire en ceux là surtout qui en réclamèrent si longtemps les équitables effets ? Mais les meilleurs sentiments ont leurs excès, et tout excès est un grand danger.

D'ailleurs, sur les confins flottants et nuageux de la tolérance règne un sentiment fort différent dans ses principes, mais fort habile à se déguiser sous la dénomination favorable que nous venons de prononcer ; on a déjà nommé l'indifférence. Qui ne l'a cent fois répété : c'est le mal du siècle présent. Plus général peut-être, au jugement des esprits éclairés, dans l'Église de la majorité, il doit lui être cependant moins funeste au simple point de vue ecclésiastique, en raison même

des facilités obligatoires qu'elle présente au paresseux formalisme des indifférents. Dans l'Église de la minorité, au contraire, nul commandement humain qui oblige l'indifférent à chercher dans quelques maigres pratiques de dévotion le rachat illusoire de son incrédulité. Ici plus de sincérité, sans doute; mais une sincérité qui maintes fois, inconséquente avec elle-même, aboutit à ne signaler que des pertes numériques pour l'Église réformée.

Combien souvent, en effet, des formes intéressées d'adhésion au culte de la majorité ne viennent-elles pas faire passer cette indifférence à l'état de défection! Repousserions-nous le principe si naturel du prosélytisme, ou en redouterions-nous les libres et réciproques effets? Bien au contraire! Rien ne nous paraît plus respectable que les conversions consciencieuses d'un culte à un autre culte. Elles sont le témoignage d'un travail spirituel qui, s'il venait à se généraliser, pourrait et devrait exercer les meilleurs effets sur la société tout entière. Mais les conversions de l'indifférence, entraînées par le poids de la majorité, présentent un autre caractère, et ce sont elles surtout que nous déplorons. Fondées généralement sur des considérations que résume assez bien, traduit à l'usage de chacun, le mot célèbre du Béarnais : *Paris vaut bien une messe*, elles ne sauraient trouver aucun contre-poids de la même nature dans des conversions réciproques en fa-

veur d'une Église qui n'est pas en mesure et ne serait jamais dans la volonté d'offrir à l'ambition de prosélytes intéressés des primes de reconnaissance pareilles à celles que peut présenter la majorité.

Il importe donc au protestantisme français de ranimer dans son sein le sentiment de ses devoirs religieux et de chercher, par la paisible propagande de la conscience, à réparer les pertes inévitables que lui impose sa situation. Nul, si hostile et si incrédule fût-il au principe et aux heureuses conséquences du prosélytisme, ne saurait lui refuser sans doute cet équitable moyen de compensation. Son premier but, dans les efforts dont nous parlons, est bien moins, en effet, de se donner une grande extension que d'assurer sa propre conservation. Au surplus, cette œuvre modeste de prosélytisme, qui se justifie d'elle-même par les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, le protestantisme ne l'accomplit généralement qu'auprès des populations qui l'appellent spontanément à les évangéliser. Or, que supposent ces appels ? Qu'en fait, les populations dont nous parlons n'appartiennent plus au catholicisme, mais au matérialisme, à l'indifférence ou à l'incrédulité, sans avoir perdu cependant tout sentiment religieux. Contester au protestantisme le devoir de se rendre à leurs appels, c'est donc vouloir les condamner elles-mêmes à vivre privées de la légitime et libre satisfaction de leurs besoins spirituels, triste

condition pleine de dangers pour l'âme et, à la longue, aussi pour la société.

On redoute, dit-on, le péril qui résulte des changements de religion. Accordons-nous pour les respecter; quels dangers alors pourront-ils offrir? Qu'ils s'opèrent sans obstacles et sans illégitimes oppositions; quels ébranlements fâcheux pourront en résulter? Le mouvement désintéressé des consciences et des esprits n'offre-t-il pas des chances bien préférables à celles de la passion désordonnée des ambitions cupides et des jouissances de la chair? Présenterait-il moins de grandeur ou moins de sécurité que l'indifférence ou que l'impiété?

Ainsi donc, sans même avoir besoin d'invoquer les principes généraux du prosélytisme, celui des Églises protestantes de France peut se justifier par les seules exigences de la situation. Nous nous sommes arrêté d'autant plus volontiers sur ce point que l'esprit évangélique de propagation de la vérité, quand il est fidèle sans zèle amer, respectueux et paisible sans timidité, est tout à la fois le signe non équivoque de la régénération d'une Église et l'un des éléments les plus efficaces de ses progrès.

Tels nous apparaissent, en résumé, les plus pressants besoins et les principaux devoirs actuels du protestantisme français. Ces besoins satisfaits et ces devoirs accomplis, l'union de toutes les Églises évangéliques

ne sera point encore réalisée, mais elle sera peut-être mieux préparée; c'est, du moins, notre ferme espoir. Avant tout, aspirons-y; le meilleur moyen d'en hâter la réalisation, comme pour tout événement qui réclame notre concours, c'est d'y croire d'une foi inébranlable et d'en exprimer franchement le désir. Qu'elle soit véritablement pour nous un *objet de foi*. Fidèles et consciencieux au poste ecclésiastique où nous avons été appelés par le Dieu de qui dépend tout accomplissement de nos desseins, attachés sincèrement, en serviteurs dévoués, à l'Église que nous préférons, écartons cependant loin de nous tout esprit d'étroitesse et de secte, et au-dessus des divisions actuelles contemplons avec confiance, dans un avenir promis à la foi et connu de Dieu seul, l'unité à laquelle nous aspirons. Cette précieuse espérance unie à ces sentiments de largeur n'implique nullement l'indifférence ecclésiastique, oscillation perpétuelle entre toutes les Églises qui professent l'Évangile de Christ. Mais les préférences les mieux fondées ne doivent pas non plus tellement borner notre horizon, rétrécir nos espérances et river nos pensées au *statu quo*, l'ennemi de tous les progrès, que nous perdions la salutaire aptitude à attendre, à vouloir et à demander de meilleures choses.

Enfants de l'Église réformée, mère de tant de martyrs, nous pouvons avec une sainte gratitude lui rester des soutiens fidèles et dévoués; membres de l'Église

sœur qui porte sur son drapeau le nom glorieux de Luther, vous pouvez vous consacrer avec une joyeuse prédilection à l'œuvre spéciale qui vous a été donnée à faire; frères de toutes les Églises évangéliques, comme nous fondés sur la parole du salut et marchant sous la croix du même Rédempteur, vous pouvez accomplir, avec l'ardeur féconde de la jeunesse, la mission qui vous est échue. Et cependant ne pouvons-nous pas tous aspirer à un même avenir? Unis dans bien des œuvres communes au sein d'une commune patrie, rapprochés par nos prières, nous nous rencontrons sans cesse, nous nous touchons dans nos travaux. Et les simples, inhabiles à comprendre nos divergences, nous confondent, malgré nos dénominations; et les cœurs qui soupirent après l'Évangile que nous prêchons, nous demandent de montrer notre foi dans notre unité spirituelle par quelque grande œuvre ecclésiastique d'unité. L'ennemi seul se réjouit de nos divisions, parce que seul il y trouve son profit.

Cette union d'une poignée d'enfants de la Réforme, à la suite de si précieuses traditions d'homogénéité, et dans une patrie si avide d'unité, ne serait-ce donc qu'un rêve, une illusion de l'imagination abusée? Illusion bienfaisante sans doute, nous nous y attacherions encore comme à une des plus salutaires conditions du progrès. Mais le Dieu qui a gardé et délivré nos pères, sait de quoi nous avons besoin, et si l'unité nous est

nécessaire, nous avons cette confiance qu'en dépit de toutes nos lenteurs, il saura nous la donner lui-même quand il le trouvera bon.

XXVIII.

Puisse du moins le Jubilé qui se prépare être pour toutes les Églises évangéliques de France l'occasion d'un intime rapprochement ! Depuis le jour qu'il leur rappelle et auquel elles confondirent leurs glorieuses destinées sous les plis du même drapeau, cette solennelle circonstance ne s'était point encore présentée. Un siècle s'était écoulé, puis deux siècles, et comme si la famille protestante poursuivie et persécutée, mais non divisée, n'avait eu nul besoin d'une réunion spéciale, les difficultés des temps n'eussent point permis la célébration de l'anniversaire de la grande œuvre de 1559. Aujourd'hui, les bûchers, les gibets, les poignards de la France ne nous semblent plus que des fantômes d'une lointaine antiquité. Réparation a été faite ; toutes les carrières sont ouvertes devant nos pas ; nos temples s'élèvent en tous lieux ; nos voix se font entendre, respectées. Mais une chose nous manque : l'unité, condition essentielle peut-être de succès dans notre patrie, qui ne nous a pas jugés sans retour. Accepter cette lacune, quelques proportions qu'elle affecte, et s'y résigner en tout état de cause, la proclamer conséquence inévitable de la

liberté, comme si la liberté ne pouvait pas conduire aussi à l'unité, c'est se débarrasser commodément, trop commodément peut-être, d'un incommode argument. Et il y a danger aussi à éluder toujours les difficultés au lieu de les résoudre par des efforts désintéressés.

Quoi qu'il en soit, elle sera longue sans doute l'obstination du sentiment populaire à nous demander, avec une légitime et large diversité, une légitime et nécessaire unité. L'occasion s'offre pour nous, sans discuter les conditions de cette œuvre capitale, d'en faire au moins l'objet d'un vœu solennel. Ce vœu ne répond-il pas tout à la fois et aux besoins du temps présent et aux traditions de ce temps passé dont nous allons commémorer le souvenir? Et pourrions-nous plus dignement, plus fraternellement célébrer cette fête chrétienne, la première que l'Église réformée de France ait instituée en mémoire de 1559?

La première, ai-je dit: que faisaient donc nos pères un siècle plus tard, au début de ce grand règne qui devait leur être si funeste et allait détruire tous les bienfaits de Henri le Grand? Ils tenaient à Loudun leur vingt-neuvième et dernier synode national. Présidé par Jean Daillé, pasteur à Paris, à côté du vice-président Jean-Maximilien de l'Angle, pasteur à Rouen, et des secrétaires Jacques de Brissac, seigneur des Loges, pasteur à Loudun, et Pierre Loride, seigneur de Galinière, ancien de Paris, il entendait le commis-

saire royal, La Madeleine, conseiller au parlement de Paris, déclarer qu'il était chargé de s'opposer à toute demande d'une assemblée générale, sous quelque prétexte qu'elle fût présentée, et enfin proclamer que, vu l'*insolence* des religionnaires, on ne tolérerait plus désormais que les synodes provinciaux. Déjà le Conseil d'État avait confirmé, au début de la même année 1659, un *arrêt de la chambre de l'Édit* de Grenoble, portant défense de chanter des psaumes en français dans les maisons et dans les boutiques, de manière à ce qu'ils fussent entendus au dehors. Belle année pour célébrer un jubilé! ¹

Serons-nous plus heureux un siècle plus tard? O inconséquence des hommes et contradiction des choses! Le 11 juillet 1759, le roi Louis XV instituait l'ordre du Mérite militaire pour récompenser les étrangers, de son armée, qui n'appartenaient pas à la communion légale de la nation, et se trouvaient par conséquent inaptes à recevoir l'ordre du Saint-Esprit. Il leur donnait une croix d'or émaillé, portant sur un côté une épée en pal, avec ces mots : *pro virtute bellica*, et sur le revers, une couronne de lauriers avec cette légende : *Ludovicus XV instituit 1759*². De

1. Charles Drion, Histoire chronologique de l'Église protestante de France, t. I, p. 52. — De Félice, p. 340. — Président Hénault, Abrégé chronologique, année 1659.

2. Président Hénault, Continuateur, 1759.

quelle manière, la même année, sur la même terre de France, les réformés étaient-ils traités ? Un fait entre mille. Le lendemain du jour où Louis XV instituait l'ordre du Mérite militaire, le 12 juillet 1759, était rendu un jugement qui condamnait « les habitants nouveaux convertis des communautés de Castres (Tarn) et son taillable, composant l'arrondissement de Castres, à une amende de 2400 livres pour une assemblée illicite, tenue la nuit du 4 au 5 juin précédent, et à 264 livres, 3 sols, 9 deniers de frais¹. » Ainsi en tous lieux. Pas même la possibilité d'un Jubilé à la lueur des étoiles et au fond des bois !

Malgré des difficultés, dont plus d'une fois notre impatience a gémi, faisons donc monter vers le ciel nos prières en actions de grâces pour les délivrances dont nous avons été les objets. Et si ce premier Jubilé que nous allons célébrer en mémoire de la réunion des Églises réformées de France, en 1559, et de leur édification sur un même fondement, ne peut être un retour pur et simple à la tradition dogmatique et ecclésiastique de nos pères, gardons-nous cependant de la mettre de côté, sans piété filiale ni respect. Conservons-en les grands et impérissables principes : *la foi et l'unité de l'Église fondées sur la Parole de Dieu, librement acceptée*. Conservons surtout, retrouvons

1. Affiché de l'époque.

l'esprit de nos pères, esprit de foi et de vie, de lumières et d'activité, de droiture et de dévouement, d'humilité et de fidélité. Élargi, complété, amendé, selon les besoins des temps nouveaux, puisse-t-il se développer en nous avec une énergie nouvelle, pour répondre aux aspirations d'un siècle qui semble commencer à sentir vaguement que l'avenir religieux doit appartenir à l'Église où sauront le mieux se concilier et s'unir l'ordre et la spontanéité, l'autorité et la liberté, la solidarité et l'individualité, la diversité et l'unité, sur le fondement de Jésus-Christ crucifié, révélé dans la Parole inspirée! Et puissent nos descendants, quand ils renouvelleront après nous la mémoire des jours dont nous allons célébrer l'anniversaire, unis en un seul troupeau, ne formant qu'un cœur et qu'une âme, comptant derrière eux d'éclatants témoignages de leur fidélité, ne pas craindre d'entendre retentir à leurs oreilles cette question trop souvent importune : Vos pères, où sont-ils?

TABLE DES MATIÈRES.

LES HUGUENOTS.

| | Pages |
|---|---------|
| Les sobriquets de parti : leur importance; leurs dangers. Celui de <i>huguenots</i> ; intérêt particulier et actuel qui s'y rattache | 1 à 8 |
| Sobriquets antérieurs : <i>sacramentaires</i> , <i>luthériens</i> , etc.; popularité de ce dernier; faits en preuves. — Pourquoi les réformés de France et de Suisse d'abord nommés luthériens | 8 à 14 |
| Cette épithète, une injure; anecdotes à l'appui : les prédicateurs et le peuple de Paris; les chanoines, les prédicateurs et le peuple de Genève; Verly, Furbity, les Peneysans; leur cri de guerre. | 14 à 22 |
| Pourquoi le mot de luthériens une injure : habitude de l'insulte au seizième siècle; Luther, grand effroi; ses propos bouffons; terreurs de la papauté; plaintes de Bossuet, réfutées par elles-mêmes; l'unité brisée . . . | 22 à 29 |
| Apparition générale du mot huguenots, 1560; moment de sa divulgation; la Touraine, son berceau. — Son sens injurieux; pourquoi nié par Maimbourg et Sainte-Palaye. — Chansons; pamphlets; mémoires; témoignages; une interdiction royale du sobriquet. | 29 à 41 |
| Étymologies : <i>eidgenossen</i> ; origine historique de ce mot; révolution de l'indépendance genevoise; <i>eidgnots</i> et <i>mameluz</i> . — Durée des <i>eidgnots</i> . — Opinion de Sismondi, Mignet et Soldan; relations de la France avec Genève, avant 1560 — Pourquoi le mot de huguenots venu si tard? | 41 à 53 |
| Par qui introduit? Par les réformés? Par le parti guisard? Difficultés multiples; invraisemblances; les <i>aygnos</i> du pamphlet guisard; le <i>eid</i> et le <i>hu</i> ; orthographe diverse des <i>eidgnôts</i> ; cette épithète fut-elle ironique? | 53 à 63 |

| | |
|---|-----------|
| Esprit politique du catholicisme romain; accusations, de couleur politique, adressées primitivement aux réformés. — Conséquences qui en découlent pour l'étymologie suisse; pourquoi si généralement adoptée. | 63 à 74 |
| Autres étymologies : les <i>guenons de Hus</i> ; la monnaie capétienne; <i>Hugues</i> le sacramentaire; <i>huytgenooten</i> ; le <i>huc nos</i> ; <i>Hugues Capet</i> | 74 à 81 |
| L'étymologie tourangeaude; état de l'Église de Tours avant 1560; assemblées de la porte <i>Fougou</i> ; le roi <i>Hugon</i> ; les <i>Huguonistes</i> ou <i>Huguenaux</i> . — Témoignages pour cette étymologie; est-elle vraisemblable? pouvait-elle aisément valoir au sobriquet sa popularité? Quelle signification lui donnait-elle? Encore les accusations contre la Réforme; formule du sens de l'épithète | 81 à 97 |
| Autres sobriquets : <i>Christaudins</i> ; <i>Fribours</i> ; <i>Dagots</i> ; <i>Guillebedoins</i> ; <i>Parpaillots</i> ; <i>Vache à Colas</i> . Une induction relativement aux huguenots; de la popularité dans les sobriquets. — Court aperçu historique; intérêt que l'Église romaine avait à perpétuer l'épithète de huguenots; les moyens les plus efficaces par lesquels elle pouvait rendre le peuple hostile à la Réforme. Ce qui reste des accusations primitives; sommes-nous jugés sans appel? | 97 à 113 |
| Retour d'impartialité; nouveau sens du fameux sobriquet; les <i>Huguenots</i> de Meyerbeer; le droit de Dieu; Providence et fatalisme; conscience et rébellion; l'individualité évangélique et les vertus sociales; Sully a donné la définition du vrai huguenot | 113 à 119 |

LA CONSTITUTION DE 1559.

| | |
|---|-----------|
| Les temps sont changés; un premier Jubilé; 29 mai 1559 et 29 mai 1859. — La Réforme française avant 1559; <i>L'Institution de Calvin</i> . — Ce que devient la Réforme en 1559; l' <i>Évangile</i> et l' <i>Église</i> officiellement établis. — Un autre point de vue: la période du martyr silencieux jusqu'en 1560; la Réforme militante à partir de cette époque. | 119 à 127 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| L'année 1559 : paix du Cateau ; lettres patentes du 12 avril. Jean Morel et Jean Barbeville, martyrs. Les quatre prisonniers de la Conciergerie, exilés. Pierre Chenet, martyr. — La mercuriale et le cardinal de Lorraine : opposition de Vieilleville. Le lit de justice ; les avis sur le châtimement des hérétiques ; conseillers saisis. Mort d'Henri II. | 127 à 135 |
| Anne du Bourg à la Bastille ; ses appels ; ses récusations ; son interrogatoire ; les deux chefs d'accusation ; sa confession de foi ; les admonestations de Mad. Lacaille. — Plaidoyer de Marillac ; billet de du Bourg ; la lettre à l'Église de Paris. Épître de celle-ci à la reine mère et la réponse ; du Bourg et Minart ; condamnation de du Bourg ; ses derniers moments ; son discours ; ses dernières paroles. | 135 à 149 |
| Autres victimes ; prédications incendiaires ; les vierges des coins de rue ; diffamations ; difficulté de tenir des assemblées. Le cardinal de Lorraine. L'année 1559 dépeinte par Olhagaray | 149 à 152 |
| Le sang des martyrs, semence de l'Église : progrès du protestantisme en France, en 1559 ; nouvelles Églises fondées. Antoine de Chandieu à Poitiers ; un vœu des Églises, et un premier synode national à Paris. | 152 à 157 |
| Abrégé de la confession de foi et de la discipline ecclésiastique ; jugement sur cette dernière. Travaux supplémentaires du synode | 157 à 162 |
| Convenance de la constitution de l'Église réformée de France, de 1559, avec le caractère français, avec les besoins des Églises pour leur conservation, et avec le développement moral de la Réforme ; témoignages éclatants, à ce dernier point de vue ; effets moraux de la discipline ecclésiastique. | 162 à 171 |
| Établissement de l'Académie réformée de Genève, 5 juin 1559 ; les académies protestantes de France ; influence du système synodal sur leur développement. Son action médiate sur l'état moral et intellectuel du peuple français. | 171 à 182 |

| | |
|--|-----------|
| Ces effets salutaires méconnus par les libres penseurs. Une grande accusation : le protestantisme a-t-il compromis, en France, l'unité nationale? En voulait-il à l'unité territoriale? — De l'organisation ecclésiastique de la Réforme française; de l'organisation militaire des huguenots. Du parti vraiment national, au seizième siècle. | |
| Conclusion : le régime synodal jugé par Samuel Vincent | 182 à 194 |
| Union de l'ordre et de la liberté; qu'elle est progressive. | |
| Du <i>congrégationalisme</i> ; serait-il en harmonie avec le caractère national? Des fondements évangéliques de l'unité ecclésiastique. Points de vue spirituel et extérieur | 194 à 203 |
| Conséquences de la division pour la sanctification individuelle et pour le témoignage ecclésiastique. L'unité et l'individualité. Saint-Paul, sur l'unité. Du besoin d'unité chez les chrétiens contemporains | 203 à 213 |
| Obstacles à l'unité : une situation anormale; la séparation; la réaction <i>libérale</i> ; l'affaiblissement de l'originalité nationale au point de vue religieux | 213 à 220 |
| Des moyens de ramener l'unité : du grand moyen spirituel; du développement de la vie; rapprochement des conférences; les synodes; une grande académie nationale; reproduction de notre ancienne littérature protestante | 220 à 225 |
| De la nécessité de ranimer le sentiment protestant; causes d'affaiblissement. Du prosélytisme. L'union, un objet de foi; de l'indifférence ecclésiastique | 225 à 232 |
| Le Jubilé, moyen de rapprochement. Pourquoi le premier, en 1859; année 1659; année 1759. Sujets d'actions de grâces; un dernier vœu. | 232 à 236 |



BW5830 .C34
Les Huguenots et la constitution de

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00037 5164